Année 1988. - N° 46 [3] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Samedi 19 novembre 1988

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(70e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3e séance du vendredi 18 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2536).

CRÉDITS ET DISPOSITIONS PRÉCÉDEMMENT RÉSERVÉS

Justice

Etat B

Titre III (p. 2536)

Amendement n° 113 du Gouvernement : MM. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget ; Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances ; Michel Sapin, président de la commission des lois ; Philippe Auberger, Jean-Pierre Brard, Jean-Jacques Hyest. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 2536)

Amendement n° 114 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 2536)

Anciens combattants

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 2539)

Titre IV (p. 2541)

Amendement n° 115 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général, François Rochebloine. – Adoption.

Adoption, par scrutin, du titre IV modifié.

M. Louis Pierna.

Avant l'article 62 (p. 2542)

Amendement n° 27 corrigé du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace

Mme Muguette Jacquaint, M. le ministre.

Adoption des crédits ouverts à l'article 36.

Adoption des crédits ouverts à l'article 37.

Industrie et aménagement du territoire

Etat B

Titre III (p. 2543)

Amendement n° 116 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 2543)

Amendement n° 117 du Gouvernement : M. le ministre.

Amendements nos 118 et 119 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption des amendements nos 117, 118 et 119.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V (p. 2543)

Amendement n° 120 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Adoption du titre V modifié.

Titre VI (p. 2543)

Amendement n° 121 du Gouvernement : M. le ministre.

Amendements nos 122 et 123 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption des amendements nos 121, 122 et 123.

Adoption du titre VI modifié.

Article 64 (p. 2545)

Les amendements précédemment déposés sur cet article ont déjà été examinés.

Amendement n° 124 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général, Jean-Pierre Brard.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

Adoption, par un seul vote, de l'article 64 modifié par l'amendement n° 124, à l'exclusion de tout autre amendement.

Education nationale, jeunesse et sports

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 2547)

Titre IV (p. 2547)

Amendement n° 125 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Adoption, par scrutin, du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 2547)

Titre VI (p. 2547)

Amendement n° 126 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur général. – Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Après l'article 67 (p. 2547)

Les amendements nos 95 et 96 de M. Pelchat ne sont pas soutenus.

ARTICLES DE RÉCAPITULATION

Article 30. – Adoption (p. 2548)

Article 31. – Adoption (p. 2548)

Article 32. – Adoption (p. 2548)

Articles 33 et 34 (p. 2548)

Ces articles ont été adoptés lors de l'examen des crédits du ministère de la défense.

Article 35. – Adoption (p. 2548)

Articles 36 et 37 (p. 2548)

Adoption des articles 36 et 37 tels qu'ils résultent des votes déjà intervenus sur les budgets annexes.

Articles 38 à 67 (p. 2549)

Les articles 38 à 67 ont été examinés, les uns lors de la discussion des crédits auxquels ils étaient rattachés, et les autres lors de la discussion des articles non rattachés.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 2549)

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI

MM. le président, le rapporteur général.

MM. le ministre, le rapporteur général.

Article 31 et état B (p. 2554)

Titre III (p. 2555)

Amendements nos 1 à 10 du Gouvernement. – Réserve des votes.

Titre IV (p. 2555)

Amendements nos 11 à 13, 42 et 14 à 23 du Gouvernement. – Réserve des votes.

Réserve du vote sur l'article 31 et l'état B.

Article 32 et état C (p. 2555)

Titre V (p. 2557)

Amendements nos 24 à 28 du Gouvernement. – Réserve des votes.

Titre VI (p. 2557)

Amendements nos 29 à 39 du Gouvernement. – Réserve des votes.

Réserve du vote sur l'article 32 et l'état C.

Article 50 et état G (p. 2558)

Amendement n° 40 du Gouvernement. – Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 50 et l'état G.

Article 51 et état H (p. 2559)

Amendement n° 41 du Gouvernement. – Réserve du vote.

Réserve du vote aur l'article 51 et l'état H.

Article 29 (p. 2563)

(Coordination)

Amendement n° 43 du Gouvernement. – Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 29.

Vote sur l'ensemble (p. 2565)

Explications de vote :

MM. Michel d'Ornano,
Edmond Alphandéry,
Philippe Auberger,
Fabien Thiémé,
Raymond Douyère.

M. le ministre.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

Adoption par scrutin, par un seul vote, de l'article 31 et de l'état B, de l'article 32 et de l'état C, de l'article 50 et de l'état G, de l'article 51 et de l'état H de la deuxième partie du projet de loi de finances et de l'article 29 de la première partie, modifiés par les amendements nos 1 à 43, déposés en seconde délibération par le Gouvernement, et de l'ensemble du projet de loi de finances.

2. **Ordre du jour** (p. 2573).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1.

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

CRÉDITS ET DISPOSITIONS PRÉCÉDEMMENT RÉSERVÉS

M. le président. Nous abordons les crédits et les dispositions qui ont été précédemment réservés à la demande du Gouvernement.

Je rappelle qu'ont été réservés :

– les votes sur les crédits inscrits à la ligne « Justice » des états B et C ;

– les votes sur les crédits inscrits à la ligne « Anciens combattants » de l'état B, ainsi que la discussion et le vote de l'amendement no 27 corrigé portant article additionnel avant l'article 62 ;

– les votes sur les crédits du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace, ouverts aux articles 36 et 37 ;

– les votes sur les crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire » des états B et C ;

– les votes sur l'article 64 et sur les amendements nos 72, 76, 78, 9, 79, 62, 87, 88, 84, 86, 89 et 60 rectifié qui s'y rapportent ;

– les votes sur les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, jeunesse et sports » des états B et C, ainsi que la discussion et le vote des amendements nos 95 et 96 portant articles additionnels après l'article 67.

JUSTICE

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Justice ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 158 791 671 francs ;

« Titre IV : moins 6 085 847 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 346 734 000 francs ;

« Crédits de paiement : 115 135 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 400 000 francs ;

« Crédits de paiement : 500 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, no 113, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 106 700 000 francs. »

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Michel Charasse, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous abordons donc les crédits du ministère de la justice, qui avaient été précédemment réservés.

Comme le Gouvernement l'a indiqué à plusieurs reprises, je vous invite à examiner – et à voter, si vous le voulez bien – plusieurs amendements, dont un, d'abord, sur le titre III, qui majore les crédits de 106 700 000 francs.

Il s'agit de tenir compte des engagements qui ont été pris et qui conduisent à majorer de 73 200 000 francs les crédits de personnel des services pénitentiaires.

C'est la suite, en particulier, de ce qu'on a appelé le « protocole Bonnemaison ».

Et, à la demande de M. le garde des sceaux, j'ai ajouté 18 000 000 francs de crédits destinés à l'amélioration du régime indemnitaire des magistrats.

La répartition de ces crédits entre les divers chapitres du titre III du budget de la justice figure dans l'exposé des motifs de l'amendement, qui a été distribué.

Par ailleurs, à la demande de votre commission des finances, le Gouvernement accepte de majorer les crédits : de 10 000 000 francs au chapitre « Autre rémunération principale », pour les vacations des greffes ; de 1 500 000 francs au chapitre « frais de déplacements » pour l'éducation surveillée : de 1 500 000 francs pour le parc automobile et, enfin, de 2 500 000 francs pour l'entretien et la rééducation des mineurs et des jeunes majeurs s'agissant des services de l'éducation surveillée.

Tels sont, monsieur le président, les motifs de cet amendement, qui correspondent donc aux engagements du Gouvernement, aux demandes complémentaires du garde des sceaux et aux propositions de la commission des finances.

J'ajoute – et je saisis l'occasion de cet amendement au titre III pour le signaler à l'Assemblée – que d'autres crédits complémentaires seront inscrits en dépenses d'investissement au collectif. Il s'agit en particulier de crédits destinés à l'amélioration des prisons anciennes et du solde en dépenses d'équipement du « protocole Bonnemaison ».

J'aurai, bien entendu, l'occasion, au moment de l'examen du collectif, de présenter ces autres crédits à l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement no 113.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, la commission vient d'examiner les amendements puisqu'elle s'était mise en état de rapporter devant l'Assemblée sur tout ce qui était connu à l'instant présent, et elle a adopté cet amendement en considérant que c'était la suite

logique et des débats parlementaires et du compromis intervenu en ce qui concerne l'amélioration de la situation des personnels pénitientiaires, dont le Gouvernement a pris, je crois, opportunément la responsabilité. C'est donc la dernière adaptation à laquelle on pouvait procéder en l'état de la discussion budgétaire, et il paraît à la fois cohérent avec la politique budgétaire du Gouvernement, puisque les chiffres sont modérés, mais indicatif d'un mouvement, qui sera poursuivi, d'inscrire ces crédits supplémentaires.

M. le président. La parole est à M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel Sapin. *président de la commission des lois.* Mes chers collègues, vous vous souvenez que ce budget avait été réservé à ma demande – et ce, bien entendu, avec l'avis favorable du Gouvernement – à la suite d'un certain nombre d'ouvertures, de propositions et de « voies » vers l'avenir qui avaient été décrites par le garde des sceaux. J'avais demandé que l'Assemblée puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur ce qui semblait s'esquisser dans les propos du garde des sceaux.

J'avais, à l'époque, « listé », si je puis dire, une série de mesures qui avaient semblé nécessaires à la commission des lois.

J'insiste sur le fait que les mesures que j'avais « listées » venaient de tous les bancs de cette assemblée et correspondaient à des vœux émis sur tous ces bancs, qu'il s'agisse de crédits auxquels vous avez fait allusion, monsieur le ministre, et que nous retrouverons dans le collectif budgétaire concernant la remise en état d'anciennes prisons, qu'il s'agisse des crédits nécessaires à l'application du « protocole Bonnemaison », que nous retrouverons dans le collectif budgétaire mais aussi dans ce projet de loi de finances, qu'il s'agisse de crédits nécessaires à la revalorisation du régime indemnitaire des magistrats, et je me souviens que M. Mazeaud avait été particulièrement insistant à ce propos, qu'il s'agisse des crédits nécessaires à l'augmentation des moyens des greffes, et M. Asensi avait été particulièrement insistant sur ce sujet, qu'il s'agisse enfin des moyens mis à la disposition de l'éducation surveillée, et je me souviens que M. Colcombet avait considéré qu'il était nécessaire d'augmenter les moyens de l'éducation surveillée, qu'il s'agisse de tout cela, nous trouvons dans ce que vous venez de nous présenter un motif évident de satisfaction.

Je dirai même, pour citer quelques chiffres, que l'ensemble des crédits que vous nous proposez ou que vous nous avez annoncés correspondent *grosso modo*, sauf erreur de ma part, à quelque chose comme 347 millions de francs, ce qui, rapproché des mesures nouvelles pour 1989 du budget de la justice comprises dans le budget initial, qui s'élevaient aux alentours de 814 millions de francs, représente pour le garde des sceaux une augmentation des marges de manœuvre tout à fait substantielle, puisqu'elle est supérieure à 40 p. 100.

Aussi ai-je la conviction que la proposition que vient de nous faire le Gouvernement par la voix de M. Charasse fait de ce budget, que certains avaient considéré comme peu exaltant, un bon budget, que l'ensemble de cette assemblée devrait pouvoir adopter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, contre l'amendement.

M. Yves Tavernier. Il a tort !

M. Philippe Auberger. Attendez de savoir ce que je vais dire, mon cher collègue ! *(Sourires.)*

Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, ayant été rapporteur spécial du budget de la justice, j'ai, je crois, quelques titres et quelques qualités à porter une appréciation sur ce qui vient d'être dit.

M. Guy Bêche. On n'en a jamais douté !

M. Philippe Auberger. Je ferai trois observations, et même quatre à la suite de ce que vient de dire le président de la commission des lois.

Ma première observation porte sur ce que l'on a appelé, peut-être improprement, le « protocole Bonnemaison ». Un protocole a été signé, je crois, le 4 octobre dernier. Le budget de la justice est venu en discussion, sauf erreur de ma part, le 27 octobre. Nous étions un certain nombre sur ces bancs à nous étonner du fait que le Gouvernement n'ait pas encore jugé utile de déposer un amendement visant à inscrire au budget de l'année 1989 les crédits nécessaires pour honorer le « protocole Bonnemaison ». Nous saluons donc les crédits qui sont inscrits à ce budget et qui s'élèvent à 73,2 millions de francs, nous a dit le ministre du budget, ce qui, semble-t-il, est inférieur aux 90 millions de francs qui avaient été annoncés au moment de la signature du protocole Bonnemaison. Donc, je me réserve, le cas échéant, de faire des observations lorsque l'on examinera le complément de crédits qui devrait figurer, si j'ai bien compris, au collectif de fin d'année. C'est ma première observation.

Ma deuxième observation porte sur les indemnités prévues pour les services judiciaires. Nous étions nombreux sur ces bancs à déplorer le fait que, pour 1989, aucun crédit n'ait été inscrit pour abonder les crédits d'indemnités des magistrats. Lorsque je m'en étais étonné auprès de lui, au mois de septembre, le garde des sceaux m'avait dit qu'il avait bon espoir de voir figurer ces crédits à la réserve parlementaire.

Un premier geste a été fait, puisque l'on a inscrit 18 millions de francs. On aurait tort de ne pas le faire remarquer. Malgré tout, monsieur le ministre chargé du budget, ce geste reste très inférieur à celui qui avait été fait par le prédécesseur de l'actuel garde des sceaux puisque, sauf erreur de ma part, la dotation de 26 millions de francs inscrite au budget initial de l'année 1988 avait été abondée à hauteur de 23 millions par la réserve parlementaire. Au total, c'est 49 millions de francs qui avaient été inscrits au budget de 1988 pour entamer le plan progressif de résorption de l'écart entre les indemnités des magistrats de l'ordre judiciaire et celles des magistrats de l'ordre administratif. Il était même question d'aligner les indemnités des magistrats de l'ordre judiciaire sur celles des magistrats des chambres régionales des comptes, monsieur le rapporteur général, et pas sur celles des magistrats du Conseil d'Etat, institution très noble comme chacun sait.

Cette année, on nous propose 18 millions de francs. Avouez que, même compte tenu de l'effort qui a été réalisé l'année dernière, on reste encore très en deçà de ce qui serait nécessaire pour arriver à un régime indemnitaire convenable des magistrats. Je ne peux donc que déplorer le fait que l'effort qui est fait soit insuffisant.

Ma troisième observation concerne le chapitre « Autres rémunérations » et les 10 millions qui sont prévus pour les vacations des greffes. Nous avons été un certain nombre dans cet hémicycle à déplorer la situation actuelle des greffes. En fait, lorsqu'on parle d'une justice lente, c'est bien souvent parce que la notification des jugements intervient avec un certain retard. Celui-ci est parfois de trois mois ; et je me suis même laissé dire que, dans certains tribunaux, il faut attendre parfois un an pour obtenir une notification de jugement, ce qui est tout à fait inacceptable ! Cela est lié à la situation des greffes, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Or on a supprimé, dans le projet de budget pour 1989, deux cents emplois. Le garde des sceaux nous a dit que cent vingt d'entre eux correspondaient à un travail inutile : la duplication des états civils. Admettons. Reste que l'on a supprimé en plus quatre-vingts emplois dans un secteur qui est déjà déficitaire.

On nous propose de remplacer ces emplois par 10 millions de crédits de vacations. Cette décision est tout à fait contraire à ce que nous avons entendu durant des années de la part des socialistes à propos de leur politique qui consisterait à supprimer les postes de vacataire pour les remplacer par de véritables emplois. Là, on fait le contraire : on supprime des emplois et on développe les vacations. Je ne peux que m'en étonner.

Ma quatrième et dernière observation consistera en une réponse aux propos du président de la commission des lois. Je ne peux que m'étonner du fait qu'il ait additionné des chiffres du projet de budget pour l'année 1989 et des chiffres du collectif de 1988. Ce n'est pas la même année ! Il y a une vieille règle, monsieur le président Sapin, que vous connaissez certainement : celle de l'annualité budgétaire.

Si on nous annonce un effort d'un peu plus de 200 millions de francs au collectif de 1988 – mais M. le ministre chargé du budget nous ayant dit hier que son collectif n'était pas encore prêt, il ne peut s'agir que d'une estimation –, cette somme devra s'inscrire au titre de l'année 1988 et non de

l'année 1989. Donc, on ne peut pas parler de ces 200 millions de francs comme d'un supplément de mesures nouvelles au titre de l'année 1989.

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* Vous êtes trop formaliste, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. Personne de bonne foi ne pourra l'admettre. Et c'est pourquoi le décompte proposé ne me paraît pas exact.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous propose de ne pas voter cet amendement que, personnellement, je trouve très insuffisant.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour répondre au gouvernement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, nous avons écouté avec intérêt les mesures que vous venez d'annoncer en présentant votre amendement, encore que la globalisation des sommes ne nous permette pas d'apprécier dans le détail si les revendications des personnels de l'éducation surveillée concernant le nombre de postes sont satisfaites ou non.

En tout cas, nous voyons dans cet amendement la réponse partielle aux demandes des personnels concernés ainsi qu'un écho aux revendications que nous avions formulées dans la discussion du budget de la justice avant que vous ne demandiez la réserve.

J'appelle néanmoins l'attention sur un problème que vous n'avez pas évoqué et sur lequel vous pouvez nous suivre d'autant plus facilement qu'il n'a pas d'implication budgétaire. Il devrait être assez facile, puisque cela ne coûte rien, de trouver un accord.

Vous connaissez la lenteur des procédures, la multiplication des moyens de substitution au règlement judiciaire des contentieux, mais aussi les inégalités d'accès, voire de traitement des justiciables, qui alimentent la défiance de la population à l'égard de sa justice. Tout cela entretient un malaise du corps judiciaire.

J'en veux pour preuve le refus qu'oppose le patronat à l'application de la loi d'amnistie en s'appuyant sur les déclarations du ministre du travail et la décision du Conseil constitutionnel. Alors que les employeurs blanchis par la loi restent libres de multiplier les infractions à la législation du travail, les salariés, bien qu'amnistiés, demeurent, eux, victimes des licenciements abusifs qui les empêchent de travailler.

C'est précisément la raison pour laquelle les parlementaires communistes, qui ont agi pour que l'amnistie s'accompagne de la réintégration des syndicalistes licenciés, en réalité, pour délit d'opinion, pour leurs activités exercées dans le cadre de leur mandat représentatif ou pour fait de grève, ont voté en juillet dernier un projet de loi tenant compte de cette exigence élémentaire de justice.

Celui-ci est aujourd'hui remis en cause. Aucune entreprise, quelle qu'elle soit, ne peut se dispenser d'appliquer la loi comme continuent pourtant de le faire certaines directions d'entreprises publiques telles que Renault, la R.A.T.P. ou la S.N.C.F., au mépris de la volonté exprimée par la représentation nationale. La réintégration est un droit. Elle a été décidée par cette assemblée. Le Gouvernement ne peut rester neutre face à ce qui constitue un véritable déni de justice pour des milliers de salariés sanctionnés pour avoir défendu l'emploi et les salaires.

La réponse que vous nous avez faite selon laquelle la loi d'amnistie n'a pas donné lieu à d'importantes difficultés d'application ne saurait nous satisfaire à l'heure où, précisément, les droits et libertés syndicales font l'objet d'atteintes multiformes. Cette question revêt à nos yeux une grande importance. Nous attendons de votre part des engagements sur ce point.

Monsieur le ministre, votre gouvernement va-t-il permettre qu'au moment du bicentenaire de la Révolution, les héritiers des sans-culottes, que sont les dix de Renault par exemple, soient frappés parce qu'ils font vivre au quotidien les idées de la Révolution, parce qu'ils se battent contre les bastilles modernes, pour la fraternité, la solidarité, la liberté de vivre et de travailler, parce qu'ils aident les travailleurs à s'organiser pour se défendre contre les privilégiés d'aujourd'hui dont l'existence insolente rappelle que la nuit du 4 août – que M. Lang a d'ailleurs oubliée symboliquement de placer dans le calendrier des commémorations – reste tout à fait d'actualité ?

M. Jean-Jacques Jegou. C'est vraiment rétro et ringard !

M. Jean-Pierre Brard. Oh, vous, vous êtes à la fois Dumouriez et ceux de Coblence !

Mme Muguette Jacquaint. Oui, ce sont eux les ringards !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hyest, pour répondre à la commission.

M. Jean-Jacques Hyest. L'inscription des crédits prévus par l'amendement du Gouvernement démontre à l'évidence, d'une part, que les crédits de la justice étaient bien insuffisants – les représentants des différents groupes l'ont dit et répété – et, d'autre part, que la justice ne constituait pas une priorité de la politique gouvernementale.

Donc, je constate que tout ce qui a été dit sur la non-priorité accordée aux problèmes de justice dans le projet de budget pour 1989 a conduit le Gouvernement à faire un petit effort.

Bien entendu, il était évident, s'agissant des services pénitentiaires, que les mouvements enregistrés au sein de ces services et les négociations conduites par notre collègue Bonnemaison allaient entraîner l'attribution de crédits. En effet, on ne comprenait pas très bien comment on avait pu signer un protocole sans promettre des crédits.

Par ailleurs, même si des crédits substantiels ont été proposés pour une inscription complémentaire afin de revaloriser progressivement les indemnités des magistrats de l'ordre judiciaires compte tenu de celles des magistrats des juridictions administratives – et il s'agissait d'une demande unanime – je ne pense pas qu'ils soient suffisants pour arriver à un alignement. Or la revalorisation de la situation et de la carrière des magistrats doit être une priorité, si nous voulons avoir une justice moderne et dynamique. Je ne suis pas tout à fait sûr que cela en soit une, bien que l'on doive tout de même souligner les efforts qui sont faits par le gouvernement en déposant cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Je pensais que l'amendement du Gouvernement était, dans son exposé des motifs en tout cas, suffisamment détaillé pour me dispenser d'avoir à intervenir plus longuement. Mais c'est très volontiers que j'apporterai à ceux des membres de cette assemblée qui sont intervenus, en particulier M. le rapporteur spécial Auberger, M. Brard et M. Hyest, les précisions qu'ils souhaitent obtenir.

Nous avons tout d'abord à faire face aux charges découlant des négociations engagées avec les personnels de l'administration pénitentiaire, qui ont été menées, à la demande du Premier ministre, sous l'autorité d'un de vos collègues, M. Bonnemaison, et qui nous conduisent à inscrire deux séries de crédits : des crédits de fonctionnement dans la loi de finances 1989 ; des crédits d'investissement dans le collectif budgétaire de 1988 qui vous sera soumis dans quelques jours.

En ce qui concerne ce que j'ai appelé le « protocole Bonnemaison » pour des raisons de commodité, il est tout d'abord prévu un crédit qui vise à améliorer le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Ce crédit avait été évalué à 45 millions de francs. Toutefois, après un certain nombre de vérifications à la chancellerie, il est apparu qu'il était en fait nécessaire d'inscrire 48,9 millions de francs. Monsieur Auberger, les crédits sont inscrits !

Ensuite, il a été admis la possibilité de procéder à 420 recrutements exceptionnels soit, si mes souvenirs sont exacts, 370 personnels de gardiens et 50 personnels administratifs à l'administration pénitentiaire. La dépense nécessaire est de 24,3 millions de francs. Elle est inscrite !

Voilà pour ce qui concerne le « protocole Bonnemaison » dans la loi de finances pour 1989.

Pour ce qui est du reste du « protocole Bonnemaison », il s'agit d'un crédit de 40 millions de francs, qui est nécessaire pour l'amélioration des conditions de travail. Il sera, comme le Gouvernement l'a indiqué à plusieurs reprises, inscrit dans le collectif de fin d'année.

Après avoir eu un dialogue avec les membres de cette assemblée, avec les commissaires de la commission des lois et de celle des finances, il est apparu nécessaire à M. le garde

des sceaux, comme à un certain nombre d'entre vous, d'améliorer le régime indemnitaire des magistrats débutants. La somme nécessaire à cette amélioration a été chiffrée par la chancellerie à 18 millions de francs. L'amendement que je viens de vous présenter propose de l'inscrire dans la loi de finances pour 1989.

Par ailleurs, s'agissant toujours de la loi de finances pour 1989, l'amendement que je vous ai présenté propose d'inscrire une dotation de 15,5 millions pour des mesures diverses que j'ai énumérées tout à l'heure et qui ont été demandées par votre commission des finances. Je suis persuadé que le rapporteur spécial ne peut que s'en réjouir.

J'en arrive maintenant, dans un souci d'information complète, à ce qui est d'ores et déjà prévu au collectif. Il s'agira essentiellement, pour des raisons évidentes, de dépenses d'investissement : 315 millions de francs en autorisations de programme, 288 millions de francs en crédits de paiement. Dans les 315 millions de francs en autorisations de programme se trouvent les 40 millions pour le « protocole Bonnemaison » et qui concernent l'amélioration des conditions de travail dans l'administration pénitentiaire.

Si l'on ôte 40 millions de 315 millions, il en reste 275. J'avais donc envisagé initialement d'affecter 200 millions de francs en autorisations de programme pour les améliorations les plus urgentes à apporter aux établissements pénitentiaires les plus anciens. Mais le garde des sceaux m'a fait savoir qu'il avait une contrainte particulière en ce qui concerne deux établissements qui sont à reconstruire : la prison de Saint-Maur et celle d'Ensisheim. J'ai donc accepté, en accord avec le Premier ministre, d'inscrire dans le collectif un crédit de 75 millions de francs pour ces deux opérations, lequel s'ajoute aux 200 millions promis pour l'ensemble des autres prisons anciennes. Tout cela étant accompagné par 288 millions de francs de crédits de paiement.

Voilà l'énumération des crédits que je propose d'inscrire dans la loi de finances pour 1989 et au collectif budgétaire de 1988. Un autre amendement sera déposé au titre IV ; il correspond à une demande de la commission des finances. Cela aboutit, mesdames, messieurs, à un total de 315 millions de francs en autorisations de programme et de 394,7 millions, soit presque 400 millions de francs, en crédits de paiement, pour le budget de la justice, ce qui est loin d'être négligeable.

J'ajouterai, à l'intention des intervenants, deux ou trois observations.

M. Brard a évoqué les problèmes de l'éducation surveillée. Je lui indique, non sans plaisir, que, cette année, pour la première fois depuis longtemps, aucune suppression d'emploi n'interviendra dans l'éducation surveillée, alors que celle-ci a été marquée pendant plusieurs années par des suppressions d'emplois qui ont pu créer des difficultés.

Monsieur le rapporteur spécial Auberger, je vous ai écouté avec d'autant plus de plaisir défendre le principe des emplois dans la fonction publique que, dans votre intervention liminaire sur l'ensemble de la loi de finances, vous avez, au nom de votre groupe, expliqué que, France, il y avait trop de fonctionnaires. Je me demande comment il peut y avoir globalement trop de fonctionnaires et pas assez ici, là ou ailleurs. Je ne prolongerai pas inutilement les travaux de cette assemblée en additionnant tous les emplois supplémentaires qui m'ont été demandés sur les bancs de l'opposition. Mais si je les avais tous inscrits, quelles critiques n'entendrais-je pas lors de l'examen de la prochaine loi de finances ! Ne m'aurait-on pas dit : « Il y en a non seulement encore trop, mais toujours plus ! » ?

J'en reviens aux observations présentées par M. Hyest, en lui indiquant que le budget du ministère de la justice ne fait pas partie de ceux qui ne sont pas considérés comme une priorité. La preuve, c'est que les crédits complémentaires dont je viens de parler permettront de faire progresser les dotations du budget de la justice de plus de 5 p. 100, c'est-à-dire plus vite que la moyenne des dépenses de l'Etat en 1989 et beaucoup plus vite que les budgets non prioritaires, puisque ceux-ci progressent en moyenne de 3,5 p. 100 environ.

Enfin, j'ajouterai à l'intention de M. Brard, que, en ce qui concerne la loi d'amnistie, sur laquelle, bien entendu, je n'ai pas les mêmes compétences que le garde des sceaux, je ne peux que confirmer devant cette assemblée que le Gouvernement a le désir d'appliquer la loi telle qu'elle a été votée et promulguée, avec le souci de le faire de la façon la plus large et la plus ouverte possible.

Telles sont les indications que je souhaitais fournir à l'Assemblée et qui, je l'espère, auront répondu aux questions des uns et des autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 113.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Sur le titre III, je suis saisi, par le groupe du Rassemblement pour la République, d'une demande de scrutin public.

M. Philippe Auberger. Elle est retirée, monsieur le président.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Philippe Auberger. Merci de vos encouragements. *(Sourires.)*

M. le président. Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 113.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 114, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 300 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Il s'agit, au titre IV, de majorer les crédits du chapitre 46-01 « Subventions et interventions diverses », de 300 000 francs, en vue d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Gouvernement a accédé très volontiers à une demande pressante de la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* La commission apprécie que le Gouvernement ait suivi sa suggestion ; elle émet par conséquent un avis favorable à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 114.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée, par l'amendement n° 114.

(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Anciens combattants ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 6 452 493 francs ;

« Titre IV : 265 663 818 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 115, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 75 200 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Si vous le permettez, monsieur le président, je présenterai en même temps l'amendement n° 115 et l'amendement n° 27 corrigé, qui lui est connexe, vise à insérer un article additionnel avant l'article 62 et sera appelé dans un instant.

L'amendement n° 115 tend à augmenter de 75 200 000 francs les crédits du titre IV afin, d'une part, de revaloriser les pensions de veuves de guerre de 75 millions de francs, comme le Gouvernement s'y était engagé pendant la discussion du budget des anciens combattants, et, d'autre part, d'accroître de 200 000 francs, à la demande de la commission des finances, les crédits en faveur de l'information historique.

L'amendement n° 27 corrigé, qui tend à insérer un article additionnel avant l'article 62, vise à modifier l'article L. 50 du code des pensions militaires d'invalidité afin de fixer le nouvel indice des pensions de veuves de guerre. Le gage est constitué par les crédits prévus à l'amendement n° 115.

Avec votre permission, monsieur le président, je saisis l'occasion pour m'exprimer sur le problème du rapport constant.

Celui-ci a fait l'objet, comme c'est souvent le cas dans cette assemblée, de discussions assez passionnées qui me conduisent à apporter certains éléments d'information.

Le rapport constant a été institué à la Libération. Mais le législateur, à l'époque, n'avait pas accepté d'insérer dans le code des pensions un indice de référence. Il avait donc été convenu avec les organisations d'anciens combattants que l'indice de référence serait celui de l'huissier de ministère en fin de carrière. Cet indice a donc servi de référence jusqu'aux années 70, lorsque sont intervenues des mesures catégorielles diverses qui ont touché plusieurs indices de la catégorie C, parmi lesquels figure l'indice de l'huissier, sans toutefois concerner l'huissier.

Les grandes organisations d'anciens combattants ont eu tendance à considérer à l'époque – elles n'avaient peut-être pas complètement tort – que si l'huissier n'avait pas été pris en compte pour certaines mesures catégorielles, c'est parce que les gouvernements successifs avaient souhaité éviter les répercussions qu'aurait entraînées la revalorisation de la situation de l'huissier sur les pensions du monde combattant.

C'est à la suite de cela – les plus anciens de cette assemblée s'en souviennent – qu'a été constituée dans les années 80 la fameuse commission tripartite. Cette commission a calculé le retard des pensions, compte tenu de la pratique dont je viens de parler. Dans un souci de conciliation, la commission tripartite, composée de représentants du Gouvernement, du Parlement et des grandes associations d'anciens combattants, a chiffré ce retard à 14,26 p. 100. Pendant la campagne présidentielle de 1981, le futur Président de la République s'était engagé à combler ce retard de 14,26 p. 100 pendant son septennat. L'affaire s'est conclue comme prévu. D'ailleurs, après les tranches successives d'augmentation qui ont été accordées entre 1981 et 1986, le gouvernement suivant a accepté d'accorder les majorations nécessaires afin d'arriver à 14,26 p. 100 le 1er décembre 1987. Nous étions donc à jour à cette date.

Entre-temps était intervenue, le 1er juillet 1987, une mesure catégorielle touchant certains indices de la catégorie C, dans lesquels l'indice de l'huissier ne figurait pas. Les grandes associations d'anciens combattants, reprenant un combat ancien, ont soulevé cette année – elles l'ont moins dit à l'époque parce qu'elles ne s'en étaient peut-être pas aperçues – que les deux points d'indice accordés au 1er juillet 1987 à certains fonctionnaires de la catégorie C auraient dû également être accordés à l'huissier. De là est venue ce que j'appellerai la querelle nouvelle du rapport constant, qui porte non plus sur 14,26 p. 100, puisque ce problème a été réglé, mais sur les deux points d'indice accordés au 1er juillet 1987.

Lorsqu'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que les mesures catégorielles qui ont été prises au mois de juillet 1987 sont ciblées sur des emplois correspondant à des fonctions très précises et il est loin d'être évident et démontré, cette fois-ci en tout cas, que le gouvernement de l'époque a fait exprès d'éviter l'huissier pour ne pas entraîner de répercussions sur le rapport constant. Mais j'estime, et avec moi le Gouvernement, que ce débat constant *(Sourires.)* devient malsain. En effet, quelles que soient les mesures prises, chaque fois qu'elles ne concernent pas l'huissier, par exemple parce qu'elles n'ont pas à le concerner, il n'y a pas *a priori* de raison pour que les organisations d'anciens combattants, qui ne manquent pas d'une sympathique imagination, n'arrivent pas à faire la démonstration que l'huissier aurait de toute façon dû être concerné. Et nous entrons dans des querelles infinies dont il faut sortir.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fait à l'Assemblée une proposition. Comme je l'ai indiqué au début de mon propos, le code des pensions fixe le principe du rapport constant mais n'a retenu aucun indice ; donc il n'a pas retenu de référence. La référence à l'huissier est une référence de pure convenance qui a été retenue à la Libération. Je vous propose d'inscrire par une loi dans le code des pensions une référence qui soit incontestable. Comment la choisir ?

On peut envisager plusieurs solutions. Je ne pense pas que la meilleure solution consiste à retenir un indice, parce qu'on aura toujours le même problème, c'est-à-dire que si l'on n'inclut pas cet indice, une année donnée, dans une mesure générale de revalorisation, on nous reprochera de l'avoir fait exprès. Comme il est admis que les anciens combattants sont rattachés aux indices de la catégorie C, je propose par exemple de retenir comme critère de référence du rapport constant et de l'inscrire dans le code des pensions l'évolution moyenne annuelle des indices de la catégorie C. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Cela permettrait, quelles que soient les revalorisations accordées à certains fonctionnaires de la catégorie C et pas à d'autres, de faire tout le temps bénéficier les anciens combattants des revalorisations intervenues, au moins en partie. Nous n'aurions plus ces discussions éternelles où tout le monde se chamaille et qui produisent des difficultés chaque année, au moment du vote du budget.

Cela dit, le Gouvernement n'a pas l'intention d'imposer un système de référence. Je propose à l'Assemblée de constituer un groupe de travail – mais pas pour enterrer l'affaire – qui, dans mon esprit, devrait conclure au plus tard le 31 mars ; ce n'est en effet pas la peine de s'éterniser sur ce problème. Le Gouvernement souhaiterait pouvoir disposer des conclusions de ce groupe de travail afin d'en tirer des conséquences dans le projet de loi de finances pour 1990, ou avant, si l'occasion se présente de modifier le code des pensions. Ce groupe de travail proposerait une solution : celle que j'ai suggérée ou une autre, peu importe ! L'essentiel est de trouver une référence qui ne soit plus contestable et de l'inscrire dans le code des pensions. Ainsi nous n'aurons plus de problème avec le rapport constant puisque les pensions d'ancien combattant varieraient automatiquement.

M. Ladislas Poniatowski. Il n'y a donc rien de prévu dans la loi de finances pour 1989 !

M. le ministre chargé du budget. Il y a dans cette loi de finances les crédits nécessaires pour le financement des pensions. En outre, les anciens combattants bénéficieront en cours d'année des trois points d'indice accordés à la fonction publique. Les anciens combattants y ont droit et ils les auront, ce qui représente une dépense de 660 millions de francs. La querelle relative aux points d'indice du mois de juillet portait sur 100 millions de francs environ. Depuis lors, 660 millions de francs ont été prévus au titre des trois points d'indice de la fonction publique.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Nous avons donc le temps de réfléchir jusqu'au 31 mars. Le groupe de travail en question serait composé, comme l'ancienne commission tripartite – qui a donné de bons résultats, et les anciens combattants en ont perçu les fruits – de représentants de l'administration, du Gouvernement, du Parlement et des grandes organisations d'anciens combattants. Mon collègue et ami André Méric m'a donné son accord sur cette solution de sagesse qui consiste à inscrire dans la loi quelque chose qui n'y a jamais figuré, c'est-à-dire un système de référence qui ne donne plus lieu à discussion. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le Gouvernement prendra, le moment venu, les dispositions nécessaires pour créer ce groupe de travail ou cette commission tripartite – appelez-la comme vous voudrez.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à la connaissance de l'Assemblée. Quant aux veuves de guerre, monsieur Poniatowski, elles feront l'objet d'une mesure immédiate. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 115 ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est le deuxième amendement qui propose une augmentation substantielle de crédits. Au cours de cette soirée, nous allons examiner deux séries d'amendements. Les uns augmentent les crédits d'un certain nombre de chapitres de plusieurs dizaines de millions de francs, ce qui entraîne une variation des engagements financiers de l'Etat, les autres procèdent à des ajustements beaucoup plus limités et traduisent en général une issue consensuelle à des discussions assez techniques entre les parlementaires et le Gouvernement.

Après le grand mouvement concernant la justice, voici une augmentation de crédits de 75 millions de francs en faveur des anciens combattants. L'examen de la première partie de la loi de finances, il y a trois semaines, avait fait apparaître que, parmi les budgets soulevant des objections des parlementaires, figurait le budget des anciens combattants.

Le Gouvernement et l'Assemblée avaient mis le problème à plat et considéré que la priorité, pour 1989, c'était une mesure en faveur des veuves de guerre. Nous sommes ainsi parvenus au compromis qui a été adopté à une majorité substantielle par l'Assemblée nationale voici trois semaines.

L'amendement n° 115 du Gouvernement inscrit dans les crédits du ministère des anciens combattants la contrevaleur de cette inscription en dépenses adoptée lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Il y a donc bien 75 millions de francs en plus en 1989 en faveur des veuves de guerre. En outre, le système retenu garantit et stabilise désormais leurs droits à pension puisque ceux-ci sont indexés sur un indice de la fonction publique.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission des finances a accepté cet amendement à une majorité très large. Elle estime qu'après ce mouvement financier significatif le budget des anciens combattants est un bon budget et appelle l'Assemblée à le voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, contre l'amendement.

M. François Rochebloine. L'application de l'accord dans la fonction publique a eu un effet mécanique sur les pensions d'anciens combattants. C'est un effet important, nous ne le minimisons pas.

Votre réponse, monsieur le ministre délégué, va certes dans le sens souhaitable. Cependant, nous voulons plus de précisions sur la date de création de cette commission. Nous vous demandons que le calendrier soit établi avant la fin de la discussion budgétaire, c'est-à-dire le 15 décembre. Nous voulons des engagements précis. Si vous le prenez, le groupe U.D.C. pourrait envisager de s'abstenir sur ce budget. *(Rires sur divers bancs du groupe socialiste.)*

Mais attention, monsieur le ministre, nous vous mettons en garde ! Si vos engagements n'étaient pas respectés à temps, nous serions contraints de voter contre ce budget à la tin de la discussion budgétaire. Toutefois, nous vous rappelons que l'importance du rapport constant ne doit pas faire oublier les autres problèmes des anciens combattants : la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord, le relèvement du plafond de la retraite mutualiste, la forclusion décennale.

Au nom de l'U.D.C., je souhaite que vous preniez en compte ces revendications, pour lesquelles le monde des anciens combattants est mobilisé dans sa totalité.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le député, soyons clairs : plus vite nous sortirons de l'affaire du rapport constant, plus le Gouvernement s'en réjouira. Nous sommes prêts à constituer la commission tripartite dès maintenant.

M. François Rochebloine. Avant le 15 décembre !

M. le ministre chargé du budget. Même maintenant. Je vais rendre compte à mon collègue et ami André Méric de la discussion que nous avons eue aujourd'hui, lui confirmer l'engagement qu'avec son accord j'ai pris devant vous et lui demander de remplir, dès la semaine prochaine, les formalités nécesaires pour constituer la commission tripartite. Il appartiendra bien entendu aux commissions parlementaires de procéder, comme en 1979-1980 ; à la désignation des représentants du Parlement au sein de la commission tripartite. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, nous nous réjouissons de la création de cette commission, que nous avions demandée à votre collègue M. Méric le 28 octobre.

M. Gérard Bapt. Tout arrive !

M. le ministre chargé du budget. J'ajouterai deux choses.

M. Méric rencontrera les anciens combattants pour les informer de ce processus dès le 30 novembre.

Par ailleurs, j'irai même plus loin sur ce sujet, qui intéresse tous les bancs de cette assemblée : si la commission tripartite était capable d'être constituée rapidement et de se mettre très vite d'accord sur quelque chose de simple, je serais prêt à intégrer l'amendement relatif à l'indice de référence dans le collectif budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Sourires sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cela dit, je ne me fais pas trop d'illusions sur la rapidité des choses et c'est la raison pour laquelle je souhaiterais que l'Assemblée veuille bien accepter la date limite du 31 mars.

M. Jean-Paul Planchou. Voilà un grand ministre ! *(Sourires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 115.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 115.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et par le goupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

. . . . . .

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.
(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	550
Nombre de suffrages exprimés	508
Majorité absolue	255
Pour l'adoption	281
Contre	227

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Avant d'expliquer la position du parti communiste français, je veux dire ici mon indignation.

En effet, je vois les représentants de la droite se faire les défenseurs des anciens combattants, alors que, lorsqu'ils étaient au Gouvernement, et ils y ont été longtemps, ils n'ont jamais donné satisfaction à leurs légitimes revendications. *(« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, les députés communistes prennent acte des propositions que vous avez faites pour compléter le budget de 1989 des anciens combattants, qu'il s'agisse de l'ouverture d'une négociation sur les modalités d'évolution du taux des pensions, de l'octroi d'un crédit de 75 millions de francs pour la revalorisation des pensions des veuves, de l'augmentation qui découle des dispositions salariales adoptées pour la fonction publique ou des quelques améliorations apportées aux conditions d'attribution de la carte des combattants aux anciens d'Afrique du Nord et de la prise en compte de la pathologie spécifique de ces derniers.

Même s'ils prennent acte de ces propositions, les députés communistes les trouvent très insuffisantes. Nous avons entendu avec intérêt votre proposition concernant la mise en place d'une commission traitant du rapport constant. Mais il reste encore beaucoup de revendications.

Les injustices criantes qui frappent les familles des morts demeurent. Les moyens, très limités, prévus pour revaloriser les pensions des veuves n'autorisent toujours pas ces dernières à bénéficier des 500 points d'indice. Rien n'est prévu pour accorder le bénéfice de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord. Une mesure allant dans ce sens pèserait pourtant bien peu sur le budget de 1989 puisque les personnes concernées ne prendront leur retraite que dans quelques années. Rien n'est envisagé pour accorder la retraite professionnelle anticipée à cinquante-cinq ans pour les anciens d'Algérie demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à 60 p. 100 et plus.

L'amélioration tant attendue des conditions d'attribution de la carte de combattant de la troisième génération du feu reste aussi à entreprendre. La mesure actuellement proposée, qui ne touche que quelques milliers de personnes est, au dire des associations, très limitée. La justice exige, pour le moins, que la carte soit attribuée automatiquement à tous les soldats stationnés dans des zones où la gendarmerie s'est vu reconnaître le droit à cette carte.

Enfin, on peut noter la persistance du refus d'accorder le délai de dix ans à partir de la date d'attribution de cette carte de combattant pour la constitution de la retraite mutualiste des anciens d'Afrique du Nord.

Monsieur le ministre, les quelques mesures enregistrées sont importantes, nous ne le nions pas. Mais elles ne satisfont pas les grandes revendications du monde ancien combattant, qui ne visent, il faut le rappeler, qu'au respect des droits élémentaires. C'est pourquoi le groupe communiste s'est abstenu.

M. Philippe Auberger. A quel titre M. Pierna est-il intervenu ?

M. le président. Monsieur Pierna, vous venez de faire en quelque sorte une explication de vote après le vote ! *(Sourires.)*

Mme Muguette Jacquaint. Nous n'avons pas participé au vote et maintenant, les choses sont claires.

Avant l'article 62

M. le président. J'appelle maintenant l'amendement n° 27 corrigé du Gouvernement tendant à insérer un article additionnel avant l'article 62.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Dans le premier alinéa de l'article L. 50 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice de pension 471 est substitué à l'indice de pension 463,5 à compter du 1er janvier 1989. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Cet amendement, que j'ai déjà défendu, est la conséquence de l'inscription de crédits complémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27 corrigé.

(L'amendement est adopté.)

BUDGET ANNEXE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, mesdames, messieurs, si quelques mesures ont été prises concernant les différents budgets, il est un budget qui a peu bougé, celui des postes et télécommunications.

Une nouvelle fois, les députés communistes voudraient réaffirmer leur désaccord quant à l'attitude du ministre des postes à l'égard des agents en lutte. Tandis qu'on est resté sourd aux demandes de négociation des personnels, des manœuvres antigrève ont été mises en place avec les filières de tri clandestin, les C.R.S. ont été envoyés dans les centres de P. et T. – un coup de force pour intimider les grévistes et les obliger à reprendre le travail ! Où est le dialogue social dont se réclame le Gouvernement ? Une telle attitude répond davantage aux exigences de M. Périgot.

Quoi qu'il en soit, il semble que le Gouvernement ait sous-estimé la profondeur du mécontentement et du mouvement revendicatif qui secoue actuellement les P. et T.

Pourtant, calmes et unis, nombreux et déterminés, les personnels de cette grande administration ont raison d'exiger l'augmentation de leur pouvoir d'achat, du nombre d'agents et de refuser la privatisation de ce secteur public. Ils ont raison car cela répond d'abord à la qualité du service public, mais aussi à leurs besoins.

Ces revendications sont porteuses d'une véritable alternative de modernisation et de relance du secteur public.

Davantage de personnels, c'est l'arrêt de la dégradation des services des P. et T., allant des files d'attente aux délais d'acheminement.

De meilleurs salaires, cela signifie plus et mieux de formation pour favoriser l'introduction de techniques nouvelles dans un service public plus moderne.

Refuser la privatisation, c'est rendre à ce service public toute sa fonction : des services de qualité pour tous ceux qui en ont besoin, des moyens de communication à la disposition de tous, une coopération efficace entre services et usagers.

C'est ce que nous soutenons sans réserve, et nous sommes déterminés à tout faire pour que les revendications des salariés aboutissent.

Aussi, et en dépit de quelques petites mesures – des postes supplémentaires pourraient être créés – dont nous ne pouvons nous contenter, nous nous opposerons à ce budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. J'ai l'habitude de répondre à chaque intervention. Aussi répondrai-je à Mme Jacquaint.

Depuis que l'Assemblée a examiné ce projet de budget, des mesures sont intervenues.

La première a consisté à autoriser le maintien de 525 emplois, donc à réduire le volume des suppressions d'emplois.

La deuxième, que le Gouvernement a décidé d'engager très rapidement, est la plus intéressante : l'intéressement des personnels à la marche et à l'activité des services. Un crédit important de 300 millions de francs est prévu pour lancer cette expérience innovante.

M. Jean-Paul Planchou. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Mais je sais bien, madame Jacquaint, que l'ensemble des problèmes que connaît la grande administration des postes et télécommunications ne peuvent être réglés d'un coup de baguette magique. Là comme ailleurs, où les agents sont nombreux, des problèmes se posent, qu'il faudra aborder un par un. Le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace y est décidé.

Il faudra notamment se préoccuper de la situation des jeunes fonctionnaires, en particulier de ceux qui sont affectés en région parisienne. Ce problème ne concerne d'ailleurs pas que les P. et T., mais les jeunes fonctionnaires y sont particulièrement nombreux.

M. Michel Sapin. C'est vrai !

M. le ministre chargé du budget. Ce sont des jeunes qui viennent de nos provinces, qui passent un concours de catégorie C, la plus modeste catégorie de la fonction publique, et qui perçoivent la rémunération la plus faible. Ils se trouvent à Paris ou dans des communes de la Petite couronne, où l'on ne peut pas trouver de logements, ou alors à des prix prohibitifs. On ne peut pas vivre dans des conditions normales lorsqu'on est un jeune fonctionnaire de catégorie C des P. et T., affecté à Paris ou dans sa région. Depuis un certain nombre d'années, et peut-être un peu plus cette année, nous avons ressenti un malaise certain auquel il faut s'attaquer.

C'est la raison pour laquelle le ministre des postes – comme je l'ai décidé moi-même pour mes propres services car je suis confronté au même problème – doit engager très rapidement des études permettant de réaliser, à Paris et dans

la Petite couronne, des logements pour nos jeunes fonctionnaires à des tarifs qui soient en rapport avec leurs rémunérations.

M. Michel Sapin. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Lorsque nous aurons établi un programme significatif pour la construction non pas de 500 ou de 1 000, mais de plusieurs milliers de logements, nous parviendrons à faire se détendre la situation.

J'ajoute que je souhaite que l'expérience qui va être conduite aux P. et T. en matière d'intéressement soit profitable à l'ensemble de la fonction publique. Cette expérience est tout à fait nouvelle. J'ai la conviction que, si l'administration, en concertation étroite avec les organisations syndicales, met en œuvre une bonne procédure d'intéressement, vous trouverez, mesdames, messieurs, dans les budgets futurs une évolution de ce type de crédits qui reflétera une plus grande motivation des agents et donc une amélioration sensible du fonctionnement des P. et T.

Détente sur les emplois, mesures d'intéressement, programme de construction de logements, qui sera, je l'espère, engagé dès l'année prochaine sur les terrains domaniaux dont disposent les administrations et qu'il faudra mobiliser à cet effet, tout cela montre que le Gouvernement a bien l'intention, vis-à-vis de cette importante administration comme de bien d'autres, de franchir une nouvelle étape décisive ! Mais Paris ne s'est pas fait en un jour. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 36, au titre des services votés, au chiffre de 156 314 477 505 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 42 678 500 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 24 975 469 458 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 95 853 282 francs ;
« Titre IV : moins 352 369 474 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 140 484 000 francs ;
« Crédits de paiement : 61 896 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 4 642 600 000 francs ;
« Crédits de paiement : 1 872 950 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 116, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 150 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Cet amendement a pour objet de permettre au ministère du commerce et de l'artisanat de renforcer les moyens qu'il consacre à l'étude et à la connaissance du secteur du commerce. Les crédits concernés seraient inscrits au chapitre 34-95.

Je précise à l'Assemblée qu'il s'agit là de crédits dont l'inscription a été fortement suggérée par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* D'accord.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 116.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 116.
(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 117, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 75 000 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. C'est pour des raisons purement formelles tenant aux procédures en vigueur à l'Assemblée que le Gouvernement a été conduit à déposer trois amendements au titre IV. Si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai en bloc les amendements nos 117, 118 et 119.

M. le président. Je vous en prie, monsieur le ministre.

Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a en effet présenté deux autres amendements nos 118 et 119.

L'amendement n° 118 est ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 1 150 000 francs. »

L'amendement n° 119 est ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 900 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. L'amendement n° 117 vise à majorer de 75 millions de francs les crédits affectés à l'industrie et à l'aménagement du territoire. Il a pour objet :

Premièrement, d'ouvrir 115 millions sur le chapitre 44-02 « Actions diverses en faveur de l'emploi. – Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi », qu'il est proposé de créer sur la section II - Aménagement du territoire ;

Deuxièmement, d'annuler 40 millions de francs sur le chapitre 44-81 « Subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises » de la section I - Industrie. Cette annulation, qui est une opération interne au budget, une opération de transfert de lignes, se justifie par la mise en place du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi qui donne lieu à l'ouverture de 115 millions de francs sur le chapitre 44-02 de la section II - Aménagement du territoire.

L'amendement n° 118, avec une ouverture de crédits de 1 150 000 francs, a pour objet de permettre au ministère du commerce et de l'artisanat de financer en 1989 des études relatives aux possibilités de mise en place de groupements d'entreprises du petit et moyen commerce. Les crédits correspondants s'imputent sur le chapitre 44-82, article 10.

L'amendement n° 119, avec une majoration de crédits de 900 000 francs, s'impute sur le chapitre 44-01 « Actions d'intérêt touristique et en faveur du tourisme associatif » de la section IV « Tourisme ». Il a pour objet de renforcer les moyens en faveur du tourisme social, 500 000 francs s'imputant sur l'article 21, du tourisme associatif, 200 000 francs sur l'article 30, et des actions d'innovation, 200 000 francs sur l'article 70.

Pour cet amendement « tourisme », le Gouvernement a accédé au vœu de la commission des finances, de même que pour le précédent, qui est un amendement « assistance technique au commerce ».

Enfin, le premier des trois amendements, l'amendement n° 117, concrétise l'engagement, pris par le Gouvernement lors de la discussion de la première partie du budget, d'inscrire 100 millions de francs en faveur de l'aménagement du territoire. Il s'y ajoute un certain nombre d'autres opérations suggérées par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* On voit bien que les amendements nos 118 et 119 sont des mesures d'ajustement, d'amélioration ponctuelle, et que le point fort de cette discussion sur les crédits « industrie et aménagement du territoire », c'est la majoration de 75 millions, qui est elle-même – le ministre y faisait allusion – l'élément principal de la rallonge de 100 millions décidée lors de la discussion de la première partie.

Sans reprendre toute la discussion sur le budget de l'aménagement du territoire, on peut souligner que les effets de procédure qui se sont conjugués au moment de la discussion de ces crédits aboutissent à la réserve globale des crédits du tourisme, des crédits du commerce et de l'artisanat, des crédits de l'industrie et des crédits de l'aménagement du territoire, alors que seuls ces derniers laissaient peser une incertitude quant au sentiment de l'Assemblée. Pour les crédits des trois autres ministères, je crois, la marge d'approbation dans l'Assemblée était large et la discussion avait été très positive.

Pour l'aménagement du territoire, des discussions devront sans doute être poursuivies à l'avenir sur le meilleur emploi des différents fonds d'intervention, dont les modes de recouvrement rendent souvent l'analyse quelque peu obscure. C'est pourquoi la commission, en tout cas son rapporteur général, a bien l'intention de présenter à l'Assemblée, au cours de l'intersession, des analyses plus détaillées de l'utilisation de ces fonds.

Cela dit, l'augmentation de 100 millions de francs de la dotation affectée aux divers fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, pour le développement local et pour l'industrialisation devrait se traduire par une accélération des interventions en faveur de projets porteurs d'emplois et porteurs de rééquilibrages géographiques. Et il me semble que la réflexion à plus long terme que nous devrons entreprendre sur les moyens de rendre l'ensemble de notre territoire plus compétitif se déroulera dans un meilleur climat du fait de ce ballon d'oxygène. La commission l'a apprécié ; elle a donc adopté l'amendement n° 117, ainsi d'ailleurs que les deux suivants.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 117.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 118.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 119.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée par les amendements adoptés.
(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)

M. le président. Sur le titre V de l'état C, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 120, ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 112 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Cette majoration des crédits du tourisme s'applique au chapitre 56-01 « Etudes économiques et d'aménagement du territoire », article 30. Il s'agit de financer l'étude d'un projet touristique, demande fortement appuyée par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Cet amendement, selon l'expression consacrée, se justifie par son texte même. *(Sourires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 120.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V, modifiés par l'amendement n° 120.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement, du titre V, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 121, ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 4 500 000 francs. »

La parole est à M. le ministre

M. le ministre chargé du budget. Pour épargner le temps de l'Assemblée, je défendrai ensemble, si vous le voulez bien, monsieur le président, les trois amendements du Gouvernement qui portent sur le titre VI.

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a, en effet, présenté deux autres amendements, nos 122 et 123.

L'amendement n° 122 est ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 34 280 000 francs »

L'amendement n° 123 est ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 6 808 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. L'amendement n° 121 vise le budget de l'industrie. Il s'agit de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 4,5 millions de francs pour renforcer les moyens consacrés par le ministère de l'industrie aux opérations de restructuration industrielle qui relèvent directement de sa compétence et dont les crédits figurent au chapitre 64-96 « Restructurations industrielles », article 10 « Actions de restructuration, hors C.I.R.I.

Les crédits inscrits sur cet article s'éléveront ainsi à 54 500 000 francs en autorisations de programme et à 29 500 000 francs en crédits de paiement en 1989.

L'amendement n° 122 concerne l'aménagement du territoire. Il propose de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 34 280 000 francs, ce qui recouvre les trois opérations suivantes :

Premièrement, l'ouverture de 100 millions de francs sur le F.I.D.A.R., conformément aux engagements pris par le Gouvernement en première partie, pour majorer les interventions interministérielles en faveur des zones rurales ;

Deuxièmement, l'annulation de 75 millions sur le F.I.A.T., qui constitue une opération interne de compensation ;

Troisièmement, l'ouverture de 9 280 000 francs, toujours sur le F.I.A.T., pour permettre notamment le versement d'une subvention à un organisme de soutien à la création d'entreprises.

L'amendement n° 123 tend à majorer de 6 808 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement du tourisme. Cette majoration s'impute sur le chapitre 66-01 « Subventions aux équipements touristiques ». Il a pour objet de renforcer les moyens d'intervention en faveur du tourisme social, pour 5,5 millions de francs, de financer l'aménagement d'un plan d'eau, pour 1 million de francs, et de développer les moyens du tourisme associatif, pour 308 000 francs.

Je précise à l'Assemblée que les crédits inscrits dans ces trois amendements correspondent à la fois aux engagements pris par le Gouvernement lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances et à la prise en compte par le Gouvernement des demandes formulées par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* L'amendement n° 122, qui porte sur une somme de 34 millions de francs, et l'amendement n° 121, sur une somme de 4,5 millions de francs, sont pour l'essentiel la traduction de l'ajustement de crédits sur l'aménagement du territoire que le Gouvernement avait accepté en conclusion de l'examen de la première partie du projet de budgt.

L'amendement n° 123 représente un effort supplémentaire en faveur du tourisme social. Cet effort avait été sollicité par divers collègues qui se sont intéressés à ce sujet et qui ont insisté auprés de la commission des finances pour qu'elle appuie leur demande. Le Gouvernement a estimé possible de procéder à cette augmentation, qui aura un effet substantiel sur le potentiel de soutien aux grandes associations nationales de tourisme social.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 121.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 122.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 123.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par les amendements adoptés.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

Article 64

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 64 :

« Art. 64. – I. Le taux de 0,72 p. 100 figurant dans le premier alinéa de l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation est remplacé par le taux de 0,62 p. 100.

« Cette disposition s'applique pour la première fois aux investissements qui doivent être réalisés en 1989 à raison des salaires payés en 1988.

« II. Le taux de 0,13 p. 100 figurant au 2e du deuxième alinéa de l'article L. 834-1 du code de la sécurité sociale est remplacé par le taux de 0,23 p. 100.

« Cette disposition est applicable aux rémunérations et gains versés à partir du 1er janvier 1989. »

Je rappelle que les amendements déposés sur cet article ont déjà été discutés, à l'exception de l'amendement n° 124, présenté par le Gouvernement et qui est ainsi rédigé :

« I. – A la fin du premier alinéa du paragraphe I de l'article ; substituer au taux " 0,62 p. 100 " le taux " 0,65 p. 100 ".

« II. – A la fin du premier alinéa du paragraphe II de cet article, substituer au taux " 0,23 p. 100 " le taux " 0,20 p. 100 ". »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, l'article 64 est celui qui fixe le taux de la cotisation des employeurs à l'effort de construction. Sur cet article ont été déposés un grand nombre d'amendements qui figurent sur la feuille jaune de séance et qui ont tous été examinés, vous l'avez rappelé, à l'exception d'un seul, celui que M. Maurice Faure avait annoncé lors de l'examen de ses crédits.

Comme mon collègue et ami Maurice Faure l'avait indiqué, le Gouvernement proposait, dans le projet de budget, de réduire le taux de ce qu'on appelle traditionnellement le 1 p. 100 logement – et qui n'est plus à 1 p. 100 mais à 0,72 p. 100 – en le fixant à 0,62 p. 100. Dans un souci de conciliation, après le dialogue normal qui s'est noué avec l'Assemblée à ce sujet, le Gouvernement accepte de fixer à 0,65 p. 100 au lieu de 0,62 p. 100 le taux de la contribution des employeurs. Mon collègue Maurice Faure s'est longuement expliqué à ce sujet.

L'adoption de cet amendement aboutira d'ailleurs à l'obligation pour le Gouvernement d'en tenir compte dans les crédits. Un amendement corollaire – puisque le budget de l'équipement et du logement a été voté – sera présenté tout à l'heure à l'Assemblée pour ajuster à hauteur de 200 millions les crédits correspondant à la perte entraînée par le passage du taux de 0,62 à 0,65 p. 100.

En application, monsieur le président, de l'article 44, troisième alinéa, de la Constitution, je demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer par un seul vote sur l'article 64, modifié par l'amendement n° 124 du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement en discussion ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* La commission enregistre avec satisfaction le dépôt de cet amendement, qu'elle a approuvé tout à l'heure.

Il ne s'agit évidemment pas d'une modification majeure dans l'ensemble de l'équilibre de la loi de finances, mais elle a cependant une portée appréciable puisque, d'une part, ce qu'on appelle le 1 p. 100 logement brasse chaque année plusieurs milliards de francs affectés à la construction sociale et que, d'autre part, c'est le point d'application d'une volonté contractuelle et d'un partage des efforts qui a un mérite particulier dans la société. On comprend, dès lors, que ce sujet ait été fortement débattu à l'Assemblée, comme il l'avait été en dehors de notre enceinte, entre les partenaires sociaux.

Le projet initial, en proposant un abaissement plus important du taux de prélèvement, constatait, d'une part, une volonté, assez généralement partagée, de réduction des prélèvements sur les entreprises, notamment des prélèvements calculés sur les salaires, et, d'autre part, la montée des remboursements de prêts antérieurs qui fournissait au 1 p. 100 patronal un financement permettant, même avec cette réduction du taux, de poursuivre l'effort de construction.

Les différents partenaires réclamant une augmentation de ce pourcentage et rappelant qu'une loi, votée l'année dernière pour mieux organiser le développement de cet effort de construction, avait mis en place une agence nationale, laquelle devait être consultée sur l'évolution de la cotisation, le Gouvernement a d'abord fait droit à cette demande sur la procédure en consultant l'agence du 1 p. 100. Celle-ci a recommandé de rehausser la cotisation à 0,67 p. 100, si j'ai bonne mémoire. Le Gouvernement poursuivant les consultations, M. Maurice Faure avait annoncé, lors de la discussion du budget du logement, qu'il ferait ultérieurement une proposition de compromis.

La voici ! Elle consiste à augmenter la cotisation affectée directement à l'effort de construction de 0,62 à 0,65 p. 100, soit 5 p. 100 de produit en plus. En contrepartie, la part de cotisation qui va au Fonds national d'aide au logement, c'est-à-dire en fait à l'aide personnalisée, est ramenée de 0,23 p. 100 à 0,20 p. 100, ce qui en réduit assez substantiellement le produit.

Il faut préciser que l'examen des rentrées de 1988 fait apparaître que le produit de cette seconde cotisation a été supérieur aux recettes attendues. Par conséquent, il existait une marge d'adaptation.

Toutefois, si la commission a adopté cet amendement, je ne peux manquer de souligner devant l'Assemblée que ce n'est là qu'un des compromis possibles. Un autre aurait été de préserver la part de cotisation qui va aux plus démunis, à ceux qui ont le plus de difficulté à s'acquitter de leur loyer, c'est-à-dire de maintenir le 0,23 p. 100 – et s'il rapporte un peu plus d'argent, tant mieux, car bien des ménages ont du mal à payer leur loyer – et d'augmenter en conséquence le global de cotisation des entreprises de 0,03 p. 100.

Bien entendu, le Gouvernement est très vigilant sur ce point et je ne peux que rendre hommage à la constance de son intention. Mais enfin ! on me permettra cette brève incidente, lorsque nous entendons les représentants autorisés – et même un peu au-delà de leur autorisation – de grandes organisations socioprofessionnelles déployer des trésors de sagesse économique et de grandes démonstrations sentencieuses sur la modération que devraient observer le Gouvernement et le Parlement en matière d'augmentation des dépenses publiques, et lorsque nous constatons en même temps que les mêmes organisations socioprofessionnelles, qui gèrent divers organismes socio-économiques, en particulier les chambres consulaires, alignent la troisième, la quatrième ou la cinquième année d'augmentation de leurs dépenses à 3, 4 ou 5 p. 100 par an en francs constants, il me semble qu'il y a des doubles langages auxquels on peut parfois répondre avec courtoisie, certes, mais tout de même avec fermeté. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le Gouvernement a donc choisi, en allant vraiment au maximum de la sagesse, d'en rester à un plafonnement global de 0,85 p. 100. J'y vois une étape, un compromis temporaire. Si le besoin s'en faisait sentir, notamment après toutes les études qui sont en cours sur la réforme du financement du logement, si une petite remontée de la seconde cotisation, – celle qui est destinée au Fonds national d'aide au logement – s'avérait nécessaire, il me semble qu'en l'état actuel des prélèvements supportés par les entreprises, il serait possible de leur demander un petit effort supplémentaire, car aussi mince que soit la marge, elle existe. Après tout, les organisations représentatives des entreprises étaient parmi les plus vigoureuses dans la protestation contre l'abaissement du 1 p. 100 patronal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Contre l'amendement, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure ce que nous avait laissé entrevoir M. le ministre d'Etat Maurice Faure lors de la discussion du

budget du logement. Il est vrai qu'en restant dans le flou toute une partie de la journée, il nous avait laissé un espoir tel que nous pouvions penser pendant un temps qu'on allait revenir au 1 p. 100, sinon au-delà. En réalité, le soir venu, nous nous sommes rendu compte que c'était trois fois rien, ou plus exactement trois centièmes, qui nous était proposé, c'est-à-dire fort peu ! *(Sourires.)*

Le Gouvernement a demandé la réserve de l'article 64 qui concerne ce qui est communément appelé le 1 p. 100, à tort bien évidemment, puisque d'année en année la contribution patronale à l'effort de financement du logement social se réduit comme une peau de chagrin. On peut d'ailleurs s'étonner aujourd'hui de voir la droite défendre ce 1 p. 100 qu'elle a pourtant vigoureusement contribué à réduire.

Cette nouvelle amputation du taux, qui passe ainsi de 0,72 p. 100 à 0,65 p. 100, mesure qui, je le rappelle, rassemble un grand nombre de députés contre elle, est, selon nous, une mesure antiéconomique et antisociale.

En effet, cette disposition, si elle était appliquée, entraînerait – et ce n'est pas moi qui le dis mais la Fédération nationale du bâtiment – la suppression de 14 000 emplois dans le secteur du bâtiment en bloquant la construction de 15 000 logements.

Eh oui, monsieur le président de la commission des lois, vous semblez incrédule mais il en est bien ainsi ! Ce sont des références qui nous sont extérieures et qui montrent que nous sommes capables de nous appuyer sur des avis autorisés, même quand ce ne sont pas les nôtres !

Cette mesure constitue une injustice sociale d'autant plus criante que la diminution de ce mode de financement, pourtant indispensable à la réalisation des opérations de construction et de réhabilitation, contribuera à terme à l'augmentation des loyers que devront supporter des locataires déjà lourdement taxés.

De plus, monsieur le ministre, vous proposez de ponctionner un milliard de francs sur ces fonds pour financer les aides à la personne au détriment de l'aide à la pierre. Cette mesure touchera essentiellement le secteur locatif car il est peu probable que les prêts aux salariés soient remis en cause, ce qui d'ailleurs ne serait pas souhaitable.

L'article 64 prolonge votre politique du logement qui fait qu'après ne pas avoir abrogé la loi Barre, vous vous accommodez de la loi Méhaignerie, ce que nous a confirmé M. Maurice Faure.

Ainsi, vous maintenez une politique de hauts loyers incompatibles avec les revenus des familles. Sauf exception, vous réduisez l'A.P.L. C'est une mauvaise politique qui va à l'encontre des intérêts des locataires mais aussi des accédants à la propriété, que vous avez pénalisés en n'honorant pas l'engagement de l'Etat qui prévoyait l'exonération de la taxe sur le foncier bâti pour vingt-cinq ans, durée que vous avez réduite à quinze ans.

Votre article 64 est un mauvais coup supplémentaire qui va plus loin encore dans la remise en cause de ce droit pour chaque famille d'avoir un toit décent.

Considérant que c'est une nécessité et un devoir pour les employeurs de participer financièrement à la construction du logement social de leurs salariés, nous avons déposé des amendements qui visent à rétablir à 1 p. 100 le taux de la contribution des entreprises à l'effort de construction, avec la perspective d'aller, dans les années qui viennent, jusqu'à 2 p. 100.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, nous nous opposerons, bien entendu, à l'article 64.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Je ne voudrais pas que nous terminions la discussion du budget du logement sur un malentendu.

Le Gouvernement, dans les propositions qu'il a faites à l'occasion du projet de loi de finances pour 1989, a eu pour ambition de maintenir inchangées les ressources du logement social en ce qui concerne non seulement le système du 1 p. 100, mais encore pour ce qui va au 1 p. 100 et au F.N.A.L. qui est aussi – M. Brard le sait bien – du logement social.

S'agissant du 1 p. 100 – ou plutôt de ce qu'on appelle improprement le 1 p. 100 puisque, j'en conviens avec M. Brard, ce n'est plus 1 p. 100 depuis 1985 – les calculs que j'avais fait effectuer m'avaient conduit à considérer qu'à 0,57 p. 100 nous maintenions inchangées les ressources du système. Comment ? Pour une raison très simple : depuis un certain nombre d'années, les remboursements des prêts accordés au titre de l'ancien 1 p. 100 sont plus abondants en ressources que les ressources collectées par le 1 p. 100 lui-même. Je peux vous donner un ordre de grandeur : c'est environ 8 milliards de francs de remboursements de prêts contre 7 milliards de francs de ressources du système.

Nous pouvions donc prévoir une tranche supplémentaire de réduction de la cotisation, qui avait, à l'origine, deux objectifs : d'une part 0,05 p. 100 de moins sur la cotisation elle-même pour alléger les charges des entreprises et, d'autre part, un transfert de 0,10 point sur la cotisation F.N.A.L.

Nous avons entendu les observations d'un certain nombre de professionnels qui, comme le soulignait tout à l'heure le rapporteur général, ne sont pas les derniers à récriminer contre les charges des entreprises et qui, très curieusement dans cette affaire, se sont mobilisés pour empêcher l'allégement des charges qu'on proposait en leur faveur.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre chargé du budget. Quel esprit de sacrifice !

Le Gouvernement a dit : « Très bien ! Puisqu'ils n'en veulent pas, remettons 0,62 ; avec ça nous maintiendrons plus que les ressources du système puisque, à 0,57, nous y parvenions ».

Lorsque j'entends M. Brard rappeler que la fédération du bâtiment et des travaux publics parle de suppressions d'emplois, je pose à l'Assemblée une question purement mathématique : comment le maintien, ou plutôt l'accroissement à 0,62 p. 100 – que dis-je ? – à 0,65 p. 100 des ressources du système que propose le Gouvernement, pourrait entraîner une réduction d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ?

Non seulement la fédération du bâtiment et des travaux publics semble avoir des difficultés pour apprécier les charges des entreprises, puisque, quand on veut les alléger, elle les refuse, mais en plus elle confond, semble-t-il, deux choses, puisque lorsqu'on maintient et même augmente, les ressources du système, cela entraîne quand même une réduction d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. J'en conclus que des mauvais coups doivent se préparer auxquels l'opération dite du 1 p. 100 pourrait servir de prétexte.

Comme je sais vos collègues communistes, et un certain nombre d'autres, particulièrement vigilants sur l'évolution de l'emploi, je pense qu'ils auront à cœur de regarder particulièrement ce qui se passe dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Plusieurs députés du groupe communiste. Faites-nous confiance !

M. le ministre chargé du budget. Si j'avais, monsieur Brard, un conseil à donner à la fédération du bâtiment et des travaux publics, je lui suggérerais de faire quelques économies sur la gestion du 1 p. 100 ; cela nous permettrait de disposer de moyens supplémentaires qui seraient affectés au logement social plutôt qu'à certaines autres choses sur lesquelles je préfère ne pas m'étendre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

M. le président. A la demande du Gouvernement et en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je mets aux voix par un seul vote l'article 64 du projet de loi dans le texte du Gouvernement, modifié par l'amendent n° 124 du Gouvernement à l'exclusion de tout autre amendement.

(L'article 64, ainsi modifié, est adopté.)

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne : « Education nationale, jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 11 442 879 francs ;
« Titre IV : 84 000 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 72 400 000 francs ;
« Crédits de paiement : 32 600 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 76 600 000 francs ;
« Crédits de paiement : 26 000 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 125, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 6 260 000 F. »

M. le ministre chargé du budget. Encore une amicale pression de la commission des finances *(Sourires.)*

Il s'agit, au titre IV, de majorer les crédits de 6 260 000 francs, se décomposant ainsi : 5 760 000 francs au chapitre 43-90 « Actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative », pour développer les actions destinées aux jeunes, et 500 000 francs au chapitre 43-91 « Sports et activités physiques et sportives de loisirs » pour renforcer les actions en faveur de l'aménagement du rythme de vie des enfants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est un des moins modestes des amendements d'origine indirectement parlementaire, que le Gouvernement a bien voulu adopter.

Dans la faible marge de discussion qui nous est revenue, une des priorités que la commission a retenues est de renforcer les moyens des associations et notamment des grandes fédérations qui mènent sur le terrain, de façon diffuse et avec une solidarité entre départements, une action de renforcement des loisirs de la jeunesse, de l'encadrement des jeunes en cours d'insertion et de l'accès des jeunes à des formes de loisirs qui ne leur sont pas toujours accessibles.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 125.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 125.

Je suis saisi, par le groupe Union pour la démocratie française et par le groupe du Rassemblement pour la République, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	547
Majorité absolue	274
Pour	279
Contre	268

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 6 760 000 F. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Il s'agit là encore d'une demande pressante et néanmoins amicale de la commission des finances, qui vise à majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 6 760 000 francs à l'article 20 du chapitre 66-50 du budget de l'éducation nationale, jeunesse et sports « Subventions d'équipement aux collectivités ».

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Ce sont des projets de renforcement d'équipements d'Etat de l'éducation nationale. Le budget de cette année représente déjà un effort de rattrapage car de nombreux départements connaissent des difficultés de maintenance, de restauration d'établissements qui restent à la disposition de l'Etat. La commission a estimé que c'est une des priorités budgétaires qu'il fallait accompagner.

Elle est donc satisfaite de cet amendement du Gouvernement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 126.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 126.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI ainsi modifiés sont adoptés.)

Après l'article 67

M. le président. J'appelle maintenant les amendements n°s 95 et 96 de M. Michel Pelchat tendant à insérer des articles additionnels après l'article 67.

L'amendement n° 95 est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1er novembre 1989, un rapport retraçant l'effort consenti en matière d'équipements sportifs par les collectivités locales d'une part et l'Etat d'autre part. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

L'amendement n° 96 est ainsi rédigé :

« Après l'article 67, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement un rapport mettant en évidence les conséquences du rattachement du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale, notamment au travers des taux de progression respectifs des crédits consacrés à la jeunesse et aux sports et des crédits affectés à l'éducation nationale ainsi que des mesures destinées à favoriser la pratique sportive des enfants, particulièrement ceux des écoles élémentaires, dans le cadre de l'éducation physique et sportive d'une part et de l'aménagement des rythmes de vie des enfants d'autre part. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

ARTICLES DE RÉCAPITULATION

M. le président. Nous en venons aux articles de récapitulation.

Article 30

M. le président. Je donne lecture de l'article 30 :

DEUXIÈME PARTIE

MOYENS DES SERVICES
ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE Ier

DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ANNÉE 1989

A. – OPÉRATIONS À CARACTÈRE DÉFINITIF

I. – Budget général

« Art. 30. – Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1989, au titre des services votés du budget général, est fixé à la somme de 1 187 255 714 830 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 30.

(L'article 30 est adopté.)

Article 31

M. le président. J'appelle l'article 31 tel qu'il résulte des votes déjà intervenus sur l'état B.

« Art. 31. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services civils, des crédits ainsi répartis :

« Titre Ier " Dette publique et dépenses en atténuation de recettes "	1 350 000 000 F
« Titre II " Pouvoirs publics "	140 261 000 F
« Titre III " Moyens des services "	14 780 941 715 F
« Titre IV " Interventions publiques "	22 685 984 026 F
« Total	38 957 186 741 F

« Ces crédits sont répartis par ministère, conformément à l'état B annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 31.

(L'article 31 est adopté.)

Article 32

M. le président. J'appelle l'article 32 tel qu'il résulte des votes déjà intervenus sur l'état C.

« Art. 32. – I. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Investissements exécutés par l'Etat "	22 259 512 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	56 225 602 000 F
« Titre VII " Réparation des dommages de guerre "	»
« Total	78 485 114 000 F

« Ces autorisations de programme sont réparties par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

« II. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Investissements exécutés par l'Etat "	11 629 003 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	20 408 605 000 F
« Titre VII " Réparation des dommages de guerre "	»
« Total	32 037 608 000 F

« Ces crédits de paiement sont répartis par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 32.

(L'article 32 est adopté.)

M. le président. Les articles 33 et 34 ont été adoptés lors de l'examen des crédits du ministère de la défense.

Article 35

M. le président. J'appelle l'article 35 tel qu'il résulte des votes intervenus sur l'état D :

« Art. 35. – Les ministres sont autorisés à engager en 1989, par anticipation sur les crédits qui leur seront alloués pour 1990, des dépenses se montant à la somme totale de 258 000 000 F répartie par titre et par ministère, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 35.

(L'article 35 est adopté.)

Articles 36 et 37

M. le président. J'appelle les articles 36 et 37 tels qu'ils résultent des votes déjà intervenus sur les budgets annexes.

II. – Budgets annexes

« Art. 36. – Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1989, au titre des services votés des budgets annexes, est fixé à la somme de 232 262 622 303 francs ainsi répartie :

« Imprimerie nationale	1 629 497 351 F
« Journaux officiels	498 517 226 F
« Légion d'honneur	83 414 347 F
« Ordre de la Libération	3 837 358 F
« Monnaies et médailles	731 571 086 F
« Navigation aérienne	2 007 081 094 F
« Postes, télécommunications et espace	156 314 477 505 F
« Prestations sociales agricoles	70 994 226 336 F
« Total	232 262 622 303 F »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 36.

(L'article 36 est adopté.)

« Art. 37. – I. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles des budgets annexes, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 43 356 350 000 francs, ainsi répartie :

« Imprimerie nationale	92 500 000 F
« Journaux officiels	7 200 000 F
« Légion d'honneur	4 150 000 F
« Ordre de la Libération	»
« Monnaies et médailles	24 000 000 F
« Navigation aérienne	550 000 000 F
« Postes, télécommunications et espace	42 678 500 000 F
« Total	43 356 350 000 F »

« II. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles des budgets annexes, des crédits s'élevant à la somme totale de 28 217 480 369 francs, ainsi répartie :

« Imprimerie nationale	127 702 649 F
« Journaux officiels	36 827 725 F
« Légion d'honneur	6 103 896 F
« Ordre de la Libération	80 857 F
« Monnaies et médailles	111 228 214 F
« Navigation aérienne	905 293 906 F
« Postes, télécommunications et espace	24 975 469 458 F
« Prestations sociales agricoles	2 054 773 664 F
« Total	28 217 480 369 F »

(L'article 37 est adopté.)

M. le président. Les articles 38 à 67 ont été examinés, les uns lors de la discussion des crédits auxquels ils étaient rattachés, et les autres lors de la discussion des articles non rattachés.

En conséquence, nous avons terminé l'examen de tous les articles du projet de loi de finances pour 1989.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, conformément aux articles 101 et 118 du règlement, le Gouvernement demande une nouvelle délibération sur un certain nombre de budgets et sur l'article d'équilibre.

Je vous demande donc une suspension de séance.

M. le président. De combien de temps ?

M. le ministre chargé du budget. Cela dépend de la commission des finances !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Nous ferons de notre mieux !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt-cinq, est reprise, le samedi 19 novembre 1988, à zéro heure.)

M. le président. La séance est reprise.

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI

M. le président. En application des articles 101 et 118, alinéa 4, du règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération des articles 31 et état B, 32 et état C, 50 et état G et 51 et état H de la deuxième partie du projet de loi de finances, et, pour coordination, à une nouvelle délibération de l'article 29 de la première partie.

La seconde délibération est de droit.

La commission est-elle prête à rapporter ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Tout à fait, monsieur le président.

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 101 du règlement, le rejet des nouvelles propositions de la commission ou du Gouvernement et des amendements vaut confirmation de la décision prise en première délibération.

La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs je vais présenter maintenant à l'Assemblée les amendements qui font l'objet de la seconde délibération. Je les exposerai de la façon la plus brève et la plus claire possible de façon à vous permettre de suivre au mieux les modifications de crédits qui vous sont proposées et que le Gouvernement vous demande de bien vouloir accepter.

Je les prendrai ministère par ministère et non pas titre par titre, mais vous retrouverez bien entendu sur les amendements roses la classification en titres qui est la classification budgétaire normale – mais pas forcément la plus claire.

Pour ce qui concerne le ministère des affaires étrangères, au titre IV, le Gouvernement vous propose de majorer les crédits du chapitre 42-10 de 33 millions de francs : 3 millions afin de favoriser la coordination en matière de promotion des programmes audiovisuels francophones de T.D.F. 1 et de TV 5, sur proposition de la commission des finances, et 30 millions pour améliorer le fonctionnement de Radio France internationale.

Aux affaires étrangères toujours, titre VI, un amendement de coordination avec le précédent tend à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 30 millions de francs, dont je viens de vous parler, afin de les transférer du chapitre 68-80 au chapitre 42-10.

Agriculture et forêt : sur proposition de votre commission des finances, le Gouvernement accepte de majorer les crédits du titre IV de 4 millions de francs. Il s'agit d'augmenter les crédits du chapitre 44-41 « Amélioration des structures agricoles – F.A.S.A.S.A. » de 3 millions de francs et les crédits du chapitre 44-43 « Fonds d'action rurale » de 1 million de francs.

Agriculture et forêt toujours : au titre VI, il vous est proposé de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 300 000 francs, sur proposition de votre commission des finances. Il s'agit d'augmenter les crédits du chapitre 61-61 « Développement du stockage, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et de la mer », article 30 « Abattoirs publics », au titre de la construction et de la modernisation des abattoirs publics.

Au budget oe la culture et de la communication, nous proposons de majorer les crédits du titre IV de 27 770 000 francs. Il s'agit tout d'abord, comme le Gouvernement s'y était engagé lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, de majorer de 20 millions de francs les crédits du chapitre 43-80 « Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger et aux quotidiens nationaux d'information générale et politique à faible capacité publicitaire », de majorer par ailleurs – sur proposition de votre commission des finances, ou plutôt à sa demande – de 1,6 million les crédits du chapitre 43-40 « Spectacles-subventions », de 5,63 millions les crédits du chapitre 43-50 « Environnement culturel-subventions », et de 0,54 million les crédits du chapitre 43-92 « Commandes artistiques et achat d'œuvres d'art ».

Culture et communication toujours : au titre V, nous vous proposons de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2,5 millions, conformément à une suggestion de la commission des finances. Il s'agit de majorer les crédits de paiement du chapitre 56-20 « Patrimoine monumental » afin d'abonder la dotation allouée à la restauration des monuments historiques.

Culture et communication toujours : au titre VI, le Gouvernement vous propose de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 900 000 francs au chapitre 66-40 « Spectacles » pour abonder les subventions d'équipement aux collectivités territoriales dans le cadre des conventions culturelles.

J'arrive maintenant aux départements et territoires d'outre-mer. Au titre VI, à la demande de la commission des finances, le Gouvernement accepte de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 12 millions de francs pour accroître d'une manière exceptionnelle les moyens d'intervention de l'Etat dans les départements d'outre-mer afin de contribuer à leur développement. Cette dotation est donc inscrite en subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer – section générale.

En ce qui concerne l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur, nous vous proposons au titre III de majorer les crédits de 14 millions de francs.

Cet amendement a pour objet d'inscrire au chapitre 37-93 de la section I. – Enseignement scolaire, un crédit de 4 000 000 francs pour financer des actions d'innovation initiées par les personnels techniques de majorer de 10 000 000 francs sur le chapitre 36-11, article 20 de la section II. – Enseignement supérieur, les crédits des bibliothèques universitaires pour le financement d'une part, d'actions pilotes en vue de favoriser le libre accès du public aux bibliothèques universitaires pour 5 000 000 francs, d'autre part, pour l'informatisation de la consultation des catalogues des bibliothèques universitaires, pour 5 000 000 francs également. C'est une suggestion de la commission des finances.

M. Edmond Alphandéry. Il aurait mieux valu acheter des livres !

M. le ministre chargé du budget. J'ai pris les suggestions de la commission des finances sur ce point.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'étaient pas forcément les meilleures !

M. le ministre chargé du budget. Il s'agit par ailleurs de créer 500 emplois de maître de conférence de deuxième classe à la prochaine rentrée universitaire. C'est une décision du Gouvernement.

Nous tirons les conséquences de ces mouvements de crédits au chapitre 37-93 en annulant un crédit de 7,875 millions de francs pour tenir compte des observations formulées par M. Giovannelli à l'appui de son amendement n° 33, mesure qui permettra la transformation au 1er octobre 1989 de 200 emplois de maître de conférence de deuxième classe en 150 emplois de professeur d'université de première classe et cinquante emplois de professeur d'université de classe exceptionnelle.

En ce qui concerne toujours l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur, nous vous proposons de majorer les crédits de 255 600 000 francs au titre IV.

Il s'agit là d'abord de tenir l'engagement pris devant vous par le Gouvernement lors de l'examen de la première partie en majorant de 250 millions de francs les crédits des bourses. Ces crédits nouveaux seront répartis comme suit : 170 millions de francs aux élèves de l'enseignement secondaire, chapitre 43-71, et 80 millions de francs aux étudiants de l'enseignement supérieur, chapitre 43-71 de la section II. – Enseignement supérieur, éducation nationale.

D'autre part, dans le même amendement, une majoration de 5,6 millions de francs des crédits de subventions à diverses associations – chapitre 43-80. C'est une suggestion formulée par la commission des finances.

Toujours pour l'éducation nationale, titre V, majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 680 000 francs. C'est une suggestion de la commission des finances. Il s'agit de financer la rénovation d'un rectorat, 250 000 francs, et d'accroître la dotation destinée à l'équipement technologique d'un lycée, 430 000 francs.

Equipement et logement, titre III, « Urbanisme, logement et services communs», majoration des crédits de 3 millions de francs. A la demande de la commission des finances, le Gouvernement accepte d'améliorer à hauteur d'un million de francs les moyens d'information du ministère qui figurent au chapitre 34-60 et d'abonder à hauteur de 2 millions de francs les moyens de fonctionnement des C.A.U.E.

Equipement et logement, toujours, « Urbanisme, logement et services communs », titre IV. Nous vous proposons de majorer les crédits de 600 800 000 francs. Il s'agit, tout d'abord, de majorer de 600 millions de francs les dotations inscrites au chapitre 46-40. C'est la conséquence d'un certain nombre de mesures qui ont été examinées par l'Assemblée tout au long de la discussion budgétaire, notamment des engagements pris par le Gouvernement en première partie.

Il s'agit de prévoir 200 millions pour le financement de l'extension du bénéfice de l'allocation logement aux titulaires du revenu minimum d'insertion et de majorer de 200 millions de francs les allocations logement versées aux locataires disposant de revenus modestes ; 200 autres millions de francs sont inscrits pour tirer les conséquences de l'amendement qui a été adopté tout à l'heure sur les 0,65 p. 100 du 1 p. 100.

L'amendement, je l'ai dit, porte exactement sur 600 800 000 francs. En effet, à la demande de la commission des finances, j'ai ajouté 300 000 francs au chapitre 44-10, article 11, et, au même chapitre, 500 000 francs à l'article 53.

Equipement et logement, toujours, « Urbanisme, logement, services communs » : les autorisations de programme et les crédits de paiement seraient majorés de 13,3 millions de francs. Il s'agit d'une suggestion de votre commission des finances, que le Gouvernement a retenue. L'amendement a pour objet de financer diverses opérations de rénovation de logements sociaux, d'accroître à hauteur de 1,8 million de francs les moyens du fonds social urbain et de majorer les dotations des chapitres 65-48 et 67-10 du même budget.

Equipement et logement, toujours, « Routes », titre V : les autorisations de programme et les crédits de paiement seraient majorés de 9,8 millions de francs. Il s'agit, d'une part, de financer un échangeur sur une autoroute non concédée, l'autoroute A 15, et, d'autre part, de développer le réseau routier des villes nouvelles – chapitre 53-43, voirie nationale.

M. François Rochebloine. Dans quel département ?

M. le ministre chargé du budget. Je n'ai pas d'indication précise sur la localisation de l'opération, mais M. le rapporteur général s'en expliquera tout à l'heure.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas le Val-d'Oise, par hasard ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est grand, le Val-d'Oise, presque aussi grand que l'Yonne !

M. le ministre chargé du budget. De toute façon, ce sont des départements que tout le monde traverse à un moment ou à un autre pour partir en vacances ou en revenir. *(Rires.)*

M. Philippe Auberger. Cela dépend où l'on habite !

M. le ministre chargé du budget. Je parle pour ceux qui partent de Paris.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est, de toute façon, un équipement qui sert l'intérêt général !

M. Philippe Auberger. Tout le monde ne va pas en vacances à Hazebrouck !

M. le ministre chargé du budget. Il ne faut pas négliger les possibilités de vacances à Hazebrouck !

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* Il y en a bien qui vont à Dieppe !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* On finance aussi le tourisme social !

M. le ministre chargé du budget. Je continue.

Intérieur, titre III : le Gouvernement propose une majoration des crédits de 31 millions de francs. Il s'agit, là encore, de suivre une série de suggestions de votre commission des finances.

Les crédits supplémentaires serviront d'abord à renforcer les moyens consacrés par la police nationale à l'îlotage. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Dans quel quartier ? Je ne sais pas ! *(Rires.)*

M. Patrick Balkany. Dans tous les quartiers !

M. le ministre chargé du budget. Dans tous les quartiers ? Parfait !

M. Philippe Auberger. A Clermont-Ferrand aussi ?

M. le ministre chargé du budget. Ils serviront, ensuite, à l'accueil dans les commissariats – je ne sais pas où – et à la lutte contre la toxicomanie et aux laboratoires de police scientifique.

Ces crédits s'imputeront pour 1,1 million de francs au chapitre 34-82, dépenses informatiques, bureautiques et télématiques ; pour 5,3 millions de francs au chapitre 34-90, frais de déplacement ; pour 4,8 millions de francs au chapitre 34-92, parc automobile ; pour 19,8 millions de francs au chapitre 34-96, matériel et fonctionnement courant.

Par ailleurs, l'amendement tire les conséquences de celui qui a été adopté hier et qui transfère au budget des charges communes les crédits qui avaient été prévus pour le financement des partis politiques en application de la loi du 11 mars 1988 – je vous rappelle qu'il s'agit de 114 millions de francs.

M. Patrick Balkany. Nous n'avons rien demandé !

M. le ministre chargé du budget. Nous appliquons la loi !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Il faudrait les donner au Secours populaire ! *(Sourires.)*

M. Patrick Balkany. Nos collègues d'en face n'en veulent pas non plus ! *(Nouveaux sourires.)*

M. le ministre chargé du budget. Intérieur, toujours, titre IV : le Gouvernement propose de majorer des crédits à 5 millions de francs. Il s'agit d'abonder le chapitre des subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours. Ce crédit contribuera au financement des dépenses engagées par les collectivités locales pour développer les moyens de lutte contre les incendies. Là encore, il s'agit d'une suggestion de votre commission des finances.

Intérieur encore, titre V : il est proposé de majorer des autorisations de programme et les crédits de paiement de 12,7 millions de francs. C'est également une suggestion de la commission des finances. Un crédit de 8,5 millions de francs est ouvert au chapitre 57-30 « sécurité civile, dépenses d'équipement » pour assurer le renouvellement du parc aérien de la sécurité civile.

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* C'est l'hélicoptère !

M. le ministre chargé du budget. A quel endroit ? *(Sourires.)*

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* Il se promène !

M. le ministre chargé du budget. Deux millions de francs sont ouverts au chapitre 57-40, « équipement du ministère de l'intérieur », et financeront les travaux nécessaires aux locaux des tribunaux administratifs.

Enfin, 2,2 millions sont inscrits au chapitre 57-60 « Informatique. – Dépenses d'équipement », pour le traitement informatisé des données relatives à la lutte contre la toxicomanie.

Intérieur toujours, titre VI, le Gouvernement propose de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 5 millions de francs. Il s'agit d'abonder les crédits de paiement et les autorisations de programme du chapitre 67-51 « Subventions pour travaux divers d'intérêt local », chapitre sur lequel sont imputées les subventions exceptionnelles. Le crédit supplémentaire est destiné à financer divers travaux de réfection d'édifices publics.

M. Jean Le Garrec. C'est important !

M. le ministre chargé du budget. Au titre III, recherche et technologie, il est proposé de majorer de 30 millions les crédits du chapitre 37-02, article 10, « Centres régionaux d'innovation et de transferts technologiques », afin de développer le réseau des conseillers technologiques dans le cadre des contrats de plan Etat-région. Il s'agit, là encore, d'une suggestion de la commission des finances et qui a rencontré l'accord du Gouvernement.

Titre IV, recherche et technologie toujours, le Gouvernement, à la demande de la commission, propose de majorer de 5,5 millions de francs les crédits du chapitre 43-01, afin de développer les actions de diffusion de l'information scientifique – colloques, congrès, expositions.

Titre VI, toujours recherche et technologie : il est proposé de réduire de 19 750 000 francs, en autorisations de programme et en crédits de paiement, les crédits du chapitre 66-04, « Fonds de la recherche et de la technologie » pour gager une partie de l'augmentation des crédits du chapitre 37-02. Il y a donc des mouvements de crédits internes à chaque budget.

Services du Premier ministre, titre III, services généraux : il est proposé une majoration des crédits de 2 360 000 francs. Seraient inscrits :

Au chapitre 36-11 « Subventions à l'Ecole nationale d'administration » pour développer la formation permanente 600 000 francs ;

Au chapitre 37-02, « Dépenses diverses du service d'information et de diffusion », poursuite de la publication de l'histoire de la Constitution de la Ve République, ou plus exactement des travaux préparatoires de la Constitution de 1958 et des lois organiques, 400 000 francs ;

Au chapitre 37-05, « Dépenses relatives à l'activité du médiateur », 360 000 francs ; cette somme correspond aux demandes formulées par le médiateur ;

Enfin, au chapitre 37-08, « Actions de prévention de la délinquance », 1 million de francs.

Services du Premier ministre, services généraux, titre IV : le Gouvernement propose une majoration des crédits de 6 500 000 francs. Sur la proposition de la commission des finances, le Gouvernement accepte de doter le chapitre 44-01, « Subventions à divers organismes », pour soutenir l'économie sociale.

Services du Premier ministre, secrétariat général de la défense nationale, titre III : il est proposé une majoration des crédits de 110 000 francs. Il s'agit d'améliorer les moyens de fonctionnement de l'Institut des hautes études de défense nationale. Ces crédits sont inscrits sur proposition de la commission des finances.

Services du Premier ministre, environnement, titre III : il est proposé de majorer les dépenses ordinaires de 500 000 francs au chapitre 34-20. Il s'agit d'accroître les crédits destinés aux réserves naturelles.

Environnement toujours, titre IV : le Gouvernement propose une majoration des dépenses de 9 millions de francs. Il s'agit du chapitre 44-10 « Protection de la nature et de l'environnement – subventions ». Cette majoration permettra d'accroître le soutien au mouvement associatif pour 5 millions de francs et l'aide en faveur des parcs naturels régionaux pour 4 millions de francs. Cet amendement répond à des suggestions de la commission des finances et aux engagements pris devant vous par M. Lalonde lorsqu'il est venu présenter son budget.

Services du Premier ministre, environnement, titre V : il est proposé une majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 3 millions de francs. Cette majoration porte sur le chapitre 57-20, « Protection de la nature et de l'environnement. – Etudes, acquisitions et travaux d'équipement ».

Environnement encore, titre VI : il est proposé une majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 6,5 millions. Il s'agit de majorer, premièrement, les crédits du chapitre 67-41. « Subventions d'équipement au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et aux parcs nationaux » pour permettre le versement d'une subvention de 2 millions de francs au conservatoire de l'espace littoral, et, deuxièmement, les crédits du chapitre 67-20 « Protection de la nature et de l'environnement – subvention d'équipement », pour accroître les crédits destinés aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles pour 1 million de francs chacun et aux contrats de rivières pour 2,5 millions de francs. Cet amendement répond à des engagements pris devant vous par le Gouvernement et à diverses suggestions de votre commission des finances.

Solidarité, santé, protection sociale, titre IV : il est proposé de majorer les crédits de 29,7 millions. Il s'agit de renforcer la lutte contre l'alcoolisme pour 2 millions de francs et de majorer les crédits consacrés aux programmes d'action sociale pour 20 millions de francs, cette dernière somme se décomposant comme suit : subventions à diverses associations, 5,1 millions de francs ; action sociale en faveur des handicapés et inadaptés, 4 millions de francs ; action sociale en faveur des personnes âgées, 2 millions de francs ; services de voisinage en faveur des familles, 2,9 millions de francs ; protection de l'enfance, 6 millions de francs. Enfin, 7 700 000 francs sont destinés à financer la création de 130 places supplémentaires en C.A.T.

Solidarité, santé, protection sociale, titre III : le Gouvernement, sur la suggestion de la commission, propose de majorer les crédits de 2 millions de francs pour renforcer les moyens de l'Institut de l'enfance et de la famille.

Solidarité, santé, protection sociale, toujours, titre VI : il est proposé une majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 5 millions de francs. Cet amendement répond à une suggestion de votre commission. Il s'agit d'inscrire au chapitre 66-11 les crédits nécessaires à l'humanisation d'un hôpital et, aux articles 10 et 90 du chapitre 66-20, ceux nécessaires à l'achat de matériel pour centres de polyhandicapés.

Pour répondre à une suggestion de votre commission des finances le Gouvernement propose au titre III, « Transports et mer », « Transports terrestres et sécurité routière » : une majoration des crédits de 1,7 million de francs pour accroître les moyens de fonctionnement du délégué interministériel à la sécurité routière.

Pour les transports terrestres, sécurité routière, toujours, au titre IV, il est proposé une majoration des crédits de 2 millions de francs. Il s'agit d'abonder le chapitre, « dessertes internes des villes nouvelles. »

Transports terrestres et sécurité routière, toujours, au titre VI, il est proposé une majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 1 million de francs. Il s'agit, comme le Gouvernement s'y est engagé devant l'Assemblée nationale, à la demande, je crois, de M. Caro, de majorer le chapitre 63-41 de la section « transports terrestres » pour permettre l'étude d'une meilleure desserte de Strasbourg, capitale européenne. Ces crédits feront l'objet d'une individualisation au sein d'un article qui sera créé à cet effet.

Pour répondre également à une suggestion de la commission des finances, il est proposé une majoration de 4 millions de francs des crédits du titre IV, transport et mer, budget de la mer. Il s'agit de renforcer les actions de formation dans le domaine maritime. Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 43-37.

Travail, emploi, formation professionnelle, titre III : il est proposé une majoration des crédits de 22 070 000 francs. Il s'agit de répondre à un engagement du Gouvernement et à deux suggestions de la commission des finances.

En ce qui concerne l'engagement du Gouvernement, il est prévu un mouvement de crédits qui affecte les chapitres 31-61 et 31-62 et qui vise les contrôleurs du travail : il s'agit de la mise en place des emplois d'avancement nécessaires à la gestion du corps et de la création d'un nouveau régime indemnitaire spécifique pour cette catégorie.

Par ailleurs, sur la suggestion de la commission des finances, nous renforçons, d'une part, de 12 millions de francs les moyens de fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi ; cette majoration s'impute sur le chapitre 36-71. Nous majorons, d'autre part, de 10,07 millions le chapitre 37-63 « Interventions pour le développement de la formation professionnelle » pour réaliser des actions d'information relatives au dispositif de formation et d'insertion.

Travail, emploi, formation professionnelle toujours, titre VI : le Gouvernement propose une majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de 42,5 millions de francs. Cet amendement a deux objets : d'une part, majorer de 6 millions de francs la dotation du chapitre 66-72 pour moderniser les équipements de l'Agence nationale pour l'emploi ; d'autre part, majorer de 36,5 millions de francs le chapitre 66-00, dotation en capital du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, dont 35 millions de francs pour contribuer au développement de l'apprentissage industriel et, sur la suggestion de la commission des finances, 1,5 million de francs pour les autres interventions du fonds de la formation professionnelle hors apprentissage.

Travail, emploi, formation professionnelle toujours : au titre IV, le Gouvernement dépose un amendement de conséquence qui consiste à minorer les crédits de 27,7 millions de francs, par un mouvement de majorations et de minorations.

Ainsi, l'amendement a pour objet :

Premiérement, de majorer de 5,3 millions de francs les crédits de garantie de ressources en faveur des travailleurs handicapés pour tenir compte de la création de 130 places supplémentaires en C.A.T. dont j'ai parlé il y a un instant ; est concerné le chapitre 44-71 ;

Deuxiémement, de répartir 50 millions de francs de la provision inscrite au chapitre 44-77, article 10, pour favoriser le développement de l'apprentissage industriel ; dans ce cadre, 15 millions de francs supplémentaires seront inscrits au chapitre 43-03 « Participation de l'Etat à des actions de rénovation et de renforcement de l'apprentissage mises en œuvre par les régions » et 35 millions abonderont le chapitre 66-00 « Dotation en capital du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale » ; il s'agit de tenir les engagements que M. Soisson avait pris devant vous au moment de la discussion de son budget ;

Trcisiémement, de majorer de 2 millions de francs la dotation du chapitre 43-03 « Programme national de formation professionnelle. »

En ce qui concerne de nouveau le ministère de l'intérieur, nous supprimerions la ligne 37-62 « Financement des partis et groupements politiques », puisque les crédits sont transférés, comme je l'ai indiqué, aux charges communes. Il s'agit d'un amendement de conséquence.

Aux services du Premier ministre, services généraux, après la ligne 35-91, le Gouvernement vous propose d'insérer une ligne « Opérations interministérielles de formation et de modernisation » et, après la ligne 37-10, une ligne 37-11 « actions spécifiques dans le domaine des droits de l'homme ».

Afin de faciliter le bon déroulement des opérations interministérielles de formation et de modernisation des actions dans le domaine des droits de l'homme, il est proposé d'inscrire ces deux chapitres à l'état H.

Enfin, compte tenu des divers mouvements de crédits que je viens d'indiquer, le Gouvernement a demandé également une nouvelle délibération pour coordination – comme le prévoit le réglement de l'Assemblée – de l'article 29, c'est-à-dire de l'article d'équilibre. L'amendement correspondant vous a été distribué.

Il vise à majorer les dépenses ordinaires civiles brutes, dans les opérations à caractères définitif, de 533 millions de francs, à majorer les dépenses civiles en capital de 20 millions de francs et à minorer en conséquence de 553 milions de francs le solde général du projet de loi de finances, qui se trouve donc porté à moins 100 579 millions de francs.

Cet amendement est l'amendement récapitulatif qu'il est nécessaire d'insérer à l'article d'équilibre et qui vous permet de constater que, en pratique, le solde initial est globalement trés peu modifié.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 96 du réglement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer par un seul vote sur les articles 31 et état B, 32 et état C, 50 et état G, 51 et état H de la deuxième partie du projet de loi de finances et sur l'article 29 de la premiére partie, modifiés par les amendements nos 1 à 43, déposés en seconde délibération par le Gouvernement et que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, et sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1989.

M. le président. M. le ministre ayant présenté en même temps les quarante-trois amendements déposés par le Gouvernement et demandé le vote bloqué. Acceptez-vous, monsieur le rapporteur général, de donner l'avis de la commission sur l'ensemble de ces amendements et non successivement sur chacun d'eux pris individueilement ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est ainsi que nous procédons chaque année, monsieur le président, et je vais m'efforcer de me plier, à mon tour, à cet exercice.

M. le président. Soit ! La parole est donc à M. le rapporteur général.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Je commencerai par où M. le ministre a terminé, en soulignant notre accord sur les chiffres et, par conséquent, sur l'état définitif des dépenses et des recettes qui démontre, mieux que tout autre discours, que ce budget, depuis la prise en compte de nos délibérations sur la première partie, n'a pas été altéré dans sa cohérence. Le budget de la France pour 1989 ne sera le résultat ni de marchandages, ni de tâtonnements ; il a été maintenu dans sa ligne politique et économique initiale.

Les trois principaux mouvements, ceux qui se comptent en dizaines ou en centaines de millions de francs, sont la répercussion des engagements pris par le Gouvernement devant nous il y a trois semaines et qu'il tient scrupuleusement. Je les rappelle : 600 millions de francs sont la conséquence des demandes du Parlement dans la discussion sur le revenu minimum d'insertion, notamment touchant à l'aide au logement des plus démunis ; 250 millions de francs correspondent à l'augmentation des bourses d'enseignement réclamée sur divers bancs ; le Gouvernement s'était engagé sur ce chiffre, il l'inscrit ce soir dans ses propositions ; enfin, 50 millions de francs sont inscrits en faveur des apprentis du domaine industriel, dont les cotisations salariales sont maintenant prises en charge par l'Etat. Il faut y ajouter – la somme est moins élevée, mais le sujet est important dans son principe – l'aide supplémentaire à la presse d'opinion pour 20 millions de francs.

Ces sommes, les sommes principales, avaient fait l'objet d'un accord entre la majorité de l'Assemblée et le Gouvernement, mais avec la prise en considération de demandes émanant de divers groupes, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances.

Les seules modifications substantielles, qui portent cette fois-ci sur quelques dizaines de millions de francs, auxquelles le Gouvernement a procédé de son propre mouvement concernent la situation catégorielle des contrôleurs du travail, sur laquelle de nombreux parlementaires avaient appelé l'attention...

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* ... quelques efforts en matière d'environnement auxquels le secrétaire d'Etat s'était engagé et sur lesquels il a obtenu l'accord du Gouvernement, enfin une transformation de postes relativement massive pour l'encadrement des universités.

Telles sont donc les principales modifications en chiffres auxquelles nous convie le Gouvernement et auxquelles, je crois, la commission des finances peut donner un avis favorable !

Trois autres opérations portent uniquement sur des transferts de crédits. Elles concernent : la recherche, pour environ 20 millions de francs, auxquels s'ajoute un abondement de 10 millions de francs ; le budget des affaires étrangères pour

30 millions de francs – il s'agit d'un transfert en faveur de la francophonie ; enfin, le mouvement comptable portant sur le financement des partis.

La commission des finances, reprenant très souvent les suggestions des rapporteurs spéciaux ou des rapporteurs pour avis, tirant les conséquences des revendications ou des suggestions présentées par des collègues appartenant à divers groupes a, de son côté, soumis au Gouvernement diverses propositions qu'il a bien voulu retenir.

Je cite brièvement les principaux domaines d'action de l'Etat où s'appliquent ces adjonctions de crédits, qui portent en général sur quelques millions ou quelques dizaines de millions de francs : la sécurité publique ; les affaires sociales et l'emploi ; la formation professionnelle, y compris à la demande de nombreux collègues élus maritimes, une action spécifique de formation professionnelle du ministère de la mer.

S'y ajoute une série d'actions significatives dans le domaine de l'emploi qui se traduiront par des applications très concrètes en faveur des demandeurs d'emploi, telles que la possibilité de consulter sur minitel les offres d'emploi dans un certain nombre de lieux publics ou de téléphoner depuis les agences de l'emploi – sans avoir, donc, de dépenses de téléphone à supporter – pour répondre à des offres d'emploi.

Il y a également, sur initiative parlementaire, des mesures significatives en faveur des universités, notamment des bibliothèques universitaires.

Il y a une adjonction de crédits en ce qui concerne les départements d'outre-mer, car nos collègues élus des départements d'outre-mer ont manifesté certaines préoccupations devant la forte priorité budgétaire accordée à la Nouvelle-Calédonie, qui, par conséquent, laissait moins de marge d'initiative en faveur des départements. Il a donc paru logique d'opérer un rééquilibrage sur les fonds d'intervention encore disponibles au F.I.D.O.M., dont on sait que beaucoup de fonds apparemment disponibles sont en réalité déjà engagés.

Il y a enfin quelques actions de complément du programme routier sur lequel s'est engagé le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement.

Quelques actions plus ponctuelles, qui n'ont qu'un caractère de priorité politique car les sommes en jeu sont limitées, marquent toutefois des points d'insistance auxquels la commission a été sensible, là encore sur la suggestion de plusieurs collègues.

Une petite adjonction de crédits a été opérée en faveur de la francophonie, car les moyens d'intervention de ce ministère étaient, cette année, un peu réduits.

Plusieurs interventions ponctuelles ont été prévues en faveur de la vie associative.

Plusieurs petits renforcements sont aussi réalisés en matière d'environnement, car le rapporteur général s'est rappelé ses regrets d'ancien rapporteur du budget de l'environnement et il a constaté que, cette année encore, ce budget n'était pas particulièrement bien servi.

On trouve aussi des actions pour la prévention de la délinquance et pour la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

On constate donc que les efforts principaux entrepris à la demande de la commission des finances ont porté non sur de la diffusion et des gratifications, mais sur des priorités politiques, qui ont, en général, une signification de solidarité sociale parfaitement identifiable.

Je pense, sans vouloir m'étendre davantage sur ce sujet, que l'affectation des quelques moyens propres qu'on veut bien reconnaître à votre commission supportera allégrement la comparaison, du point de vue de sa cohérence, du point de vue de la recherche des finalités et du point de vue du bon usage des crédits, avec ce qui a pu se faire dans les législatures antérieures.

Ce ne sont pas – je tiens à insister sur ce point de méthode – les ministères les plus discutés, ceux dont le débat budgétaire a donné lieu, le cas échéant, à des polémiques, qui sont nécessairement ceux qu'il a paru le plus utile sur le fond de renforcer dans cette dernière phase de la discussion budgétaire. Il nous semble, en effet, que la volonté de travail méthodique et de débat approfondi qu'a manifestée le Gouvernement, et que nous pouvons saluer ce soir, ne devait pas se traduire par une sorte de prime au concert de clameurs, mais que c'était sur la base d'une appréciation aussi impartiale que possible, après un examen méthodique des budgets, que l'on pouvait procéder à des adjonctions. Ce n'est pas non plus en fonction de revendications isolées de groupes d'intérêts ou de groupes politiques que ces arbitrages ont été faits. Je crois qu'on peut dire – et ceux qui les regarderont en détail le vérifieront – que la totalité des efforts budgétaires supplémentaires qui sont consentis par le Gouvernement sur notre demande présentent un caractère sinon d'unanimité, en tout cas de convergence d'opinions entre des groupes très divers. Et donc, nous n'avons pas permis que ces choix budgétaires finals fassent l'objet de marchandages ou de pressions réciproques entre les groupes de notre assemblée.

Le déficit et la fiscalité sont maintenus au niveau où le Gouvernement les avait proposés au départ. La cohérence financière globale de cette loi de finances n'a pas été modifiée. Certes, un débat de principe s'est poursuivi dans la discussion de la première partie de la loi de finances sur le montant des dépenses. Quelques collègues de l'opposition ont beaucoup insisté sur la tendance à une croissance excessive des dépenses dans ce budget. Cette opinion a été répercutée à l'extérieur, notamment de la part de quelques groupes socio-professionnels.

Comme on pouvait s'y attendre, le travail beaucoup plus approfondi et beaucoup plus concerté sur la deuxième partie, lorsqu'on a examiné les budgets des ministères un par un, n'a pas validé cette appréciation, car c'est généralement de tous les groupes que sont venus des regrets sur la modicité des crédits des différents ministères. Dans les trois semaines qui viennent de s'écouler, les cas où des collègues ont réclamé des baisses de dépenses en les situant concrètement dans les crédits de tel ou tel ministère doivent se compter sur les doigts d'une seule main, alors que, bien évidemment, il faudrait les mains de l'ensemble de l'Assemblée pour compter les cas de demandes d'augmentation de crédits. Mais, malgré ces tentations, le déficit et la fiscalité sont restés au niveau où ils étaient et ce budget reste un budget de rigueur raisonnable, en tout cas un budget sans facilité.

A présent, l'ensemble des dernières modifications qui donnent à ce budget son visage définitif dans l'Assemblée qui a la priorité pour l'examiner sont maintenant connues. Chaque groupe va pouvoir prendre ses responsabilités.

Mais pour tirer une brève conclusion de cette partie du débat, qui est elle-même la conclusion de notre première loi de finances de la législature, on peut dire que chacun ici a pu jouer son rôle, apporter sa contribution à un débat qui a été un débat de climat serein, d'écoute réciproque, un débat dans lequel un certain nombre d'éléments budgétaires ont effectivement évolué dans un sens généralement consensuel.

Par conséquent, si chacun prend ses responsabilités devant un budget qui n'est pas un budget de facilité et qui s'est refusé toute concession de caractère politicien, il ne sera pas facile pour tel ou tel groupe de prendre option sur ce budget, qui ne présente pas de caractère riant, qui affronte les difficultés que connaît le pays et qui s'efforce de leur apporter des remèdes. Mais, quel que soit notre vote final, mes chers collègues, nous n'aurons pas à rougir de la discussion budgétaire qui s'achève ce soir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Article 31 et état B

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 31 et l'état B suivants :

« Art. 31. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services civils, des crédits ainsi répartis :

« Titre Ier " Dette publique et dépenses en atténuation de recettes "	1 350 000 000 F
« Titre II " Pouvoirs publics "	140 261 000 F
« Titre III " Moyens des services "	14 780 941 715 F
« Titre IV " Interventions publiques "	22 685 984 026 F
« Total	38 957 186 741 F »

Ces crédits sont répartis par ministère, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

Répartition, par titre et par ministère, des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils

(Mesures nouvelles)

(En francs)

MINISTÈRES OU SERVICES	TITRE I	TITRE II	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
Affaires étrangères	»	»	– 80 316 666	222 996 662	142 879 996
Agriculture et forêt	»	»	235 465 773	804 862 617	1 040 328 390
Anciens combattants	»	»	6 452 493	340 863 818	347 316 311
Coopération et développement	»	»	5 062 312	321 373 762	326 436 074
Culture et communication	»	»	478 410 109	548 802 000	1 025 212 109
Départements et territoires d'outre-mer	»	»	30 277 289	– 5 922 695	24 354 594
Economie, finances et budget :					
I. – Charges communes	1 350 000 000	140 261 000	6 062 528 806	6 611 915 108	14 164 704 914
II. – Services financiers	»	»	625 887 912	34 742 119	660 670 031
Education nationale, enseignement scolaire et supérieur :					
I. – Enseignement scolaire	»	»	4 266 261 376	1 461 735 158	5 727 996 534
II. – Enseignement supérieur	»	»	959 477 334	370 548 000	1 330 025 334
Total	»	»	5 225 738 710	1 832 283 158	7 058 021 868
Education nationale, jeunesse et sports	»	»	11 442 879	90 260 000	101 702 879
Equipement et logement :					
I. – Urbanisme, logement et services communs	»	»	– 285 721 180	– 453 838 281	– 739 559 461
II. – Routes	»	»	7 450 000	20 000 000	27 450 000
Total	»	»	– 278 271 180	– 433 838 281	– 712 109 461
Industrie et aménagement du territoire :					
I. – Industrie	»	»	56 208 376	– 412 065 016	– 355 856 640
II. – Aménagement du territoire	»	»	– 163 325	107 544 518	107 381 193
III. – Commerce et artisanat	»	»	1 463 627	22 178 600	23 642 627
IV. – Tourisme	»	»	38 494 404	7 022 226	45 516 630
Total	»	»	96 003 282	– 275 319 474	– 179 316 192
Intérieur	»	»	608 811 377	968 416 480	1 577 227 857
Justice	»	»	265 491 671	– 5 785 847	259 705 824
Recherche et technologie	»	»	1 030 480 037	197 732 092	1 228 212 129
Services du Premier ministre :					
I. – Services généraux	»	»	235 762 578	6 448 848	242 211 426
II. – Secrétariat général de la défense nationale	»	»	5 585 374	»	5 585 374
III. – Conseil économique et social	»	»	6 123 419	»	6 123 419
IV. – Plan	»	»	6 184 409	1 188 000	7 372 409
V. – Environnement	»	»	6 635 000	– 2 167 000	4 468 000
Solidarité, santé et protection sociale	»	»	– 155 577 289	956 695 767	801 118 478
Transports et mer :					
I. – Transports terrestres et sécurité routière :					
1. Transports terrestres	»	»	14 954 107	1 120 018 900	1 134 973 007
2. Sécurité routière	»	»	10 608 872	– 9 370 000	1 238 872
Sous-total	»	»	25 562 979	1 110 648 900	1 136 211 879
II. – Aviation civile	»	»	49 696 785	– 2 532 820	47 163 965
III. – Météorologie	»	»	16 176 429	»	16 176 429
IV. – Mer	»	»	13 023 149	502 477 560	515 500 709
Total	»	»	104 459 342	1 610 593 640	1 716 052 982
Travail, emploi et formation professionnelle et solidarité, santé et protection sociale. – Services communs	»	»	49 158 679	»	49 158 679
Travail, emploi et formation professionnelle	»	»	201 205 399	8 859 843 252	9 061 048 651
Total général	1 350 000 000	140 261 000	14 780 941 715	22 685 984 026	38 957 186 741

Sur le titre III de l'état B, je suis saisi de dix amendements du Gouvernement sur lesquels M. le ministre et la commission se sont déjà exprimés.

L'amendement n° 1 est ainsi rédigé :

« Majorer de 14 000 000 de francs les crédits concernant l'éducation nationale, les enseignements scolaire et supérieur.

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

L'amendement n° 2 est ainsi rédigé :

« Majorer de 3 000 000 de francs les crédits concernant l'équipement et le logement. »

Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé.

L'amendement n° 3 est ainsi rédigé :

« Majorer de 31 000 000 de francs les crédits concernant l'intérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 3 est réservé.

L'amendement n° 4 est ainsi rédigé :

« Majorer de 30 000 000 de francs les crédits concernant la recherche et la technologie. »

Le vote sur l'amendement n° 4 est réservé.

L'amendement n° 5 est ainsi rédigé :

« Majorer de 2 360 000 francs les crédits concernant les services du Premier ministre : I. – Services généraux. »

Le vote sur l'amendement n° 5 est réservé.

L'amendement n° 6 est ainsi rédigé :

« Majorer de 110 000 francs les crédits concernant les services du Premier ministre : II. – Secrétariat général de la défense nationale. »

Le vote sur l'amendement n° 6 est réservé.

L'amendement n° 7 est ainsi rédigé :

« Majorer de 500 000 francs les crédits concernant les services du Premier ministre : V. – Environnement. »

Le vote sur l'amendement n° 7 est réservé.

L'amendement n° 8 est ainsi rédigé :

« Majorer de 2 000 000 de francs les crédits concernant la solidarité, la santé et la protection sociale. »

Le vote sur l'amendement n° 8 est réservé.

L'amendement n° 9 est ainsi rédigé :

« Majorer de 1 700 000 francs les crédits concernant les transports et la mer. »

Le vote sur l'amendement n° 9 est réservé.

L'amendement n° 10 est ainsi rédigé :

« Majorer de 22 070 000 francs les crédits concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle. ».

Le vote sur l'amendement n° 10 est réservé.

Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un certain nombre d'amendements, sur lesquels il s'est déjà exprimé, ainsi que la commission.

L'amendement n° 11 est ainsi rédigé :

« Majorer de 33 000 000 de francs les crédits concernant les affaires étrangères. »

Le vote sur l'amendement n° 11 est réservé.

L'amendement n° 12 est ainsi rédigé :

« Majorer de 4 000 000 de francs les crédits concernant l'agriculture et la forêt. »

Le vote sur l'amendement n° 12 est réservé.

L'amendement n° 13 est ainsi rédigé :

« Majorer de 27 770 000 francs les crédits concernant la culture et la communication. »

Le vote sur l'amendement n° 13 est réservé.

L'amendement n° 42 est ainsi rédigé :

« Majorer de 50 000 000 de francs les crédits concernant l'économie, les finances et le budget : I. – Charges communes.

Le vote sur l'amendement n° 42 est réservé.

L'amendement n° 14 est ainsi rédigé :

« Majorer de 255 600 000 francs les crédits concernant l'éducation nationale, enseignements scolaire et supérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 14 est réservé.

L'amendement n° 15 est ainsi rédigé :

« Majorer de 600 800 000 francs les crédits concernant l'équipement et le logement. »

Le vote sur l'amendement n° 15 est réservé.

L'amendement n° 16 est ainsi rédigé :

« Majorer de 5 000 000 de francs les crédits concernant l'intérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 16 est réservé.

L'amendement n° 17 est ainsi rédigé :

« Majorer de 5 500 000 francs les crédits concernant la recherche et la technologie. »

Le vote sur l'amendement n° 17 est réservé.

L'amendement n° 18 est ainsi rédigé :

« Majorer de 6 500 000 francs les crédits concernant les services du Premier ministre : I. – Services généraux. »

Le vote sur l'amendement n° 18 est réservé.

L'amendement n° 19 est ainsi rédigé :

« Majorer de 9 000 000 de francs les crédits concernant les services du Premier minisre : V. – Environnement. »

Le vote sur l'amendement n° 19 est réservé.

L'amendement n° 20 est ainsi rédigé :

« Majorer de 29 700 000 francs les crédits concernant la solidarité, la santé et la protection sociale. »

Le vote sur l'amendement n° 20 est réservé.

L'amendement n° 21 est ainsi rédigé :

« Majorer de 2 000 000 de francs les crédits concernant les transports et la mer. »

Le vote sur l'amendement n° 21 est réservé.

L'amendement n° 22 est ainsi rédigé :

« Majorer de 4 000 000 de francs les crédits concernant les transports et la mer. »

Le vote sur l'amendement n° 22 est réservé.

L'amendement n° 23 est ainsi rédigé :

« Réduire de 27 700 000 francs les crédits concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle. »

Le vote sur l'amendement n° 23 est réservé, ainsi que le vote sur l'article 31 et l'état B annexé.

Article 32 et état C

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 32 et l'état C suivants :

« Art. 32. – I. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Investissements exécutés par l'Etat "	22 259 512 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	56 225 602 000 F
« Titre VII " Réparation des dommages de guerre "	»
« Total	78 485 114 000 F

« Ces autorisations de programme sont réparties par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

« II. – Il est ouvert aux ministres, pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Investissements exécutés par l'Etat "	11 629 003 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	20 408 605 000 F
« Titre VII " Réparation des dommages de guerre "	»
« Total	32 037 608 000 F

« Ces crédits de paiement sont répartis par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi. »

ÉTAT C

Répartition, par titre et par ministère, des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Autorisations de programme

(En milliers de francs)

MINISTÈRES OU SERVICES	TITRE V	TITRE VI	TITRE VII	TOTAUX
Affaires étrangères	340 000	126 300		466 300
Agriculture et forêt	107 000	1 384 600		1 491 600
Anciens combattants	»	»		»
Coopération et développement	33 950	1 750 000		1 783 950
Culture et communication	1 315 560	1 959 540		3 275 100
Départements et territoires d'outre-mer	67 785	1 085 830		1 153 615
Economie, finances et budget :				
I. – Charges communes	4 782 200	14 517 370		19 299 570
II. – Services financiers	605 080	100		605 180
Education nationale, enseignements scolaire et supérieur :				
I. – Enseignement scolaire	1 075 100	114 300		1 189 400
II. – Enseignement supérieur	439 400	2 066 600		2 506 600
Totaux	1 514 500	2 180 900		3 695 400
Education nationale, jeunesse et sports	72 400	83 360		155 760
Equipement et logement :				
I. – Urbanisme, logement et services communs	268 414	9 499 992	»	9 768 436
II. – Routes	7 243 600	43 000		7 288 600
Totaux	7 512 044	9 542 992	»	17 055 036
Industrie et aménagement du territoire :				
I. – Industrie	112 500	3 226 050		3 338 550
II. – Aménagement du territoire	12 200	1 364 280		1 376 480
III. – Commerce et artisanat	»	66 980		66 980
IV. – Tourisme	15 896	30 878		46 774
Totaux	140 596	4 488 188		4 828 784
Intérieur	1 201 972	8 365 886		9 567 858
Justice	346 734	1 400		348 134
Recherche et technologie	28 000	7 546 070		7 574 070
Services du Premier ministre :				
I. – Services généraux	15 200	14 400		29 600
II. – Secrétariat général de la défense nationale	124 750	»		124 750
III. – Conseil économique et social	»	»		»
IV. – Plan	»	8 000		8 000
V. – Environnement	68 600	447 302		515 902
Solidarité, santé et protection sociale	39 440	1 100 180		1 139 620
Transports et mer :				
I. – Transports terrestres et sécurité routière :				
1. Transports terrestres	286 400	758 000		1 044 400
2. Sécurité routière	412 000	»		412 000
Sous-totaux	698 400	758 000		1 456 400
II. – Aviation civile	2 628 711	80 200		2 708 911
III. – Météorologie	125 000	»		125 000
IV. – Mer	401 810	212 500		614 310
Totaux	3 855 921	1 050 700		4 904 621
Travail, emploi et formation professionnelle et solidarité, santé et protection sociale. – Services communs	89 780	»		89 780
Travail, emploi et formation professionnelle	»	372 484		372 484
Totaux généraux	22 259 512	56 225 602	»	78 485 114

Crédits de paiement

(En milliers de francs)

MINISTÈRES OU SERVICES	TITRE V	TITRE VI	TITRE VII	TOTAUX
Affaires étrangères	141 250	100 750		242 000
Agriculture et forêt	43 500	534 240		577 740
Anciens combattants	»	»		»
Coopération et développement	16 980	549 300		566 280
Culture et communication	400 488	780 582		1 181 070
Départements et territoires d'outre-mer	43 027	536 522		579 549

MINISTÈRES OU SERVICES	TITRE V	TITRE VI	TITRE VII	TOTAUX
Economie, finances et budget :				
I. – Charges communes	4 455 200	2 220 476		6 675 676
II. – Services financiers	201 770	100		201 870
Education nationale, enseignements scolaire et supérieur :				
I. – Enseignement scolaire	831 100	69 300		900 400
II. – Enseignement supérieur	199 700	1 793 900		1 993 600
Totaux	1 030 800	1 863 200		2 894 000
Education nationale, jeunesse et sports	32 600	32 760		65 360
Equipement et logement :				
I. – Urbanisme, logement et services communs	88 330	2 954 677	»	3 043 007
II. – Routes	1 908 535	7 000		1 915 535
Totaux	1 996 865	2 961 677	»	4 958 542
Industrie et aménagement du territoire :				
I. – Industrie	45 161	1 406 806		1 451 967
II. – Aménagement du territoire	2 480	473 280		475 760
III. – Commerce et artisanat	»	16 129		16 129
IV. – Tourisme	14 367	22 323		36 690
Totaux	62 008	1 918 538		1 980 546
Intérieur	612 054	3 250 807		3 862 861
Justice	115 135	500		115 635
Recherche et technologie	14 000	4 552 044		4 566 044
Services du Premier ministre :				
I. – Services généraux	6 550	11 200		19 750
II. – Secrétariat général de la défense nationale	79 500	»		79 500
III. – Conseil économique et social	»	»		»
IV. – Plan	»	3 200		3 200
V. – Environnement	19 926	155 074		175 000
Solidarité, santé et protection sociale	22 900	305 180		328 080
Transports et mer :				
I. – Transports terrestres et sécurité routière :				
1. Transports terrestres	89 900	214 000		303 900
2. Sécurité routière	144 000	»		144 000
Sous-totaux	233 900	214 000		447 900
II. – Aviation civile	1 799 290	70 200		1 869 490
III. – Météorologie	102 500	»		102 500
IV. – Mer	145 500	81 300		226 800
Totaux	2 281 190	365 500		2 646 890
Travail, emploi et formation professionnelle et solidarité, santé et protection sociale. – Services communs	51 260	»		51 260
Travail, emploi et formation professionnelle	»	266 955		266 955
Totaux généraux	11 629 003	20 408 605	»	32 037 608

Sur le titre V de l'état C, un certain nombre d'amendements ont été déposés par le Gouvernement, sur lesquels M. le ministre et la commission se sont déjà exprimés.

L'amendement n° 24 est ainsi rédigé :

« Majorer de 2 500 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant la culture et la communication. »

Le vote sur l'amendement n° 24 est réservé.

L'amendement n° 25 est ainsi rédigé :

« Majorer de 680 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'éducation nationale, enseignements scolaires et supérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 25 est réservé.

L'amendement n° 26 est ainsi rédigé :

« Majorer de 9 800 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'équipement et le logement. »

Le vote sur l'amendement n° 26 est réservé.

L'amendement n° 27 est ainsi rédigé :

« Majorer de 12 700 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'intérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 27 est réservé.

L'amendement n° 28 est ainsi rédigé :

« Majorer de 3 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les services du Premier ministre : V. – Environnement. »

Le vote sur l'amendement n° 28 est réservé.

Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a présenté plusieurs amendements, sur lesquels il s'est déjà exprimé, ainsi que la commission.

L'amendement n° 29 est ainsi rédigé :

« Réduire de 30 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les affaires étrangères. »

Le vote sur l'amendement n° 29 est réservé.

L'amendement n° 30 est ainsi rédigé :

« Majorer de 300 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'agriculture et la forêt. »

Le vote sur l'amendement n° 30 est réservé.

L'amendement n° 31 est ainsi rédigé :

« Majorer de 2 900 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant la culture et la communication. »

Le vote sur l'amendement n° 31 est réservé.

L'amendement n° 32 est ainsi rédigé :

« Majorer de 12 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les départements et territoires d'outre-mer. »

Le vote sur l'amendement n° 32 est réservé.

L'amendement n° 33 est ainsi rédigé :

« Majorer de 13 300 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'équipement et le logement. »

Le vote sur l'amendement n° 33 est réservé.

L'amendement n° 34 est ainsi rédigé :

« Majorer de 5 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant l'intérieur. »

Le vote sur l'amendement n° 34 est réservé.

L'amendement n° 35 est ainsi rédigé :

« Réduire de 19 750 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant la recherche et la technologie. »

Le vote sur l'amendement n° 35 est réservé.

L'amendement n° 36 est ainsi rédigé :

« Majorer de 6 500 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les services du Premier ministre : V. – Environnement. »

Le vote sur l'amendement n° 36 est réservé.

L'amendement n° 37 est ainsi rédigé :

« Majorer de 5 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant la solidarité, la santé et la protection sociale. »

Le vote sur l'amendement n° 37 est réservé.

L'amendement n° 38 est ainsi rédigé :

« Majorer de 1 000 000 de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les transports et la mer. »

Le vote sur l'amendement n° 38 est réservé.

L'amendement n° 39 est ainsi rédigé :

« Majorer de 42 500 000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle. »

Le vote sur l'amendement n° 39 est réservé, ainsi que le vote sur l'article 32 et l'état C annexé.

Article 50 et état G

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 50 et l'état G suivants :

« Art. 50. – Est fixée pour 1989, conformément à l'état G annexé à la présente loi, la liste des chapitres dont les dotations ont un caractère provisionnel. »

ÉTAT G

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits provisionnels

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES
34-03	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels.
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires).
46-91	Frais de rapatriement.
	AGRICULTURE ET FORÊT
46-39	Actions sociales en agriculture.
	ANCIENS COMBATTANTS
46-03	Remboursements à diverses compagnies de transports.
46-27	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes.
	DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
34-42	Service militaire adapté. – Alimentation.
46-93	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.
	ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET
	I. – *Charges communes*
46-94	Majoration de rentes viagères.
46-95	Contribution de l'Etat au fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952.
	II. – *Services financiers*
31-46	Remises diverses.
37-44	Dépenses domaniales.
	INTÉRIEUR
37-61	Dépenses relatives aux élections.
37-62	Financement des partis et groupements politiques (loi n° 88-227 du 11 mars 1988).
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.
	JUSTICE
34-23	Services pénitentiaires. – Entretien des détenus.
34-33	Services de l'éducation surveillée. – Entretien et rééducation des mineurs et des jeunes majeurs.
	SOLIDARITÉ, SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE
46-02	Prestations sociales et actions culturelles en faveur des rapatriés.
46-23	Action sociale obligatoire.
46-24	Dépenses afférentes aux personnes dépourvues de domicile de secours.

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	TRANSPORTS ET MER
	IV. – *Mer*
37-37	Gens de mer. – Application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Supprimer la ligne " 37-62 Financement des partis et groupements politiques (loi n° 88-227 du 11 mars 1988) ", concernant l'intérieur. »

Cet amendement a déjà été soutenu et la commission a donné son avis.

Le vote sur l'amendement n° 40 est réservé, de même que le vote sur l'article 50 et l'état G annexé.

Article 51 et état H

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 51 et l'état H suivants :

« Art. 51. – Est fixée pour 1989, conformément à l'état H annexé à la présente loi, la liste des chapitres sur lesquels s'imputent les crédits pouvant donner lieu à report dans les conditions fixées par l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances. »

ÉTAT H

Tableau des dépenses pouvant donner lieu à reports de crédits de 1988-1989

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	BUDGETS CIVILS
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES
34-05	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
34-90	Frais de déplacement.
41-03	Desserte aérienne de Strasbourg.
42-29	Formation et assistance technique dans le domaine militaire.
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires).
	AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI
	I. – *Section commune*
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	II. – *Affaires sociales*
37-13	Directions départementales des affaires sanitaires et sociales. – Dépenses diverses.
43-35	Actions diverses en faveur des femmes : promotion, formation et information.
46-92	Contribution de l'Etat au financement de l'allocation aux adultes handicapés.
	III. – *Emploi*
37-62	Elections prud'homales.
43-03	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
43-04	Formation et insertion professionnelles. – Rémunération des stagiaires.
44-72	Travail et emploi. – Application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.
44-74	Travail et emploi. – Fonds national de l'emploi. – Réadaptation et reclassement de la main-d'œuvre.
44-76	Actions pour la promotion de l'emploi.
44-77	Fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle.
	AGRICULTURE
34-14	Statistiques.
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
44-41	Amélioration des structures agricoles. – F.A.S.A.S.A.
44-43	Fonds d'action rurale.
44-54	Valorisation de la production agricole. – Subventions économiques et apurement F.E.O.G.A.
44-55	Valorisation de la production agricole : orientation des productions.
44-70	Promotion et contrôle de la qualité.
44-80	Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural.
46-33	Participation à la garantie contre les calamités agricoles.
	ANCIENS COMBATTANTS
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
35-21	Nécropoles nationales. – Transports et transferts de corps.
35-91	Travaux d'entretien immobilier. – Equipement.
37-11	Institution nationale des invalides.
46-31	Indemnités et pécules.

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	COOPÉRATION
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
41-42	Assistance technique et formation dans le domaine militaire.
42-23	Actions de coopération pour le développement.
	CULTURE ET COMMUNICATION
34-20	Etudes.
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
35-20	Patrimoine monumental. – Entretien et réparations.
43-92	Commandes artistiques et achats d'œuvres d'art.
	DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
34-96	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION
	I. – *Charges communes*
33-95	Prestations et versements facultatifs.
33-96	Œuvres sociales : prestation de service-crèche.
34-91	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles.
37-02	Dépenses de fonctionnement relatives à des opérations de construction à caractère interministériel.
44-01	Compensation pour tarifs réduits du transport de presse.
44-02	Réaménagement de charges d'endettement.
44-20	Programmes européens de développement régional.
44-22	Préfinancement national de l'écoulement exceptionnel de beurre des stocks publics.
44-76	Mesures destinées à favoriser l'emploi.
46-90	Versements à divers régimes obligatoires de sécurité sociale.
46-91	Français rapatriés d'outre-mer. – Moratoire des dettes, indemnisation des biens, remise des prêts de réinstallation, financement des prêts de consolidation.
46-96	Application de la loi instituant un fonds national de solidarité.
	II. – *Services financiers*
34-53	Réforme fiscale. – Révision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties. – Dépenses de matériel.
34-75	Travaux de recensement. – Dépenses de matériel.
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
42-80	Participation de la France à diverses expositions internationales.
44-41	Direction générale des impôts. – Interventions.
44-88	Coopération technique.
	ÉDUCATION NATIONALE
	I. – *Enseignement scolaire*
34-96	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-93	Réformes administratives et pédagogiques.
	II. – *Recherche et enseignement supérieur*
	1. Recherche
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	2. Enseignement supérieur
34-96	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
	I. – *Urbanisme, logement et services communs*
34-96	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-61	Mission chargée du déménagement du ministère à la Tête Défense.
	II. – *Routes et sécurité routière*
37-46	Services d'études techniques.
44-42	Routes. – Subvention pour l'entretien des chaussées de Paris.
44-43	Sécurité et circulation routières. – Actions d'incitation.
	III. – *Aménagement du territoire*
34-03	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	IV. – *Transports*
	1. Aviation civile
34-28	Formation et perfectionnement en vol des personnels navigants.
34-95	Services extérieurs. – Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	2. Transports terrestres
45-13	Corse : dotation de continuité territoriale.
	3. Météorologie
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	INDUSTRIE ET TOURISME
	I. – *Industrie*
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
44-75	Fonds d'industrialisation de la Lorraine.
44-76	Contribution exceptionnelle de l'Etat à la création d'emplois dans la région Lorraine.
44-77	Fonds de développement du Nord - Pas-de-Calais.
44-78	Contribution exceptionnelle de l'Etat à la création d'emplois industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais.
45-13	Aide aux échanges intracommunautaires de charbons à coke.
46-93	Prestations à certains mineurs pensionnés.
46-94	Participation de l'Etat aux coûts sociaux liés à la restructuration des chantiers navals.
	II. – *Tourisme*
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	INTÉRIEUR
34-62	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-10	Administration préfectorale. – Dépenses diverses.
37-61	Dépenses relatives aux élections.
41-56	Dotation générale de décentralisation.
	JUSTICE
34-05	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-00	Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.
37-92	Réforme de l'organisation judiciaire.
41-11	Services judiciaires. – Subventions en faveur des collectivités locales.
	MER
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-32	Signalisation maritime. – Service technique des phares et balises.
45-35	Flotte de commerce. – Subventions.
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE
	I. – *Services généraux*
33-93	Prestations interministérielles d'action sociale.
34-04	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
34-06	Divers services. – Réalisation et diffusion d'enquêtes et d'études.
35-91	Travaux immobiliers.
37-10	Actions d'information à caractère interministériel.
37-53	Action sociale, éducative et culturelle pour les Français rapatriés d'origine nord-africaine.
46-02	Prestations sociales et actions culturelles en faveur des rapatriés.
	II. – *Secrétariat général de la défense nationale*
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	IV. – *Plan*
34-04	Travaux et enquêtes.
34-05	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	V. – *Jeunesse et sports*
34-95	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
37-93	Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.
	BUDGETS MILITAIRES
	Section commune
34-03	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
36-02	Participation aux dépenses de fonctionnement de divers organismes.
37-31	Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique.
	Section Air
34-14	Entretien des matériels. – Programmes.
34-15	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES
	Section Forces terrestres
34-24	Entretien des matériels. – Programmes.
34-25	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	Section Marine
34-32	Activités, entretien et exploitation des forces et des services.
34-34	Entretien des matériels. – Programmes.
34-35	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	Section Gendarmerie
34-45	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	BUDGETS ANNEXES
	IMPRIMERIE NATIONALE
60-01	Achats.
61-02	Dépenses informatiques.
	JOURNAUX OFFICIELS
61-02	Dépenses informatiques.
	MONNAIES ET MÉDAILLES
60-01	Achats stockés.
61-02	Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques.
	NAVIGATION AÉRIENNE
61-01	Dépenses informatiques.
	POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
62-02	Transports de matériels et de correspondances.
	COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR
	I. – *Comptes d'affectation spéciale*
	Fonds national pour le développement des adductions d'eau. Fonds forestier national. Fonds de soutien aux hydrocarbures. Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels. Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités. Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision. Fonds national du livre. Fonds national pour le développement du sport. Fonds de participation pour les pays en développement aux ressources des grands fonds marins. Fonds national des haras et des activités hippiques. Fonds national pour le développement de la vie associative.
	II. – *Comptes de prêts*
	Prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 41, ainsi rédigé :

« Dans les budgets civils concernant les services du Premier ministre : 1. – Services généraux :

« I. – Après la ligne " 35-91 ", insérer la ligne :

« " 37-03 Opérations interministérielles de formation et de modernisation ".

« II. – Après la ligne " 37-10 ", insérer la ligne :

« " 37-11 Actions spécifiques dans le domaine des droits de l'homme ". »

Cet amendement a déjà été soutenu et la commission a donné son avis.

Le vote sur l'amendement n° 41 est réservé, de même que le vote sur l'article 51 et l'état H annexé.

Article 29

(Coordination)

M. le président. L'Assemblée a adopté l'article 29 suivant :

« TITRE III

« DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

« *Art. 29.* – I. – Pour 1989, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(En millions de francs)

	RESSOURCES		DÉPENSES ordinaires civiles	DÉPENSES civiles en capital	DÉPENSES militaires	TOTAL des dépenses à caractère définitif	PLAFONDS des charges à caractère temporaire	SOLDE
A. – *Opérations à caractère définitif*								
Budget général								
Ressources brutes	1 192 815	Dépenses brutes	987 850					
A déduire :		*A déduire :*						
Remboursements et dégrèvements d'impôts	137 573	Remboursements et dégrèvements d'impôts.	137 573					
Ressources nettes	1 055 242	Dépenses nettes	850 277	79 549	221 807	1 151 633		
Comptes d'affectation spéciale	11 826		10 058	1 646		11 704		
Totaux du budget général et des comptes d'affectation spéciale	1 067 068		860 335	81 195	221 807	1 163 337		
Budgets annexes								
Imprimerie nationale	1 758		1 625	133		1 758		
Journaux officiels	536		508	28		536		
Légion d'honneur	90		86	4		90		
Ordre de la Libération	4		4	»		4		
Monnaies et médailles	843		807	36		843		
Navigation aérienne	2 913		2 220	693		2 913		
Postes, télécommunications et espace	181 290		124 702	56 588		181 290		
Prestations sociales agricoles	73 049		73 049	»		73 049		
Totaux des budgets annexes	260 483		203 001	57 482		260 483		
Solde des opérations définitives de l'Etat (A)								– 96 289

	RESSOURCES		DÉPENSES ordinaires civiles	DÉPENSES civiles en capital	DÉPENSES militaires	TOTAL des dépenses à caractère définitif	PLAFONDS des charges à caractère temporaire	SOLDE
B. – *Opérations à caractère temporaire*								
Comptes spéciaux du Trésor								
Comptes d'affectation spéciale	140						282	
Comptes de prêts	5 548						9 264	
Comptes d'avances	193 107						193 390	
Comptes de commerce (solde)							– 31	
Comptes d'opérations monétaires (solde)							– 473	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)							140	
Totaux (B)	198 795						202 552	
Solde des opérations temporaires de l'Etat (B)								– 3 757
Solde général (A + B)								– 100 026

« II. – Le ministre de l'économie, des finances et du budget est autorisé à procéder, en 1989, dans des conditions fixées par décret :

« – à des emprunts à long, moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ;

« – à des conversions facultatives d'emprunts et à des opérations de consolidation de la dette publique.

« III. – Le ministre de l'économie, des finances et du budget est autorisé à donner, en 1989, la garantie de refinancement en devises pour les emprunts communautaires.

« IV. – Le ministre de l'économie, des finances et du budget est, jusqu'au 31 décembre 1989, habilité à conclure, avec des établissements de crédit spécialisés dans le financement à moyen et long terme des investissements, des conventions établissant pour chaque opération les modalités selon lesquelles peuvent être stabilisées les charges du service d'emprunts qu'ils contractent en devises étrangères. »

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Dans le texte de l'article 29 :

« A. – Opérations à caractère définitif.

« Majorer les dépenses ordinaires civiles brutes de 533 millions de francs.

« Majorer les dépenses civiles en capital de 20 millions de francs.

« En conséquence, minorer de 553 millions de francs le solde général qui se trouve porté à moins 100 579 millions de francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu et la commission a donné son avis.

Le vote sur l'amendement n° 43 est réservé, de même que le vote sur l'article 29.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à M. Michel d'Ornano, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, au début de ce débat budgétaire, j'avais exposé l'analyse de l'U.D.F.

J'avais dit que, certes, ce budget ne constituait pas un bouleversement, une transformation des options précédentes, qu'on n'était plus en 1981, mais j'avais présenté les critiques essentielles que l'U.D.F. portait sur ce budget.

Elles étaient de trois natures.

La première critique était que ce budget tournait le dos à la politique qui avait été précédemment conduite et qui avait consisté à faire en sorte que la dépense publique croisse moins vite que la richesse nationale.

Or c'est un budget dans lequel la dépense publique croît désormais plus vite que la richesse nationale. Nous avons eu un débat sur les chiffres : la croissance des dépenses du budget est d'un peu plus de 6 p. 100 et la croissance en valeur de la richesse nationale est de l'ordre de 5 p. 100.

Par conséquent, c'est un budget qui va trop loin dans la dépense. Cela se voit en particulier dans les effectifs budgétaires.

Je ne veux naturellement pas entrer dans le détail de ce débat, car nous en avons parlé lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, mais vous dépassez, monsieur le ministre, le record d'effectifs de 1984 et c'est la première fois depuis quatre ans qu'il n'y aura pas une décrue des effectifs de la fonction publique.

La deuxième critique était que ce budget ne prépare en rien l'espace unique européen et ne tient pas compte des besoins de l'Europe. Qu'y trouve-t-on ? Une réduction des taux réduits de T.V.A. qui n'était pas quelque chose d'urgent en ce qui concerne l'harmonisation européenne ! Vous n'aviez rien proposé en ce qui concerne les autres taux et il n'y a – du moins, il n'y avait – presque rien sur la fiscalité de l'épargne. Enfin, nous trouvions dans votre budget des mesures qui nous paraissaient inquiétantes.

La première, c'était la baisse de l'impôt sur les sociétés, qui faisait désormais l'objet d'une discrimination suivant que les bénéfices étaient distribués ou non, alors que nous considérons – je ne rentre pas à nouveau dans le débat – que c'est l'action du chef d'entreprise qui doit déterminer si les bénéfices doivent être ou non distribués.

La deuxième mesure qui nous paraissait inquiétante, c'était le rétablissement de l'impôt sur la fortune, avec un taux certes différent, mais avec toutes les conséquences qui se feront bientôt sentir sur le logement, sur l'activité économique et, par conséquent, sur l'emploi.

La discussion budgétaire terminée, où en sommes-nous ?

Je vous avais dit quels amendements l'U.D.F. souhaitait voir examinés et retenus en tout ou partie. Avons-nous obtenu satisfaction ? Avons-nous été entendus ? Non ! Les amendements qui ont été présentés pour réduire le taux normal de la T.V.A. ont tous été écartés.

Et pourtant, les gisements d'économies existent ! On aurait pu, par exemple, les faire porter sur les concours aux entreprises nationales qui se montent à 52 milliards de francs et qu'on aurait pu compenser par des privatisations, par des cessions d'actifs minoritaires, pour respecter votre philosophie, qui n'est pas la mienne, dans les entreprises nationales.

Il y a eu, certes, au cours du débat bugétaire, certains points positifs.

L'un d'entre eux a été la diminution du taux majoré de la T.V.A. Mais il y a eu aussi un point négatif : au lieu des amendements que nous avions proposés sur l'impôt sur la fortune, il y a eu un relèvement d'un peu plus de un point, avec toutes les conséquences que, naturellement, nous apercevrons vite.

Il n'y a eu, de l'autre côté, aucune remise en cause de la dépense, si ce n'est la main charitable tendue au dernier moment au garde des sceaux.

M. Philippe Auberger. Il en avait bien besoin !

M. Michel d'Ornano. Enfin, l'environnement actuel – je sors un peu du cadre du budget – nous paraît à bien des égards inquiétant. Et je citerai trois exemples de ces inquiétudes qui sont les nôtres.

D'abord, les propos que le Premier ministre a tenus en ce qui concerne l'harmonisation fiscale européenne et en ce qui concerne la T.V.A. Cela m'apparaît comme étant tout à fait contraire au vote quasi unanime, dans cette assemblée, sur l'espace unique européen et – je l'ai dit au cours du premier débat – comme tout à fait contraire aussi aux orientations présidentielles qui ont été présentées pendant la campagne électorale.

Le deuxième point qui apparaît comme inquiétant, c'est le collectif. Bien entendu, il n'est pas encore prêt – vous l'avez dit, monsieur le ministre. Nous ne le connaissons pas. Mais enfin, d'après ce que j'en lis dans la presse, quelle conclusion puis-je déjà en tirer, même s'il est un peu trop tôt pour aller jusqu'au bout de ces conclusions ?

C'est que, sur à peu près 35 milliards de francs de collectif, il y aura environ 5 milliards de francs qui seront consacrés à la réduction de la dette, et encore pour régler le problème d'obligations qui ont été émises probablement un peu imprudemment en 1982 et en 1983...

M. Louis Pierna. Et l'emprunt Giscard ?

M. Michel d'Ornano. ... et qui sont remboursables *in fine*.

Cela veut dire qu'à peu prés les quatre cinquièmes du collectif seront consacrés à la dépense.

Et puis ce que j'entends également de la politique des rémunérations que le Gouvernement se prépare à suivre est inquiétant. Il semble – mais peut-être infirmerez-vous ces propos – que, après avoir vacillé en face des conflits sectoriels, on soit en train de revenir petit à petit à des clauses de garantie ou d'indexation dont nous espérions que la France était débarrassée, débarrassée d'ailleurs grâce à vous lorsque vous étiez au pouvoir.

Voilà les points qui m'apparaissent particulièrement inquiétants !

En face des incertitudes de 1989, en face des réactions du marché qui se produisent en ce moment, après les élections américaines, il aurait fallu se diriger dans deux voies : la réduction des dépenses et la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée.

Vous avez choisi une autre voie : vous avez choisi de faire croître les dépenses plus vite que la richesse nationale. Vous avez choisi la voie qui consiste à ne pas préparer l'Europe.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, l'U.D.F. vote contre ce budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de cette discussion budgétaire, qui aura duré un mois. Durant toute la discussion, le groupe de l'Union du centre s'est efforcé d'émettre des jugements objectifs. Les députés de l'U.D.C. se sont prononcés en parlementaires responsables sans complexes et sans arrière-pensées.

Nous appartenons à l'opposition, car nous ne partageons pas les orientations de la politique conduite par le Gouvernement. Mais, pour autant – cela est apparu très clairement pendant toute la discussion de cette loi de finances – nous entendons conduire une opposition constructive.

Cela signifie que nous entendons « voter vrai ».

Lorsque des crédits vont dans le sens souhaitable pour le pays – en tout cas, ce que nous estimons souhaitable pour le pays – nous les votons. Nous avons ainsi voté le budget de la défense nationale.

Lorsque des crédits vont, selon nous, dans la mauvaise direction, nous nous y opposons. C'est ainsi que nous avons voté contre le budget de l'agriculture ou celui de l'éducation nationale.

Lorsque des dispositions ne vont pas dans la direction souhaitable, mais que le Gouvernement montre sa bonne volonté en adoptant des amendements significatifs que nous lui proposons pour améliorer les textes, nous pouvons aller jusqu'à l'abstention.

C'est ce qui s'est passé, en particulier, pour la première partie de la loi de finances, qui concernait les recettes.

Car, grâce à nous – tout le monde a pu l'observer – cet article d'équilibre a été modifié pour une masse supérieure à 4 milliards de francs. C'est la première fois depuis le début de la Ve République, c'est-à-dire depuis 1958.

Nous avons, en particulier, demandé avec insistance que le Gouvernement accentue dans son budget l'effort de baisse de la T.V.A. Le taux majoré de 33 1/3 p. 100 a été ramené à 28 p. 100, ce qui, mes chers collègues, ne porte pas que sur des produits de luxe, mais porte aussi sur les caméras, les films, les produits hi-fi, qui sont des produits de consommation populaire.

Nous aurions, certes, préféré – c'était la proposition que j'avais officiellement formulée au nom de mon groupe – que le Gouvernement opère une baisse du taux moyen de 18,6 p. 100 à 18,2 p. 100, c'est-à-dire une baisse de 0,4 p. 100, qui, si elle avait été effectuée pendant cinq ans au même rythme, aurait permis, pas à pas, de nous préparer facilement à l'harmonisation fiscale européenne, au niveau de la T.V.A. Il n'empêche que la baisse du taux majoré reste une avancée significative qui a été obtenue grâce aux efforts de mon groupe parlementaire.

De même, la diminution de 5 p. 100 à 4,5 p. 100 du butoir de la valeur ajoutée pour la taxe professionnelle représente une économie de quelque 500 millions de francs ; c'est vous-même, monsieur le ministre, qui avez donné ce chiffre. Plusieurs milliers d'entreprises sont concernées – je crois vous avoir entendu dire tout à l'heure 9 000 – par cette disposition qui sera bénéfique à l'emploi.

Nous avons aussi obtenu que vous abondiez les bourses scolaires et universitaires. Vous venez, lors de la deuxième délibération, de nous rappeler les chiffres en question. Cela, nous l'avons obtenu parce que les bourses n'avaient pas bougé, en particulier dans le secondaire, depuis huit ans.

Nous avons également sensibilisé le Gouvernement sur les risques des incidences de l'impôt sur la fortune sur le secteur de la construction. A cet égard, nous avons obtenu de M. Bérégovoy un certain nombre d'engagements pour prolonger des dispositions de la loi Méhaignerie qui arrive à expiration l'année prochaine.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux !

M. Edmond Alphandéry. Notre combat pendant toute la première partie de la loi de finances n'a donc pas été vain. Le dialogue que nous avons engagé avec le Gouvernement a été constructif. Nous en avons pris acte. Il a justifié l'abstention de notre groupe sur l'important article d'équilibre.

Ce soir, au moment où nous allons voter sur l'ensemble du budget, nous sommes bien conscients que ce vote, qui concerne un volume considérable de 1 200 milliards de francs, doit tenir compte des effets du budget sur l'activité économique et sur la situation des Français.

La question que nous nous sommes posée avec beaucoup d'attention et d'objectivité est la suivante : le budget que vous nous proposez est-il véritablement à la hauteur des enjeux qu'affrontent aujourd'hui l'économie et la société françaises ?

Nous sommes, c'est clair, confrontés à trois défis : le chômage, le pouvoir d'achat – et nous le voyons aujourd'hui, avec les difficultés que rencontre le Gouvernement dans les négociations salariales – et, enfin, la construction de l'Europe pour l'échéance 1992.

Force est de constater que le projet de budget ne répond pas bien, ne répond pas suffisamment à ces trois défis.

Vous disposez pourtant, monsieur le ministre, d'atouts importants : une conjoncture internationale extraordinairement porteuse qui a contribué, en particulier, à renverser la courbe de l'emploi ; des marges de manœuvre fiscale léguées par vos prédécesseurs, mais dont nous ne sommes pas certains – et c'est un euphémisme – que vous ayez su les utiliser au mieux.

Pour lutter efficacement contre le chômage, il faudrait évidemment alléger sensiblement les charges supportées par les entreprises. Or, pour la première fois depuis 1983, votre budget laisse dériver les dépenses publiques plus vite que le produit national brut.

Pour améliorer le pouvoir d'achat sans nuire à la compétitivité des entreprises – et c'est le problème que vous devez affronter aujourd'hui étant donné les événements qui ont lieu dans le pays – il faudrait utiliser plus largement l'instrument de la T.V.A. Vous l'avez malheureusement utilisé insuffisamment. En fait, c'est en baissant la T.V.A. que vous pourrez disposer d'une marge de manœuvre pour améliorer le pouvoir d'achat sans toucher aux salaires.

Enfin, pour préparer l'Europe, en particulier l'ouverture des marchés de capitaux qui va arriver très vite, au 1er juillet 1990, il faudrait engager dès maintenant une réforme de la fiscalité de l'épargne. Or rien n'est prévu à cet effet dans votre projet de budget.

Un budget qui laisse passer une chance qui pourrait bien ne pas se reproduire pour redresser la situation de l'emploi dans notre pays, améliorer le pouvoir d'achat des Français et préparer notre pays à l'échéance de 1992 est un budget – il faut bien le dire – des occasions manquées. C'est pourquoi chacun comprendra que l'Union du centre, en toute objectivité et fidèle à l'esprit qui l'anime depuis sa création, se prononce contre ce projet de loi de finances. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours de cette discussion budgétaire qui fut longue, parfois passionnée, quelquefois intéressante, *(Sourires)* nous étions en droit d'attendre des réponses à nos principales préoccupations qui sont aussi celles de l'opinion publique. Cela n'a malheureusement pas été le cas, comme j'ai eu l'occasion de le dire lorsque nous avons examiné l'article d'équilibre lors de la discussion de la première partie de la loi de finances.

La première préoccupation de nos concitoyens, c'est l'emploi. Chacun s'est réjoui de constater que, en 1987, nous avions davantage créé d'emplois que nous n'en n'avions supprimés. Ce mouvement s'est amplifié en 1988, grâce notamment à une croissance exceptionnellement forte, puisqu'elle n'a jamais été aussi forte au cours des dix dernières années. Mais chacun sait également que ces conditions ne seront pas

réunies en 1989. Il est donc absolument impératif d'avoir une réelle politique de l'emploi. Or, malheureusement, celle-ci n'a pas été présentée au cours du débat budgétaire.

Chacun s'accorde également à reconnaître – M. d'Ornano et M. Alphandéry l'ont souligné – que nous devons impérativement et immédiatement préparer l'Europe. Nous en avions les moyens.

Or qu'a-t-on vu ? En matière de T.V.A., on nous a d'abord proposé de ramener de 7 à 5,5, p. 100 la T.V.A. au taux réduit. Il n'y avait rien de moins urgent. En effet, en Allemagne et dans la plupart des pays européens, le taux moyen de T.V.A. réduit est à 7 p. 100. Après, on nous a dit que c'était insuffisant et on nous a proposé une mesure sur la T.V.A. concernant les produits dits de luxe, c'est-à-dire sur la T.V.A. au taux le plus élevé. C'était « moins mal » que la première mesure, mais ce n'était pas la mesure la plus urgente.

En fait, la mesure la plus urgente – et mes collègues qui se sont exprimés précédemment l'ont dit – concernait la T.V.A. au taux normal. Chacun sait qu'un effort considérable devra être entrepris sur ce point si nous voulons avoir un taux normal de T.V.A. qui soit à peu près identique à celui de l'Allemagne ou de l'Angleterre, c'est-à-dire de l'ordre de 14 à 15 p. 100.

Cet effort, il fallait l'entamer dès cette année, et il était possible de le faire.

Autre point d'inquiétude qui a été souligné sur tous les bancs : l'évolution du commerce extérieur. Or que voit-on à l'heure actuelle ? Le Gouvernement, au fil des mois, attend de façon passive les résultats de la balance commerciale. Aucune action de fond n'a été engagée pour réduire, par exemple, le déficit commercial avec l'Allemagne ; or c'est un élément fondamental du rapprochement des politiques économiques et monétaires, notamment de l'union monétaire qui est, semble-t-il, désirée ici ou là.

Autre inquiétude : l'évolution du pouvoir d'achat. Il est vrai que depuis quelques semaines, on en parle beaucoup puisque les mouvements sociaux, qui ont tendance à se multiplier, obligent le Gouvernement à s'exprimer sur ce point. Or qu'avons-nous entendu ? M. Bérégovoy dire il y a une quinzaine de jours : « Attendez six ou sept mois, on verra la situation à ce moment-là », et M. le Premier ministre de déclarer plus récemment : « Attendez dix-huit mois, nous verrons au début de l'année 1990 ». Je pense que, dans la conjoncture actuelle, notamment dans la conjoncture sociale actuelle, ce problème est trop sérieux pour que l'on attende dix-huit mois pour l'aborder.

Nous étions également en droit d'obtenir au cours de ce débat des réponses à certaines inquiétudes ou à certaines critiques. Or M. le ministre du budget nous a gratifiés tout à l'heure – mais il en a l'habitude – d'une pirouette pour essayer d'esquiver la réponse à une question importante. C'était l'exemple même du type de réponse qu'il nous a donné au cours de ce débat pour éluder les questions de fond.

M. le ministre chargé du budget. Sur quel sujet ?

M. Philippe Auberger. Nous n'avons jamais contesté la nécessité de réduire les effectifs de la fonction publique. Au contraire, nous avons dit que, pour 1989, l'effort était insuffisant dans ce domaine. Mais ce n'est pas parce que dans tel ou tel secteur bien limité le Gouvernement se propose de procéder à une réduction d'effectif que nous allons applaudir à celle-ci alors qu'elle est faite sans discernement. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est le cas notamment en ce qui concerne le budget de la justice. Je maintiens que la suppression des emplois des greffes est une mesure qui a été faite sans discernement. Et j'en veux pour preuve, monsieur le ministre délégué, le simple fait que vous constatez vous-même que les effectifs sont insuffisants puisque vous proposez d'augmenter les vacations. Vous sentez bien la nécessité d'un appoint complémentaire de moyens humains dans le secteur des greffes puisque vous lui consacrez dix millions de francs. Donc, il y a une contradiction dans votre position.

Nous maintenons que ce n'est pas parce que nous sommes favorables à une réduction globale des effectifs de la fonction publique que nous allons accepter n'importe quelle réduction ponctuelle que vous allez nous proposer.

Mme Muguette Jacquaint. C'est des propositions contre le chômage, ça ?

M. Philippe Auberger. La discussion budgétaire a mis en lumière, sur les plans financier et technique, deux points relativement importants et significatifs.

Le premier, c'est que, heureusement, pour faire le budget pour 1989, on disposait d'un collectif budgétaire – dont nous allons discuter dans quelques semaines – laissant apparaître des plus-values de recettes relativement importantes.

En effet, pour boucler le budget de 1989, on nous propose d'anticiper pour un certain nombre de dépenses et de les faire porter sur le collectif de 1988. C'est le cas par exemple pour les allégements fiscaux, notamment l'allégement de l'impôt sur les sociétés puisque le prochain acompte va être diminué. Cette mesure peut parfaitement se justifier, mais vous m'accorderez qu'elle facilite amplement le bouclage du budget de l'année 1989.

M. le ministre chargé du budget. J'ai copié la technique de M. Balladur !

M. Philippe Auberger. En ce qui concerne les dotations aux entreprises publiques, vous avez prévu, pour 1989, 4 milliards de dotations. Comparé à l'effort qui a été fait en 1986, 1987 et 1988, c'est une misère, monsieur le ministre du budget ! Surtout quand on connaît toute l'importance que vous voulez donner au secteur public. On sait bien qu'avec une telle somme très peu d'investissements seront possibles dans le secteur public en 1989. Alors, vous avez trouvé un moyen habile : inscrire 5 milliards de dotations au collectif de 1988. Ce collectif étant voté juste à la fin de l'année, ces sommes ne pourront pas être dépensées en 1988, et elles le seront, en réalité, en 1989. Donc, il s'agit bien d'une dépense de 1989 qui a été anticipée sur 1988.

S'agissant des allégements en matière de dette publique, il est certain que vous allez traîner comme un boulet, ainsi que l'a dit très justement mon collègue Michel d'Ornano, les fameuses obligations remboursables du Trésor, les O.R.T. Vous savez que la dette publique augmente : d'ailleurs, M. Bérégovoy l'a dit ici même hier. Eh bien, vous avez jugé nécessaire de prévoir des crédits pour commencer à éponger cette dette dès 1988. C'est donc une charge qui, normalement, devait venir à échéance en 1989 que vous allez faire supporter par le collectif de 1988.

Le deuxième point important que je veux souligner, c'est que l'arrêt des privatisations rend naturellement plus difficile l'équilibre du budget pour 1989. C'est certain.

M. Dominique Strauss-Kahn, *président de la commission.* Bonne remarque !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* On ne vous le fait pas dire, monsieur Auberger.

M. Philippe Auberger. Vous nous avez dit que vous n'étiez pas pour les privatisations. On l'a bien compris. Mais tout cela a une contrepartie, et elle n'a pas été bien mise en évidence. Il a fallu aller chercher dans les recoins des rapports et des « bleus budgétaires » pour s'en apercevoir.

Ainsi, s'agissant de la dotation pour les intérêts de la Caisse nationale de l'industrie et des banques, on ne trouve qu'une demi-annuité dans le budget pour 1989, alors que, les années précédentes, il y avait, dans le compte d'affectation spéciale, une annuité complète, intérêts et capital. Là, il n'y a plus que les intérêts, ce qui est d'ailleurs normal en matière budgétaire puisque c'est au budget général.

Il en va de même pour les dotations aux entreprises publiques. Comme je l'ai déjà expliqué, elles étaient, grâce au produit des privatisations, très abondantes en 1986, 1987 et 1988. Mais comme vous n'avez plus ce produit des privatisations, le budget pour 1989 ne prévoit pour les entreprises publiques que des dotations en capital « croupion » de 4 milliards, ce qui est très faible.

Autre exemple : le programme des autoroutes. M. le ministre d'Etat Maurice Faure s'est félicité dans cet hémicycle de pouvoir poursuivre le schéma autoroutier qui avait

été arrêté par le précédent gouvernement. Je l'ai d'ailleurs félicité de poursuivre cette politique, qui est une bonne politique. Toutefois, il ne faut pas oublier – M. Faure l'a d'ailleurs admis – que, grâce aux produits des privatisations, nous avions donné des dotations aux sociétés d'autoroute. Or, en 1989, les sociétés d'autoroute ne disposeront plus de dotations, puisqu'il n'y a plus de produit des privatisations. Elles auront donc beaucoup plus de difficultés, puisqu'elles seront obligées de financer leurs investissements par l'emprunt. M. le ministre d'Etat a d'ailleurs lui-même admis, dans cet hémicycle, que cela irait peut-être pour 1989, mais qu'en 1990 les sociétés d'autoroute commenceraient à souffrir de cette politique et auraient beaucoup de mal à poursuivre le programme qui leur a été fixé et qui, si j'ai bien compris, a encore été étendu par le C.I.A.T. qui s'est tenu hier.

Enfin, monsieur le ministre chargé du budget, je voudrais faire remarquer, puisque peu de gens se sont exprimés sur ce point, que M. Bérégovoy nous a reproché de vendre l'argenterie pour pouvoir faire face aux dépenses. Je trouve personnellement que l'objection ne tient pas, parce qu'il a toujours été admis que, dans la bonne gestion d'un patrimoine, on puisse faire des arbitrages.

Nous, nous avons fait des arbitrages clairs. Nous avons, en effet, vendu certaines participations, mais, en contrepartie, nous avons fait des investissements en capital dans les entreprises publiques. En matière d'autoroutes, nous avons financé des investissements. Ces arbitrages étaient tout à fait normaux, logiques, cohérents et rigoureux.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Philippe Auberger. Vous, vous avez fait le contraire. Vous avez constaté qu'il y avait un surplus de plus d'un milliard de francs au compte d'affectation spéciale des privatisations, et vous l'avez employé pour équilibrer le budget général. Donc, vous avez utilisé le produit d'une vente de capital pour financer les dépenses courantes !

M. le ministre chargé du budget. Tout comme vous l'avez fait auparavant !

M. Philippe Auberger. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter, parce que ce n'est pas rigoureux.

Après avoir présenté ces observations techniques, je voudrais, pour conclure, faire une remarque d'ordre politique fondamentale.

Il y a trois jours, dans cet hémicycle, mon excellent collègue Alain Juppé se demandait s'il y avait un pilote dans l'avion gouvernemental. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roland Huguet. C'est une image usée !

M. Guy Bêche. En tout cas, ce n'est pas un avion renifleur !

M. Philippe Auberger. Eh bien, mes chers collègues, j'ai en quelque sorte une question subsidiaire à poser : y a-t-il du carburant à mettre dans cet avion gouvernemental ou, si vous préférez, y a-t-il dans cet hémicycle une majorité pour soutenir le Gouvernement ?

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Pour l'opposition, on ne se pose même pas la question : il n'y a pas d'avion ! *(Sourires.)*

M. Philippe Auberger. Eh bien, qu'avons-nous vu dans ce domaine ? On a vu un article d'équilibre des recettes adopté grâce à des abstentions ici ou là. Il n'y avait pas de véritable majorité, de majorité réelle pour adopter cet article !

M. Gérard Bapt. Là, il tombe en vrille ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. S'agissant des dépenses, on a vu les ministres essayer de « raccoler », si je peux me permettre cette expression, des députés ou des groupes...

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est gentil pour vos amis du centre ! Quelle élégance !

M. Philippe Auberger. ... pour arriver à faire passer leur budget !

M. Roger Mas. Quand sortez-vous le train d'atterrissage ?

M. Philippe Auberger. Toute une série de budgets ont été reportés. Des votes ont été ajournés parce que les ministres n'étaient pas parvenus à obtenir les voix nécessaires pour faire passer leur budget.

M. Guy Bêche. C'est ça la discussion parlementaire ! Ce n'est pas le fouet !

M. Roland Huguet. Le Parlement joue son rôle. Cela, vous n'en avez pas l'habitude !

M. Philippe Auberger. Ces ministres n'avaient pas de majorité pour faire adopter leur budget.

J'ai d'ailleurs observé avec intérêt ce qui s'est passé pour le budget de la justice. Chacun l'a vu – la presse s'en est d'ailleurs fait l'écho – le Gouvernement, dont les débats sont devenus publics,...

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Et alors ? Nous ne sommes pas en Mongolie extérieure !

M. Philippe Auberger. ... a tout fait pour essayer d'obtenir une majorité sur le budget de la justice. Il y a beaucoup de témoins dans cet hémicycle pour confirmer qu'il n'y avait pas de majorité pour adopter ce budget.

En fait, que s'est-il passé ? Le Gouvernement avait préparé un brouillon de budget. Ce n'était pas un véritable budget. Et, pour le compléter, pour l'affiner, pour le préciser, il a utilisé les couloirs de cette assemblée.

On est revenu à quelque chose qui rappelle étrangement la fin de la IVe République ! *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Richard, *rapporteur général.* C'est vraiment trop !

M. Philippe Auberger. On est revenu à un système qui est tout à fait contraire aux institutions de la Ve République ! *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez laisser terminer M. Auberger, à qui je demande de conclure rapidement car ses cinq minutes sont largement écoulées.

M. Philippe Auberger. Je conclus, monsieur le président, mais je crois que cette observation était tout de même importante.

Je le répète : la discussion budgétaire a montré qu'il n'y avait pas de majorité ferme, nette, cohérente et permanente dans cet hémicycle et que le Gouvernement se repose en fait sur l'abstention au lieu de se fonder sur l'adhésion. Ce sera un budget d'abstention...

M. Roger Mas. Nous n'avions pas compris !

M. Philippe Auberger. ... parce que, selon toute vraisemblance, il sera adopté grâce à l'abstention d'un certain nombre de nos collègues.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Toujours aussi sectaire !

M. Philippe Auberger. Budget d'abstention, donc, et non d'adhésion. C'est grave...

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* Vous avez quelque chose contre l'abstention ? *(Sourires.)*

De nombreux députés du groupe socialiste. Bonne question !

M. Philippe Auberger. ... car c'est une modification considérable de l'esprit des institutions de la Ve République. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, laissez terminer M. Auberger !

M. Philippe Auberger. Je termine, monsieur le président.

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* L'abstention, c'est un sujet intéressant !

M. Roland Huguet. M. Auberger est contre !

M. Michel Sapin, *président de la commission des lois.* A quelques semaines d'intervalle, il adopte des positions contradictoires !

M. Philippe Auberger. Nullement, mon cher collègue ! Vous cherchez des contradictions là où il n'y en a pas !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Le mauvais chasseur, c'est celui qui tire sur tout ce qui bouge ! *(Sourires.)*

M. Philippe Auberger. Si mes collègues me permettent de conclure *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* – ils auront certainement cette élégance – ...

M. Jacques Fleury. Si vous concluez, oui !

M. Philippe Bassinet. Vous auriez dû commencer par là, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. ... je dirai tout simplement...

M. Jean Le Garrec. Que vous votez contre !

M. Louis Mexandeau. C'est filandreux !

M. Philippe Auberger. Pas du tout ! Ne me prêtez pas des arrière-pensées qui sont les vôtres, mes chers collègues ! Je répète que la discussion budgétaire a montré qu'il n'y avait pas de majorité dans cet hémicycle pour soutenir le Gouvernement, pour approuver ses orientations budgétaires ...

M. Roland Huguet. Ça fait quatre fois que vous le dites !

M. Philippe Auberger. ... pour poursuivre la politique de redressement économique et financière nationale qui est nécessaire. Dans ces conditions, le groupe R.P.R. ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Va s'abstenir !

M. Philippe Auberger. ... ne votera pas ce budget. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gérard Bapt. Quel scoop !

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Jusqu'à la dernière seconde, on y a pourtant cru !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous arrivons au terme d'un mois de discussion budgétaire qui aura été marqué par la montée du mouvement social dans les entreprises, les services publics et les campagnes.

Les critiques initiales des députés communistes sur un budget d'austérité qui s'inscrit dans la perspective du marché unique européen restent pleinement fondées.

Les mesures nouvelles qui ont été décidées à notre demande ne changent pas le fond de ce budget, qui ne répond pas aux besoins du pays.

En dépit du rétablissement d'un impôt sur la fortune, l'injustice du système fiscal demeure.

Les propositions de démocratisation présentées par les communistes, pour l'impôt sur le revenu des couples de salariés et la T.V.A. au taux zéro sur les produits de première nécessité ont été repoussées, de même que nos amendements sur la taxation des revenus financiers et l'exportation des capitaux.

Dans la discussion des fascicules budgétaires, les députés communistes ont été amenés à défendre des propositions dont l'audience gagne en ampleur dans le pays, comme la revalorisation des salaires et traitements à 6 000 francs minimum ou l'affectation de 40 milliards de dépenses de surarmement à la formation et à la recherche civile, notamment !

Le Gouvernement n'en a pas moins fait passer, avec le soutien de la droite, un budget militaire de surarmement et des budgets incapables de répondre aux besoins, comme ceux de la santé, du logement ou des transports.

Dans le même temps, sur diverses questions, les propositions des députés communistes, conjuguées aux luttes revendicatives dont ils se sont fait les porte-parole, ont réussi à modifier positivement plusieurs budgets.

Les députés communistes l'ont dit dès le début de la législature : ils n'appartiennent ni à la majorité présidentielle ni à la majorité gouvernementale.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Il n'y a pas de doute là-dessus !

M. Fabien Thiémé. Mais ils ne se rangent pas pour autant dans une opposition inconditionnelle. Ils refusent de mêler leurs voix à celles de la droite, qui vote contre ce budget en exigeant de nouvelles aggravations pour les travailleurs et de nouveaux coups au service public. Tout en refusant les mesures négatives, les députés communistes soutiennent tout pas en avant, aussi limité soit-il.

Sur plusieurs budgets, ils se sont abstenus après que des mesures de justice ont été introduites à leur demande.

C'est le cas notamment pour l'allégement de la taxe d'habitation, l'amélioration de l'aide personnalisée au logement, l'aide à la presse d'opinion, les crédits supplémentaires pour le tourisme social, les C.U.M.A. et l'enseignement agricole public, ou les mesures pour un meilleur fonctionnement de la justice.

C'est le cas également en ce qui concerne les améliorations de carrière pour les chercheurs et la création de nouveaux postes, la création d'un comité d'évaluation de l'utilisation des crédits publics de recherche par le privé, l'augmentation des bourses scolaires, le doublement des créations de postes de maître de conférences à l'Université, la création de 1 800 postes nouveaux dans les lycées et écoles primaires, l'engagement de transformer les heures supplémentaires en postes dans les zones d'éducation prioritaires, la gratuité des livres, la construction des lycées et la revalorisation du métier d'enseignant. De même, nous avons obtenu du Gouvernement qu'il s'engage à revenir sur l'amendement Lamassoure qui portait atteinte au droit de grève.

D'ici à la fin de la session, nous allons veiller à la prise en compte concrète des engagements du Gouvernement dans la loi de finances ou la loi de finances rectificative.

Ces mesures, même additionnées, ne modifient pas notre appréciation globale sur un budget que les députés communistes ne peuvent pas voter tel qu'il est.

Solidaires des travailleurs, les parlementaires communistes veulent favoriser toutes les possibilités de changement. On ne peut pas, en effet, se féliciter des bons résultats économiques et exiger des salariés le prolongement de l'austérité. C'est pourquoi ils poursuivront leurs efforts pendant les navettes et jusqu'à l'ultime lecture pour introduire dans le budget les améliorations qui s'imposent.

Nous voulons appuyer toutes ces actions légitimes, qui sont conformes à l'intérêt de notre pays. C'est pourquoi, sans préjuger le vote final, les députés communistes s'abstiendront en première lecture de la loi de finances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre délégué, tout au long de ce débat, le groupe socialiste vous a apporté son soutien. En effet, nous avons retrouvé dans ce budget les priorités qui étaient les nôtres, celles qu'avait défendues pendant la campagne électorale le président François Mitterrand et qui se traduisent très concrètement par un certain nombre de mesures. Nous constatons que ce budget maintient les grands équilibres économiques, qui constituent un cadre indispensable à la réduction de l'inflation, du chômage et du déficit commercial, et permettront une croissance plus forte, laquelle permettra à son tour la création de nombreux emplois dans les mois et les années à venir.

Nous avons retrouvé dans ce budget une répartition équitable des efforts et nous avons bien vu que le Gouvernement avait maintenu un équilibre parfait entre les charges qui pèsent sur les entreprises et celles qui pèsent sur les ménages. La charge qui pèse sur ces derniers est plus juste, grâce à l'indexation du barème de l'impôt, que nous avons été les premiers à introduire, il y a quelques années, et qui a été reprise pour 1989.

Une réduction de la taxe d'habitation permettra également d'alléger les charges qui pèsent sur les plus défavorisés.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le financement, par la création de l'impôt de solidarité sur la fortune, du revenu minimum d'insertion, grande priorité de ce septennat qui a trouvé sa conclusion avec le vote qui vient d'intervenir au Parlement.

D'autres mesures vont également dans le sens de l'allégement des impôts qui pèsent sur les ménages : diminution des frais de garde pour les enfants et aide à domicile pour les personnes âgées.

Vous avez aussi annoncé, monsieur le ministre, une réforme de la fiscalité locale pour 1990.

Le groupe socialiste sera très attentif aux différentes mesures qui seront prises et il entend jouer tout son rôle. Les missions parlementaires qui seront mises en place par la commission des finances feront part de leur réflexion.

Allégement de l'impôt sur les sociétés et exonération de l'impôt pour les entreprises nouvelles traduisent notre souci de favoriser l'esprit d'entreprise et de favoriser les chefs d'entreprise dynamiques.

Les petites entreprises n'ont pas été oubliées, de même que le commerce et l'artisanat, avec la réduction des droits d'enregistrement sur les cessions de fonds de commerce.

Nous avons amélioré le crédit-formation et nous avons adopté des mesures avantageuses pour les associations.

Certains, notamment M. d'Ornano, M. Alphandéry et M. Auberger, ont affirmé que ce budget n'avait pas de dimension européenne. Ce n'est pas exact. Il ne faut pas oublier la suppression du taux de T.V.A. de 33,3 p. 100, qui a été ramené à 28 p. 100 pour un certain nombre de produits ; par ailleurs, le taux applicable aux produits de première nécessité a été allégé. D'autres mesures ont été ou seront prises dans le sens d'une harmonisation européenne. Ainsi, ce budget contient diverses mesures concernant la fiscalité des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières et prévoit la réduction de certaines taxes sur les banques ou sur les compagnies d'assurances. D'aucuns me répondront qu'elles sont insuffisantes. Peut-être ! Mais on ne peut pas tout faire à la fois, ni tout dans le même budget. Le ministre de l'économie et des finances a ainsi annoncé, et nous en avons pris bonne note, que la réforme de la fiscalité de l'épargne se ferait dans le cadre du budget de 1990.

Dans le champ des dépenses, les priorités que nous souhaitions voir retenues sont là : éducation nationale, solidarité, formation, recherche, culture, aide au développement, revalorisation de l'effort pour les départements et territoires d'outre-mer. Ces efforts permettent à la France de conforter sa place de puissance industrielle dans le concert des nations.

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est satisfaisant. Il l'était même tellement que, il y a quelques semaines, l'Union du centre et le groupe communiste se sont abstenus, ce qui a permis l'adoption de l'article d'équilibre sans que le Gouvernement doive consentir un effort supplémentaire et sans qu'il ait besoin de recourir à l'engagement de responsabilité.

J'ai donc été très étonné de voir aujourd'hui M. Alphandéry effectuer une pirouette. Il a permis l'adoption de l'article d'équilibre. Il est venu pendant plusieurs semaines défendre les mesures qui concernent les recettes. L'article d'équilibre lui donnait en très grande partie satisfaction, puisqu'il s'est abstenu et, aujourd'hui, il vient nous dire : « Non, en fin de compte, ce budget est mauvais et nous allons voter contre. »

M. Guy Bêche. Il y a les municipales !

M. Raymond Douyère. Il est vrai qu'il avait fait un certain nombre de remarques sur l'article d'équilibre et l'ensemble des recettes. Il avait insisté sur le fait que, pour lui, les dépenses augmentaient trop. Mais son groupe, à de multiples reprises, a demandé des crédits supplémentaires pour tel ou tel budget.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Incohérence !

M. Raymond Douyère. Il est effectivement incohérent d'affirmer que les dépenses sont trop importantes puis, à l'occasion de chaque chapitre budgétaire, de demander des dépenses ou des postes supplémentaires.

M. Ladislas Poniatowski. Ne le critiquez pas trop ! Vous en aurez peut-être encore besoin !

M. Raymond Douyère. Nous n'étions pas totalement satisfaits des dépenses telles qu'elles étaient présentées mais nous considérons que des améliorations ont été apportées. Les différentes mesures qui ont été proposées aujourd'hui en seconde délibération, pour les budgets qui étaient réservés, qu'il s'agisse de la justice, du logement, des anciens combattants ou des P.T.T., nous satisfont pleinement : outre ses qualités propres, il s'agit maintenant d'un très bon budget.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Très bien !

M. Raymond Douyère. Pour la première fois, et je rends à ce propos hommage à M. Alphandéry, nous avons eu un débat budgétaire de grande qualité, avec des interventions très riches. Pour la première fois, dans l'histoire de la Ve République, les modifications de crédits ont porté sur plus de 4 milliards de francs. C'est la première fois qu'un Gouvernement accepte de discuter avec le Parlement sur de pareilles sommes !

Les améliorations concernent la taxe d'habitation, la T.V.A., la taxe professionnelle, l'aide au logement, le développement des zones rurales, l'amélioration de la situation des veuves de guerre et des magistrats, l'amélioration des conditions des apprentis. Tout cela nous satisfait pleinement. N'oublions pas l'augmentation des bourses d'étudiants. M. Alphandéry l'a d'ailleurs reconnue tout en affirmant que rien n'était prévu pour les bourses du secondaire. J'avoue ne pas comprendre le vote qu'il a émis ces deux dernières années : rien non plus n'était prévu pour les bourses du secondaire, et pourtant il votait le budget en disant que c'était un bon budget !

Il est étrange de constater que les députés de l'opposition, qui avaient décrété il y a un mois que les dépenses budgétaires étaient trop fortes, n'ont pas été gênés pour demander, sur chaque budget, des rallonges de crédits, sur différents points.

Comme nous n'avons pas entendu de critiques très pertinentes sur ce budget mais seulement constaté des faux-fuyants, le groupe socialiste attend des députés qu'ils jugent sur pièces. Pour notre part, nous avons constaté des améliorations. Le redressement économique commencé en 1982, l'accent étant mis sur la préparation de l'avenir et le rééquilibrage de l'effort par un meilleur partage, assurera dans l'avenir une meilleure cohésion sociale et, partant, la mobilisation des énergies.

M. Alain Richard, *rapporteur général.* Très bien !

M. Raymond Douyère. Nous estimons que ce projet de budget répond aux exigences de la situation dans laquelle se trouve notre pays, qu'il fait avancer toute la France, sans laisser des Français sur le bord du chemin.

Monsieur le ministre, je dois vous féliciter. Si certains budgets ont été réservés, les améliorations qui ont été apportées, en concertation avec l'Assemblée, permettent maintenant au groupe socialiste de voter le budget sans aucune arrière-pensée.

M. Patrick Balkany. Vous en aviez avant ?

M. Raymond Douyère. M. Auberger vous a fait tout à l'heure un certain nombre de reproches, monsieur le ministre. Il a vraiment la mémoire courte. Je me souviens des budgets présentés lorsque M. Chirac était Premier ministre. Plusieurs ont été repoussés en première lecture, alors qu'il disposait pourtant d'une large majorité en 1986 et 1987. Nous, nous n'avons pas eu besoin de repousser les budgets présentés par notre Gouvernement. Nous avons simplement demandé un certain nombre d'améliorations que nous avons obtenues, ce qui est conforme au dialogue démocratique qui doit se perpétuer à l'Assemblée nationale.

Je répète que le groupe socialiste votera le budget pour 1989. Je tiens enfin à remercier, au nom de mon groupe, l'ensemble des fonctionnaires de l'Assemblée nationale, qui nous ont permis de mener ces débats avec beaucoup de sérénité et ont passé comme nous un grand nombre d'heures ici. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Balkany. Le groupe R.P.R. s'associe à ces remerciements !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous n'allons pas, à cette heure un peu tardive, refaire la discussion générale. Je me contenterai, si vous le voulez bien, de reprendre très brièvement quelques-uns des points qui ont fait l'objet voici un instant des explications de vote des orateurs des divers groupes. Je regrouperai ces points par rubriques, et chacun, même si je ne le cite pas individuellement, reconnaîtra les arguments qu'il a évoqués ou développés.

En ce qui concerne les dépenses, je répondrai à MM. d'Ornano, Alphandéry et Auberger qu'elles n'augmentent pas plus vite que la richesse nationale. A structures constantes, elles augmentent d'environ 4,5 p. 100, sous réserve d'une ou deux rectifications consécutives aux modifications...

M. Michel d'Ornano. Mais non !

M. le ministre chargé du budget. Mais si, monsieur d'Ornano ! Nous referons les calculs ensemble et vous verrez qu'on arrive bien à 4,5 p. 100.

M. Michel d'Ornano. Nous reprendrons ce débat si vous le voulez mais on arrive à 6,1 p. 100 !

M. le ministre chargé du budget. Vous ne raisonnez pas à structures constantes.

M. Philippe Auberger. Vous faites ce qui vous arrange !

M. le ministre chargé du budget. Je ne vois pas pourquoi, alors que vous intégriez les comptes spéciaux du Trésor, je ne serais pas autorisé à faire de même. J'effectue les calculs en fonction des structures que vous avez adoptées.

M. Philippe Auberger. Vous calculez en masses alors que nous comptions en soldes !

M. le ministre chargé du budget. De même que pour les anciens combattants, mettons-nous d'accord sur une référence et n'en changeons pas toutes les trente secondes. Moi, je reprends la même que la vôtre...

M. Philippe Auberger. Non !

M. Michel d'Ornano. Certainement pas !

M. le ministre chargé du budget. ...et je vous répète gentiment que les dépenses, à structure constante, augmentent de 4,5 p. 100 pour un peu plus de 5 p. 100 de croissance du P.I.B. Cela ne vous fait peut-être pas plaisir mais cela me fait plaisir pour la France, parce que c'est le signe qu'il s'agit d'une bonne politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

MM. Alphandéry, Auberger et d'Ornano, ont traité de l'Europe, dont M. Douyère a dit aussi quelques mots.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que le budget que nous avons présenté ignore l'Europe. Les mouvements que nous avons proposés en matière de T.V.A., notamment le démantèlement complet de deux taux, celui de 7 p. 100 et celui de 33 1/3 p. 100, constituent tout de même un pas vers l'Europe que vous ne pouvez nier, messieurs.

Dans la période 1986-1988, le seul mouvement qui a été constaté à l'époque a été non pas la suppression d'un taux, mais la création d'un nouveau taux – il est vrai que c'était un taux d'accueil pour la baisse du taux sur les automobiles. Mais j'oubliais qu'une mesure avait également concerné la T.V.A. sur les disques. Quoi qu'il en soit, vous n'aviez pas fait autant de pas que nous en faisons cette fois-ci ! Je pourrais dire la même chose pour la fiscalité des entreprises et l'épargne.

Nous attendons de savoir ce que feront nos partenaires en matière de T.V.A., sans entrer dans d'autres détails, comme la lourdeur des manipulations touchant le taux intermédiaire, 18,60 p. 100, qui met en jeu des masses financières très importantes, ainsi que le savent tous les membres de cette assemblée. Car tout le monde en Europe n'est pas chaud pour procéder au démantèlement ou à l'alignement des taux de T.V.A. C'est d'ailleurs un des points qui, dans l'Acte unique, a fait l'objet non pas d'un calendrier précis, mais seulement d'une orientation.

Quant à la fiscalité de l'épargne, Pierre Bérégovoy et moi-même avons dit et redit dans cet hémicycle que nous attendions les propositions précises que doit nous faire la Commission européenne.

Et le futur collectif budgétaire ? Ce point a été abordé en particulier par M. d'Ornano et M. Auberger. Je crois que c'est M. d'Ornano – il me reprendra si je me trompe – qui a affirmé que nous utilisons les quatre cinquièmes des marges prévisibles du collectif, soit une quarantaine de milliards, pour financer les dépenses.

En effet, 32 milliards sur 40, en gros, vont financer une partie de la dette, y compris la COFACE – la dette appartient un peut à tout le monde – et des dépenses de 1988 sous-évaluées, lesquelles représentent 16 milliards, soit la moitié des 32 milliards. Ils nous restera donc une huitaine de milliards, ce qui n'est pas énorme.

Monsieur Auberger, vous avez regretté qu'il n'y ait pas assez de dotations en capital. Soit dit en passant, il faudrait accorder vos violons car hier soir M. Gantier déplorait qu'il y en avait trop et rappelait que le rôle de l'Etat n'était pas d'apporter de l'argent aux entreprises nationales !

M. Philippe Auberger. Parfaitement !

M. le ministre chargé du budget. Mais cela n'est pas grave car vous n'êtes pas du même groupe et il peut exister quelques petites discordances entre vous.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas une discordance : c'est une différence d'appréciation !

M. le ministre chargé du budget. C'est d'ailleurs une chance pour vous que vous ne soyez pas du même groupe. *(Sourires.)* En tout cas, vous ne pouvez comparer une situation où il y avait les recettes de la privatisation avec celle où ces recettes n'existent plus.

Vous avez dit que les O.R.T. étaient un boulet.

M. Philippe Auberger. C'est vrai !

M. le ministre chargé du budget. Il s'agit d'une technique qui a été mise en œuvre en 1982-1983. Elle est ce qu'elle est.

M. Philippe Auberger. Elle coûte très cher !

M. le ministre chargé du budget. Mais parlons un peu de la COFACE, monsieur Auberger : deux milliards inscrits dans la loi de finances initiale pour 1988 et huit que je vais être obligé d'aligner dans le collectif, ce n'est pas un boulet ? C'est peut-être une escarbille ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. On en reparlera ! Pour les trois quarts, il s'agit de dettes nées entre 1982 et 1986 !

M. le ministre chargé du budget. Plus trois milliards et demi de crédits que je dois ouvrir sous divers chapitres de la dette pour des raisons de sous-évaluation, cela non plus, ce n'est pas un boulet peut-être ? Il est vrai que vous n'êtes pas l'élu d'une région charbonnière : dans l'Yonne, il y a longtemps que les trains sont électrifiés. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez aussi parlé des emplois publics.

J'aime bien discuter avec vous, monsieur Auberger, car vous êtes aimable et je préfère les discussions courtoises. Mais je n'arrive pas à vous faire dire – est-ce un secret de votre politique ou un secret d'Etat ? – où vous souhaitez qu'on supprime des emplois. Vous ne me parlez que des secteurs dans lesquels on en supprime trop ou dans lesquels il ne faudrait pas en supprimer du tout. Le garde des sceaux a bien de la chance : vous étiez rapporteur spécial du budget de la justice et vous avez donc mis l'accent sur cette administration. Si vous aviez été rapporteur d'un autre budget, c'est un autre ministre qui aurait sans doute bénéficié de votre soutien.

Où voulez-vous que l'on supprime des emplois ?

M. Patrick Balkany. Aux finances ! *(Sourires.)*

M. le ministre chargé du budget. Je suis navré d'aller bientôt me coucher sans avoir reçu de réponse à cette question. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. La suite au prochain numéro ! Il faut laisser un peu de suspense !

M. le ministre chargé du budget. Merci ! J'espère donc connaître pour Noël la réponse à cette question.

M. Philippe Auberger. Je l'ai écrit dans un livre en 1984 ! J'ai consacré à ce sujet tout un chapitre !

M. le ministre chargé du budget. La situation des emplois publics en 1984 n'était pas celle d'aujourd'hui, même si l'on peut discuter sur les statistiques. Le président d'Ornano a fait une comparaison avec les années antérieures.

Vous avez longuement glosé sur la manière dont le budget aliait être voté. Mais rappelez-vous : entre 1976 et 1981, on a assisté dans cette assemblée à des choses qui étaient non seulement parfois moins claires, mais aussi, et souvent, beaucoup plus surprenantes !

Je me souviens d'une époque – je ne sais pas si cette assemblée a une majorité mais, à l'époque, je suis sûr qu'il y en avait une – où la majorité n'arrivait pas à se mettre d'accord pour voter un budget, tant et si bien que, de palinodie en palinodie, de procédure en procédure, on a embarqué le président de l'Assemblée nationale dans une telle affaire que le budget s'est trouvé annulé.

Je me souviens d'une époque où le Premier ministre était harcelé par sa propre majorité. Vous n'étiez alors peut-être pas présent ici, mais vous avez des amis qui siègent sur vos bancs, comme monsieur Baumel, qui est parti – quel dommage ! – mais qui, lui, s'en souviendrait.

M. Philippe Auberger. Nous avons rajeuni les cadres !

M. le ministre chargé du budget. En tout cas, je me souviens d'une époque où votre parti avait une certaine expérience de la manière non pas de voter, mais de ne pas voter un budget. *(Sourires.)*

On nous a dit que nous présentions un « brouillon de budget », et je crois même que c'est vous qui avez employé l'expression.

Mais, dites-moi, ne serait-ce pas faire bien peu de cas des pouvoirs et du rôle du Parlement, en particulier de ceux de l'Assemblée nationale, que de considérer que tout projet de loi est un texte définitif ? La nature même d'un tel texte est d'être une sorte de brouillon, qu'il revient au Parlement d'examiner et de rédiger définitivement, quitte à ce que l'ultime faute soit, s'il le faut, rectifiée par le Conseil constitutionnel. Un projet de loi, et donc un projet de budget, est par nature un brouillon. C'est l'honneur du Gouvernement et du Parlement que de dialoguer pour amender les textes législatifs.

En vous entendant vous exprimer de cette manière, je me disais : ce jeune député R.P.R. aurait-il la nostalgie des débuts de la Ve République où, peut-être à la suite d'excès de la IVe République, on avait fabriqué des institutions – elles en portent encore la marque aujourd'hui ? Rappelez-vous les difficultés qu'a rencontrées le président d'Ornano lorsqu'il a voulu étendre la portée du contrôle parlementaire aux dépenses sociales ! Au début de la Ve République, on voulait mettre le Parlement un peu sous le boisseau, ce qui conduisait à une application extraordinairement rigoureuse des institutions, des textes garantissant les droits du Parlement. L'époque n'est pas si lointaine où, lorsque les parlementaires arrivaient à modifier les dépenses ou les recettes budgétaires de un franc, ce n'était pas un succès : c'était une victoire ! *(Sourires.)*

Pour 1989, les mouvements de crédits, en sens divers et contraires, tournent autour de 4 milliards s'agissant de la première partie du projet de loi de finances, et de 1,5 milliard de dépenses pour ce qui concerne la seconde partie. Je trouve que ce n'est pas si mal. Cela montre que l'institution parlementaire a bien fonctionné et que le dialogue s'est instauré entre le Parlement et le Gouvernement.

M. Alphandéry s'est exprimé longuement, en termes mesurés, ce dont je le remercie. Il a consacré une grande partie de son intervention à énumérer les satisfactions de son groupe. Je me disais : tiens, je vais avoir une heureuse surprise ! *(Rires.)*

Mais subitement, les choses ont légèrement dévié et, après tant de satisfactions pour lui, que de surprises pour moi !

M. Philippe Auberger. Pas de chance !

M. Patrick Balkany. M. Alphandéry s'est repris !

M. Louis Mexandeau. Il souffre d'un prurit municipal ! *(Sourires.)*

M. le ministre chargé du budget. Je suis tout de même heureux que le groupe de l'Union du centre, même s'il ne va pas jusqu'au bout de sa démarche, ...

M. Louis Mexandeau. Il n'a eu que des envies !

M. le ministre chargé du budget. ... ait participé au dialogue et que nous ayons, les uns et les autres, en accueillant les bonnes suggestions qui nous étaient faites de part et d'autre, abouti à un certain nombre de modifications qui, je le crois, sont positives.

Je remercie M. Thiémé d'avoir bien voulu souligner les nombreux aspects positifs du budget. Le Gouvernement a apprécié la participation toujours constructive du groupe communiste, même si nous n'ignorions pas les points de discordance, qui ont été exprimés franchement. *(Sourires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et Union du centre.)*

Je me réjouis que, sur un certain nombre de points essentiels, la gauche se soit retrouvée, en particulier sur l'impôt de solidarité. *(Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Ladislas Poniatowski. Vos amis ont souri !

M. le ministre chargé du budget. Rien ne vous échappe, M. Poniatowski !

Je remercie enfin M. Douyère d'avoir bien voulu confirmer au Gouvernement le soutien sympathique et sans défaillance du groupe socialiste, soutien également constructif...

M. Philippe Auberger. Il était surtout soulagé !

M. le ministre chargé du budget. ... avec le bon relais qui nous a été offert par le président, le rapporteur général, des rapporteurs spéciaux, bref toute la commission des finances.

Je sais gré à M. Douyère d'avoir bien voulu rappeler, après ce concert un peu désespérant, les bonnes vertus de ce budget, les priorités dégagées en matière de crédit, en matière fiscale, en matière de justice fiscale – c'est finalement sur les bancs de la gauche de l'hémicycle qu'on a parlé de justice fiscale d'une façon concrète, en se félicitant des mesures intervenues.

Je remercie donc M. Douyère d'avoir dit qu'il s'agissait d'un bon budget, de même que je le remercie pour sa présence personnelle, vigilante et constante, tout au long des débats.

M. Edmond Alphandéry. Et les autres ?

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, je voudrais vous remercier à votre tour d'avoir eu la gentillesse de me permettre de participer à des débats budgétaires qui ont toujours été de grande qualité, avec un sens du dialogue et des relations humaines que j'ai personnellement apprécié. Finalement, nous avons eu une assez bonne ambiance.

Je vous remercie pour votre participation active à des débats qui ont été très riches.

Le Gouvernement a fait son travail, le Parlement aussi et je pense que, les uns et les autres, nous avons bien travaillé au service de la nation.

C'est la deuxième fois que vous présidez une séance tardive en ma présence, puisque vous présidiez aussi la séance de nuit au cours de laquelle la première partie du projet de loi de finances a été adoptée.

Et je n'aurai garde d'oublier les fonctionnaires qui, placés sous votre autorité, nous ont bien aidés à suivre la procédure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution

M. le président. En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je mets aux voix par un seul vote les articles 31 et état B, 32 et état C, 50 et état G, 51 et état H de la deuxième partie du projet de loi de finances et l'article 29 de la première partie, modifiés par les amendements nos 1 à 43, déposés en seconde délibération par le Gouvernement, et l'ensemble du projet de loi de finances pour 1989.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	546
Majorité absolue	274
Pour l'adoption	279
Contre	267

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé l'examen du projet de loi de finances pour 1989.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 21 novembre 1988, à seize heures, première séance publique :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 347, relatif au revenu minimum d'insertion (rapport n° 357 de M. Jean-Michel Belorgey, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le samedi 19 novembre 1988, à une heure cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES FINANCES DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU PLAN

M. Martin Malvy a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des communautés européennes relative au système des ressources propres des communautés (n° 276).

M. Martin Malvy a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1988 (n° 277).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITE DES PRIX DE REVIENT DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

(2 postes à pourvoir)

La commission de la défense nationale et des forces armées a désigné M. Jean-François Delahais comme candidat.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. François Hollande comme candidat.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DES BANQUES

(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Emile Zuccarelli et Georges Tranchant comme candidats.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Jacques Roger-Machart et Alain Rodet comme candidats.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Alain Bonnet et Alain Griotteray comme candidats.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

(4 postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Roland Carraz comme candidat au siège de membre titulaire et M. Michel Pelchat comme candidat au siège de membre suppléant.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Dominique Gambier comme candidat au siège de membre titulaire et M. Jacques Boyon comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

COMITE DES FINANCES LOCALES

(4 postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Augustin Bonrepaux comme candidat au siège de membre titulaire et M. Jean-Pierre Brard comme candidat au siège de membre suppléant.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné M. Paul-Louis Tenaillon comme candidat au siège de membre titulaire et M. Jacques Floch comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

CONSEIL SUPERIEUR DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

(6 postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Guy Chanfrault comme candidat au siège de membre titulaire et M. Henri Bayard comme candidat au siège de membre suppléant.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Yves Tarvernier comme candidat au siège de membre titulaire et M. Michel Jacquemin comme candidat au siège de membre suppléant.

La commission de la production et des échanges a désigné M. Arnaud Lepercq comme candidat au siège de membre titulaire et M. Bernard Nayral comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

HAUT CONSEIL DU SECTEUR PUBLIC

(6 postes à pourvoir)

La commission de la défense nationale et des forces armées a désigné M. Jean Gatel comme candidat.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Michel Charzat, Jean Le Garrec et Guy Bêche comme candidats.

La commission de la production et des échanges a désigné MM. Roger Léron et Jacques Masdeu-Arus comme candidats.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

(2 postes à pouvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné M. Roland Huguet comme candidat au siége de membre titulaire et M. Gilbert Gantier comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 19 novembre 1988.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL
de la 3e séance
du vendredi 18 novembre 1988

SCRUTIN (No 40)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget des anciens combattants : interventions publiques)

Nombre de votants 550
Nombre de suffrages exprimés 508
Majorité absolue 255

Pour l'adoption 281
Contre 227

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 273.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 89.

Abstention volontaire : 1. – M. Pierre Micaux.

Groupe U.D.C. (40) :

Abstentions volontaires : 40.

Groupe communiste (25) :

Pour : 1. – M. Ernest Moutoussamy.

Non-votants : 24.

Non-inscrits (15) :

Pour : 7. – MM. Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Contre : 7. – MM. Gautier Audinot, Roger Lestas, Mme Yann Piat, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thien Ah Koon.

Abstention volontaire : 1. – Mme Christine Boutin.

Ont voté pour

MM.

Maurice Adevah-Pœuf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline Alquier
Jean Ancient
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufils
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron (Charente)
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe Cambadelis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Françaix
Serge Franchis
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galametz
Claude Galmis
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hiard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josèphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Mme Catherine Lalumière
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lardal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moceur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet

Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Saumarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
Roger-Gérard Schwartzenberg
Robert Schwint
Henri Sicre
Dominique Strauss-Kahn
Mme Marie-Josèphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.
Mme Michèle Alliot-Marie
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Boretra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Benjamin Brial
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillé
Robert Cazalet
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charropin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Willy Dimeglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudin
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Philippe Legras
Auguste Legros
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Martial Taugourdeau
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer.

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphandéry
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
François Bayrou
Claude Birraux
Bernard Bosson
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean Briane
Georges Chavanes
René Couanau
Jean-Yves Cozan
Jean-Marie Daillet
Adrien Durand
Bruno Durieux
Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guellec
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Christian Kert
Edouard Landrain
Pierre Méhaignerie
Pierre Micaux
Mme Monique Papon
François Rochebloine
Bernard Stasi
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Michel Voisin
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Marcelin Berthelot, Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, André Duromea, Jean-Claude Gayssot, Pierre Goldberg, Georges Hage, Guy Hermier, Mme Muguette Jacquaint, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Daniel Le Meur, Paul Lombard, Georges Marchais, Gilbert Millet, Robert Montdargent, Louis Pierna, Jacques Rimbault, Jean Tardito, Fabien Thiémé, Théo Vial-Massat.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Pierre Micaux, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (No 41)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : interventions publiques).

Nombre de votants 574
Nombre de suffrages exprimés 547
Majorité absolue 274

Pour l'adoption 279
Contre 268

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 273.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 90.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 40.

Groupe communiste (25) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 6. – MM. Serge **Franchis**, Elie **Hoarau**, Alexandre **Léontieff**, Claude **Miqueu**, Alexis **Pota** et Emile **Vernaudon**.

Contre : 7. – MM. Gautier **Audinot**, Mme Christine **Boutin**, M. Roger **Lestas**, Mme Yann **Piat**, MM. Jean **Royer**, André **Thien Ah Koon** et Aloyse **Warhouver**.

Abstentions volontaires : 2. – MM. Maurice **Sergheraert** et Christian **Spiller**.

Ont voté pour

MM.

Maurice **Adevah-Pœuf**
Jean-Marie **Ainize**
Mme Jacqueline **Alquier**
Jean **Anciant**
Robert **Anselin**
Henri **d'Attilio**
Jean **Auroux**
Jean-Yves **Autexier**
Jean-Marc **Ayrault**
Jean-Paul **Bachy**
Jean-Pierre **Bacumer**
Jean-Pierre **Balduyck**
Jean-Pierre **Balligand**
Gérard **Bapt**
Régis **Barailla**
Bernard **Bardin**
Alain **Barrau**
Claude **Bartolone**
Philippe **Bassinet**
Christian **Bataille**
Jean-Claude **Bateux**
Umberto **Battist**
Jean **Beaufils**
Guy **Bêche**
Jacques **Becq**
Roland **Beix**
André **Bellon**
Jean-Michel **Belorgey**
Serge **Beltrame**
Georges **Benedetti**
Jean-Pierre **Bequet**
Michel **Bérégovoy**
Pierre **Bernard**
Michel **Berson**
Louis **Besson**
André **Billardon**
Bernard **Bioulac**
Jean-Claude **Blin**
Jean-Marie **Bockel**
Jean-Claude **Bois**
Gilbert **Bonnemaison**
Alain **Bonnet**
Augustin **Bonrepaux**
André **Borel**
Mme Huguette **Bouchardeau**
Jean-Michel **Boucheron** (Charente)
Jean-Michel **Boucheron** (Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude **Boulard**
Jean-Pierre **Bouquet**
Pierre **Bourguignon**
Jean-Pierre **Braise**
Pierre **Braun**
Mme Frédérique **Bredin**
Maurice **Briand**
Alain **Brune**
Mme Denise **Cacheux**
Alain **Calmat**
Jean-Marie **Cambacérès**
Jean-Christophe **Cambadélis**
Jacques **Cambolive**
André **Capet**
Roland **Carraz**
Michel **Cartelet**
Bernard **Carton**
Elie **Castor**
Laurent **Cathala**
Bernard **Cauvin**
René **Carenave**
Aimé **Césaire**
Guy **Chanfrault**
Jean-Paul **Chanteguet**
Bernard **Charles**
Marcel **Charmant**
Michel **Charzat**
Guy-Michel **Chauveau**
Daniel **Chevallier**
Didier **Chouat**
André **Clert**
Michel **Coffineau**
François **Colcombet**
Georges **Colin**
Michel **Crépeau**
Mme Martine **David**
Jean-Pierre **Defontaine**
Marcel **Dehoux**
Jean-François **Delahais**
André **Delattre**
André **Delehedde**
Jacques **Delhy**
Albert **Denvers**
Bernard **Derosier**
Freddy **Deschaux-Beaume**
Jean-Claude **Desseia**
Michel **Destot**
Paul **Dhaille**
Mme Marie-Madeleine **Dieulangard**
Michel **Dinet**
Marc **Dolez**
Yves **Dollo**
René **Dosière**
Raymond **Douyère**
Julien **Dray**
René **Drouin**
Claude **Ducert**
Pierre **Ducout**
Jean-Louis **Dumont**
Dominique **Dupilet**
Yves **Durand**
Jean-Paul **Durieux**
Paul **Duvaleix**
Mme Janine **Ecochard**
Henri **Emmanuelli**
Pierre **Esteve**
Laurent **Fabius**
Albert **Facon**
Jacques **Fleury**
Jacques **Floch**
Pierre **Forgues**
Raymond **Forni**
Alain **Fort**
Jean-Pierre **Fourré**
Michel **Françaix**
Serge **Franchis**
Georges **Frêche**
Michel **Fromet**
Claude **Gaits**
Claude **Galametz**
Bertrand **Gallet**
Dominique **Gambier**
Pierre **Garmendia**
Marcel **Garrouste**
Jean-Yves **Gateaud**
Jean **Gatel**
Claude **Germon**
Jean **Giovannelli**
Joseph **Gourmelon**
Hubert **Gouze**
Gérard **Gouzes**
Léo **Grézard**
Jean **Guigné**
Jacques **Guyard**
Charles **Hernu**
Edmond **Hervé**
Pierre **Hiard**
Elie **Hoarau**
François **Hollande**
Roland **Huguet**
Jacques **Huyghues des Etages**
Gérard **Istace**
Mme Marie **Jacq**
Frédéric **Jalton**
Jean-Pierre **Joseph**
Noël **Josèphe**
Charles **Josselin**
Alain **Journet**
Jean-Pierre **Kucheida**
André **Labarrère**
Jean **Laborde**
Jean **Lacombe**
Pierre **Lagorce**
Mme Catherine **Lalumière**
Jean-François **Lamarque**
Jérôme **Lambert**
Michel **Lambert**
Jean-Pierre **Lapaire**
Claude **Lareal**
Dominique **Larifla**
Jean **Laurain**
Jacques **Lavédrine**
Gilbert **Le Bris**
Mme Marie-France **Lecuir**
Jean-Yves **Le Déaut**
Jean-Yves **Le Drian**
Jean-Marie **Leduc**
Robert **Le Foll**
Bernard **Lefranc**
Jean **Le Garrec**
Jean-Marie **Le Guen**
André **Lejeune**
Georges **Lemoine**
Guy **Lengagne**
Alexandre **Léontieff**
Roger **Léron**
Alain **Le Vern**
Mme Marie-Noëlle **Lienemann**
Claude **Lise**
Robert **Loïdl**
François **Loncle**
Guy **Lordinot**
Jeanny **Lorgeoux**
Maurice **Louis-Joseph-Dogué**
Jean-Pierre **Luppi**
Bernard **Madrelle**
Jacques **Mahéas**
Guy **Malandain**
Martin **Malvy**
Thierry **Mandon**
Philippe **Marchand**
Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**
Roger **Mas**
René **Massat**
Marius **Masse**
François **Massot**
Didier **Mathus**
Pierre **Mauroy**
Louis **Mermaz**
Pierre **Métais**
Charles **Metzinger**
Louis **Mexandeau**
Henri **Michel**
Jean-Pierre **Michel**
Didier **Migaud**
Mme Hélène **Mignon**
Claude **Miqueu**
Gilbert **Mitterrand**
Marcel **Moceur**
Guy **Monjalon**
Gabriel **Montcharmont**
Mme Christiane **Mora**
Bernard **Nayral**
Alain **Néri**
Jean-Paul **Nunzi**
Jean **Oehler**
Pierre **Ortet**
François **Patriat**
Jean-Pierre **Pénicaut**
Jean-Claude **Peyronnet**
Michel **Pezet**
Christian **Pierret**
Yves **Pillet**
Charles **Pistre**
Jean-Paul **Planchou**
Bernard **Poignant**
Alexis **Pota**
Maurice **Pourchon**
Jean **Proveux**
Jean-Jack **Queyranne**
Guy **Ravier**
Alfred **Recours**
Daniel **Reiner**
Alain **Richard**
Jean **Rigal**
Gaston **Rimareix**
Roger **Rinchet**
Alain **Rodet**
Jacques **Roger-Machart**
Mme Yvette **Roudy**
René **Rouquet**
Mme Ségolène **Royal**
Michel **Sainte-Marie**
Philippe **Sanmarco**
Jean-Pierre **Santa Cruz**
Jacques **Santrot**
Michel **Sapin**
Gérard **Saumade**
Robert **Savy**
Bernard **Schreiner**
Roger-Gérard **Schwartzenberg**
Robert **Schwint**
Henri **Sicre**
Dominique **Strauss-Kahn**
Mme Marie-Josèphe **Sublet**
Michel **Suchod**
Jean-Pierre **Sueur**
Pierre **Tabanou**
Yves **Tavernier**
Jean-Michel **Testa**
Pierre-Yvon **Trémel**
Edmond **Vacant**
Daniel **Vaillant**
Michel **Vauzelle**
Emile **Vernaudon**
Joseph **Vidal**
Yves **Vidal**
Alain **Vidalies**
Alain **Vivien**
Marcel **Wacheux**
Jean-Pierre **Worms**
Emile **Zuccarelli**.

Ont voté contre

MM.

Mme Michèle **Alliot-Marie**
Edmond **Alphandéry**
René **André**
Philippe **Auberger**
Emmanuel **Aubert**
François **d'Aubert**
Gautier **Audinot**
Pierre **Bachelet**
Mme Roselyne **Bachelot**
Patrick **Balkany**
Edouard **Balladur**
Claude **Barate**
Michel **Barnier**
Raymond **Barre**
Jacques **Barrot**
Mme Michèle **Barzach**
Dominique **Baudis**
Jacques **Baumel**
Henri **Bayard**
François **Bayrou**
René **Beaumont**
Jean **Bégault**
Pierre **de Benouville**
Christian **Bergelin**
André **Berthol**
Léon **Bertrand**
Jean **Besson**
Claude **Birraux**
Jacques **Blanc**
Roland **Blum**
Franck **Borotra**
Bernard **Bosson**
Bruno **Bourg-Broc**
Jean **Bousquet**
Mme Christine **Boutin**
Loïc **Bouvard**
Jacques **Boyon**
Jean-Guy **Branger**
Benjamin **Brial**
Jean **Briane**
Jean **Brocard**
Albert **Brochard**
Louis **de Broissia**
Christian **Cabal**
Jean-Marie **Caro**
Mme Nicole **Catala**
Jean-Charles **Cavaillé**
Robert **Cazalet**
Jacques **Chaban-Delmas**
Jean-Yves **Chamard**
Jean **Charbonnel**
Hervé **de Charette**
Jean-Paul **Charié**
Serge **Charles**
Jean **Charropin**
Gérard **Chasseguet**
Georges **Chavanes**
Jacques **Chirac**
Paul **Chollet**
Pascal **Clément**
Michel **Colatat**
Daniel **Colin**
Louis **Colombani**
Georges **Colombier**
René **Couanau**
Alain **Cousin**
Yves **Coussain**
Jean-Michel **Couve**
René **Couveinhes**
Jean-Yves **Cozan**
Henri **Cuq**
Jean-Marie **Daillet**
Olivier **Dassault**
Mme Martine **Daugreilh**
Bernard **Debré**
Jean-Louis **Debré**
Arthur **Dehaine**
Jean-Pierre **Delalande**
Francis **Delattre**
Jean-Marie **Demange**
Jean-François **Deniau**
Xavier **Deniau**
Léonce **Deprez**
Jean **Desanlis**
Alain **Devaquet**
Patrick **Devedjian**
Claude **Dhinin**
Willy **Dimeglio**
Eric **Doligé**
Jacques **Dominati**
Maurice **Dousset**
Guy **Drut**
Jean-Michel **Dubernard**
Xavier **Dugoin**
Adrien **Durand**
Georges **Durand**
Bruno **Durieux**
André **Durr**
Charles **Ehrmann**
Christian **Estrosi**
Jean **Falala**
Hubert **Falco**
Jacques **Farran**
Jean-Michel **Ferrand**
Charles **Ferre**
François **Fillon**
Jean-Pierre **Foucher**
Edouard **Frédéric-Dupont**
Yves **Fréville**
Jean-Paul **Fuchs**
Claude **Gaillard**
Robert **Galley**
Gilbert **Gantier**
René **Garrec**
Henri **de Gastines**
Claude **Gatignol**
Jean-Claude **Gaudin**
Jean **de Gaulle**
Francis **Geng**
Germain **Gengenwin**
Edmond **Gerrer**
Michel **Giraud**
Valéry **Giscard d'Estaing**
Jean-Louis **Goasduff**
Jacques **Godfrain**
François-Michel **Gonnot**
Georges **Gorse**
Daniel **Goulet**
Gérard **Grignon**
Hubert **Grimault**
Alain **Griotteray**
François **Grussenmeyer**
Ambroise **Guellec**
Olivier **Guichard**
Lucien **Guichon**
Jean-Yves **Haby**
François **d'Harcourt**
Pierre-Rémy **Houssin**
Mme Elisabeth **Hubert**
Xavier **Hunault**
Jean-Jacques **Hyest**
Michel **Inchauspé**
Mme Bernadette **Isaac-Sibille**
Denis **Jacquat**
Michel **Jacquemin**
Henry **Jean-Baptiste**
Jean-Jacques **Jegou**
Alain **Jonemann**
Didier **Julia**
Alain **Juppé**
Gabriel **Kaspereit**
Aimé **Kergueris**
Christian **Kert**
Jean **Kiffer**
Emile **Koehl**
Claude **Labbé**
Jean-Philippe **Lachenaud**
Marc **Laffineur**
Jacques **Lafleur**
Alain **Lamassoure**
Edouard **Landrain**
Philippe **Legras**
Auguste **Legros**
François **Léotard**
Arnaud **Lepercq**
Pierre **Lequiller**
Roger **Lestas**
Maurice **Ligot**
Jacques **Limouzy**
Jean **de Lipkowski**
Gérard **Longuet**
Alain **Madelin**
Jean-François **Mancel**
Raymond **Marcellin**
Claude-Gérard **Marcus**

Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Ménaigerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Pacou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner
Philippe Ségnin
Jean Seitlinger
Bernard Stasi
Martial Taugourdeau
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Aloyse Warhouver
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Gustave Ansart
François Asensi
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
André Duroméa
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Georges Hage
Guy Hermier
Mme Muguette Jacquaint
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard
Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pierna
Jacques Rimbault
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Jean Tardito
Fabien Thiémé
Théo Vial-Massat.

SCRUTIN (No 42)

sur les articles 31 et état B, 32 et état C, 50 et état G, 51 et état H et l'article 29, modifiés par les amendements nos 1 à 43 déposés en seconde délibération par le Gouvernement, et l'ensemble du projet de loi de finances pour 1989 (vote bloqué)

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	546
Majorité absolue	274
Pour l'adoption	279
Contre	267

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 272.

Non-votant : 1. – M. Laurent Cathala.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (53) :

Pour : 1. – M. Jean-Marie Caro.

Contre : 89.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 40.

Groupe communiste (25) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 6. – MM. Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Contre : 7. – MM. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, M. Roger Lestas, Mme Yann Piat, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert et André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 2. – MM. Serge Franchis et Christian Spiller.

Ont voté pour

MM.

Maurice Adevah-Pœuf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufils
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron (Charente)
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe Cambadelis
Jacques Cambolive
André Capet
Jean-Marie Caro
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Françaix
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hiard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josèphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Mme Catherine Lalumière
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lareal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau

Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moceur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
Roger-Gérard Schwartzenberg
Robert Schwint
Henri Sicre
Dominique Strauss-Kahn
Mme Marie-Josèphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Mme Michèle Alliot-Marie
Edmond Alphandéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Benjamin Brial
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillé
Robert Cazalet
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desallais
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Willy Dimeglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudin
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Maurice Sergheraert
Bernard Stasi
Martial Taugourdeau
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Gustave Ansart
François Asensi
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
André Duromea
Serge Franchis
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Georges Hage
Guy Hermier
Mme Muguette Jacquaint
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard
Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pierna
Jacques Rimbault
Christian Spiller
Jean Tardito
Fabien Thiémé
Théo Vial-Massat.

N'a pas pris part au vote

M. Laurent Cathala.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Laurent Cathala, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Jean-Marie Caro, porté comme ayant voulu voter « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS — Titres		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
			Francs	Francs
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu	1 an	100	852
33	Questions	1 an	108	554
83	Table compte rendu		52	86
93	Table questions		52	36
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu	1 an	99	535
35	Questions	1 an	99	349
85	Table compte rendu		52	81
95	Table questions		32	52
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire	1 an	670	1 572
27	Série budgétaire	1 an	203	304
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an		670	1 536

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- **03** : compte rendu intégral des séances ;
- **33** : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
- **05** : compte rendu intégral des séances ;
- **35** : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- **07** : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- **27** : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00
TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103881911-001185